

Pour les secteurs "mous" de l'industrie

Un mini-sommet économique en septembre

par Michel Vastel

Le gouvernement a convoqué, pour les tout premiers jours de septembre, un mini-sommet des quatre secteurs "mous" de l'industrie de la fabrication: textile, vêtement et bonneterie, chaussure, meuble.

Le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, a déclaré hier soir au représentant du DEVOIR qu'il s'agit là d'une "retombée directe du sommet de Charlevoix" alors

que, on s'en souvient, participants et observateurs avaient souhaité la tenue de rencontres plus restreintes, sur des sujets également plus précis que ceux abordés à La Malbaie.

Ce mini-sommet prendra la forme de quatre rencontres successives, d'une journée chacune, avec chacun des secteurs. Il aurait dû se tenir au début de ce mois d'août, mais M. Landry a dû y renoncer en raison de la non disponibilité des partenaires, pour la plupart en vacances. La priorité accordée à ces quatre sec-

teurs par le gouvernement Lévesque ne signifie pas qu'il renonce à rendre le seul gouvernement fédéral responsable de leurs difficultés. On sait que les industries du vêtement, de la chaussure et, dans une moindre mesure, du textile primaire et du meuble, perdent de plus en plus de leur marché au Canada en raison de la concurrence des importations en provenance de pays où les coûts de production, notamment la main-d'œuvre, sont exceptionnellement bas. Il appartient alors au gouvernement fédéral de décréter des quotas

sur ces importations. Si M. Landry intervient, c'est que "ces secteurs lui coûtent énormément cher". Le ministre d'État constate, à l'analyse, que les progrès réalisés dans certains groupes d'industries plus dynamiques comme la chimie, l'industrie des transports, sont pratiquement annulés par les fermetures des usines appartenant à ces secteurs "mous".

Les licenciements collectifs se multiplient dans ces quatre secteurs: entre 1974 et 1976, ils ont perdu environ 10.000 emplois. En 1961, ils représentaient

ensemble près de 142.000 emplois et en 1976, 146.305, soit une augmentation de 3% seulement. Au cours de ces mêmes quinze années, l'ensemble du secteur de la fabrication augmentait son emploi de 13,5%.

Le gouvernement québécois considère donc ces quatre groupes d'industries comme un boulet qui freine les progrès de l'ensemble de son secteur secondaire. M. Landry estime que la politique fédérale de la porte ouverte, peut-être justifiable dans une option pan-canadienne, a été dé-

sastreuse pour le Québec où justement ces types d'industries sont concentrés: le Québec possède en effet à lui seul la moitié de l'industrie de la chaussure et du textile, près des deux tiers de la bonneterie et du vêtement, 39% de l'industrie du meuble.

Il s'agit d'industries d'autant plus fragiles qu'elles sont petites sauf dans le secteur textile où l'élimination du bois mort s'est déjà opérée et où il ne reste guère que des géants d'envergure transnatio-

Voir page 6: Mini-sommet

au sommaire

■ Vers un nouveau régime de négociations dans les secteurs public et parapublic

■ La pollution de l'eau potable a atteint au Québec un "niveau intolérable"

— page 2

■ La commission de police du Québec se dit impuissante devant certains conflits d'intérêts

— page 3

■ Une récolte plutôt maigre: un éditorial de Claude Ryan

■ Le monde trouble des agences de sécurité: un commentaire de Jean-Claude Leclerc

■ Mégamonopoles et illusions: un bloc-notes de Georges Vigny

— page 4

L'offre de "réciprocité" sera à l'ordre du jour de St. Andrews

par Rodolphe Morissette

QUEBEC — L'offre du gouvernement Lévesque aux autres provinces canadiennes relative à des accords de réciprocité en matière de langue d'enseignement sera à l'ordre du jour de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux le 19 août prochain et il est désormais acquis que le premier ministre du Québec y participera.

C'est ce qui a été annoncé hier par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, à la suite d'un entretien qu'il a eu avec M. René Lévesque, qui le recevait à dîner. M. Hatfield est l'hôte de cette

conférence, qui se tiendra du 18 au 20 août à St. Andrews-by-the-Sea. Le but de la rencontre des deux chefs de gouvernement était de discuter de l'ordre du jour de la conférence.

Après avoir consulté ses homologues provinciaux et en avoir discuté avec M. Lévesque hier, M. Hatfield a dit que les premiers ministres discuteront de l'offre du gouvernement du Québec de signer avec chacune des provinces canadiennes des ententes bilatérales permettant aux Franco-Québécois allant s'établir dans les autres provinces de jouir des mêmes privilèges, quant au choix de la langue d'enseignement qui pourraient être accordés aux anglophones des autres provinces venant s'établir désormais au Québec.

On sait que M. Hatfield avait répondu d'abord par la négative à l'offre de M. René Lévesque. Hier, M. Hatfield s'est montré plus nuancé, au terme de sa rencontre avec M. Lévesque. "Je suis prêt à discuter de la chose", a-t-il dit. A la question: "Avez-vous changé d'avis à cet égard?" M. Hatfield répond que le problème sera discuté en profondeur à St. Andrews dans une vingtaine de jours.

Entre-temps, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, qui avait répondu en fin de semaine dernière qu'il était "plus que consentant" à pareilles ententes bilatérales, a fait parvenir hier une réponse plus détaillée au premier ministre du Québec.

"Je ne vois aucune raison", écrit M. Blakeney, qui empêcherait les gouvernements provinciaux, dont l'éducation fait partie de la compétence d'après la constitution, d'arriver à des ententes suivant lesquelles toute personne résidant au Canada pourrait être éduquée ou faire éduquer ses enfants dans l'une ou l'autre langue officielle". De tels arrangements, note cependant M. Blakeney, seraient cependant sujet aux contraintes résultant du nombre de personnes qui voudraient se prévaloir d'un tel choix.

Le principe de ces accords de réciprocité, ajoute M. Blakeney, repose sur le droit de toute personne domiciliée au Canada, quelles que soient ses origines, de choisir la langue officielle dans laquelle elle désire être éduquée ou éduquer ses enfants. C'est que, pour M. Blakeney, le concept de "langue officielle" comporte de soi l'obligation pour les gouvernements d'offrir l'éducation dans cette langue à toute personne domiciliée au Canada qui l'exige.

M. Blakeney mentionne que sa province compte actuellement 15 écoles dans lesquelles on dispense de l'enseignement en français et que ces services jouissent de l'aide financière du gouvernement fédéral. La population de la Saskatchewan compte environ 3% de francophones.

Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, son premier ministre, M. Alex Campbell, a

Voir page 6: La réciprocité



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, à la suite d'un tête-à-tête avec M. René Lévesque, a annoncé lors d'une conférence de presse, qu'il avait été convenu de discuter de "réciprocité" à la conférence de St. Andrews. (Téléphoto CP)

François Cloutier tient à rester "en disponibilité"

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Même s'il semble avoir accepté de bonne grâce de démissionner de son poste de délégué général du Québec à Paris, l'ex-ministre libéral François Cloutier n'en a pas fini pour autant de hanter le gouvernement péquiste.

Voilà en effet qu'il refuse, comme c'est d'ailleurs son droit le plus strict, la dernière suggestion que vient de lui faire son nouveau patron, le premier ministre René Lévesque, de démissionner de la fonction publique et de retourner à son ancien métier de psychiatre.

Au contraire, M. Cloutier, qui quittera pour de bon la maison de la rue Pergolèse, à Paris, le 1er août prochain, vient de faire savoir, par lettre, au premier ministre qu'il rentrera au Québec au début de l'automne, après des vacances bien méritées, et qu'il sera alors "en disponibilité" pour toute fonction que voudra bien lui confier le nouveau gouvernement.

Parce que, est-il nécessaire de le rappeler, M. Cloutier a non seulement été nommé délégué général à Paris au moment où il quittait la vie politique québécoise en septembre 1976, il a également reçu le titre de conseiller spécial du premier ministre et, en gratification, l'inté-

Voir page 6: François Cloutier



François Cloutier

Québec lève son moratoire sur le métro

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Le gouvernement du Québec se prépare à autoriser le prolongement de la ligne de métro no 2 jusque dans le territoire de la municipalité de Saint-Laurent, et à cette fin le Comité de transport de la région de Montréal a été chargé de recommander un emplacement pour la construction d'une station terminale au nord du boulevard Métropolitain.

Cette décision a été prise cette semaine par le Conseil des ministres alors qu'il approuvait un rapport conjoint préparé conjointement par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, sur le dossier de la station Namur.

En fait la décision prise par le Conseil des ministres contient de multiples volets. Ainsi M. Lessard a indiqué hier au DEVOIR qu'il n'était pas question d'ouvrir une enquête sur les multiples tractations qui ont conduit les autorités de la Communauté urbaine de Montréal à construire une station de métro à l'intersection des rues Jean-Talon et Décarie, connue sous le nom de station Namur. Dans la même veine, il a indiqué également qu'il n'était pas question de revenir au choix initial des rues Victoria et Jean-Talon pour cette station. Enfin il a indiqué que le gouvernement levait en partie

le moratoire qui décrivait l'an dernier un arrêt temporaire des travaux de construction de la ligne de métro numéro 2 vers le nord-ouest.

C'est le Rassemblement des citoyens de Montréal pour le district de Snowdon qui le premier avait porté sur la place publique le dossier de la station Namur.

Il y a quelques mois ce parti municipal d'opposition révélait que certaines tracta-

tions avaient amené les autorités de la Communauté urbaine à revoir une première décision prise pour l'emplacement d'une station de métro à la hauteur de la rue Jean-Talon, près de l'autoroute Décarie.

À l'origine, il avait été convenu que cette station serait située à l'angle des rues Victoria et Jean-Talon, devant même porter le nom de station Victoria. On de-

vait déplacer un peu plus tard cette station de près d'un demi-mille plus à l'ouest, soit à l'angle des rues Jean-Talon et Décarie. Ce changement aurait, selon le RCM, été provoqué par les pressions des promoteurs immobiliers se proposant de réaliser un vaste ensemble commercial et domiciliaire sur les terrains de Blue Bonnets. Cette décision posait un certain nombre de problèmes aux citoyens du

quartier, notamment au niveau de l'achalandage et des correspondances avec les autobus de la CTCUM. Il se posait également un problème de sécurité.

Ces problèmes originaient d'une décision du gouvernement ayant pour effet de faire de la station Namur une station terminale. Rappelons qu'en mai 1976, Québec ordonnait à la communauté urbaine

Voir page 6: Le moratoire

natives qui paraissent à première vue plus intéressantes que le tracé mis de l'avant par le consortium Foothills.

● Il n'est pas encore certain qu'on pourra à la fois relier un tel gazoduc traversant le sud du Yukon avec le delta du Mackenzie en suivant la route du Dempster et préserver en même temps l'environnement arctique de dommages inacceptables.

Telles sont les quatre grandes conclusions d'un rapport provisoire publié hier à Ottawa par une commission d'évaluation d'Environnement Canada que le gouvernement avait chargée en mars dernier de passer en revue des données écologiques déjà disponibles impliquées dans la construction d'un pipe-line dans le sud du Yukon.

Les membres de cette commission indiquent à chaque page de leur rapport une grande quantité de problèmes pour lesquels on n'a pas encore trouvé de solutions et un nombre encore plus grand de problèmes dont on ignore les composantes exactes.

Cela n'a pas empêché les membres de ce comité de présumer que l'on pourra trouver des solutions acceptables à toutes

Voir page 6: Le gazoduc

L'isolation des vieilles maisons

Guy Joron repousse l'initiative fédérale

QUEBEC — Ainsi qu'il l'avait déjà laissé entendre au cours des dernières semaines, le gouvernement québécois n'accepte pas pour des questions de respect de juridiction, que s'applique sur son territoire le programme d'isolation des maisons lancé par le gouvernement fédéral à la fin du mois de juin.

C'est ce qu'a annoncé hier à Québec le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, en rendant public, en conférence de presse, un télégramme qu'il faisait parve-

nir la journée même à son homologue fédéral M. Alastair Gillespie.

Ce télégramme, dont copie sera envoyée aux ministres de l'Énergie de toutes les provinces, explique que le programme fédéral est inacceptable parce que les conditions qui y sont rattachées amènent le gouvernement fédéral à intervenir directement dans le champ de l'habitation qui est de compétence provinciale.

"Les mesures que vous mettez de l'avant amènent votre gouvernement à in-

tervenir directement dans les champs de juridiction provinciale, ce qui nous est clairement inacceptable", affirme le ministre québécois.

M. Joron suggère toutefois en contrepartie la tenue dans les plus brefs délais d'une conférence fédérale-provinciale de tous les ministres de l'Énergie pour discuter de la proposition fédérale ainsi que de celles que les provinces pourraient éventuellement suggérer.

On sait que ce programme fédéral, qui devait s'appliquer à partir de novembre

prochain, offrait le remboursement de certaines sommes aux propriétaires de maisons dont la construction remonte avant 1921 et qui décidaient de procéder à des travaux d'isolation.

M. Joron a confié hier, au sortir de la conférence de presse, que le Québec était en voie de préparer un programme supérieur à celui du gouvernement fédéral et qu'il aimerait que ce dernier consente à lui remettre les sommes qu'il avait prévues dépenser au Québec en vertu de son propre programme.

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

De Belleval crée une commission d'étude Vers un nouveau régime de négociations dans les secteurs public et para-public

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Se préparant déjà à la prochaine ronde de négociations, le gouvernement québécois a entrepris une révision complète du régime de négociations dans les secteurs public et parapublic qui très possiblement débouchera sur la rédaction d'un code des relations de travail spécifique à ces secteurs.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, alors qu'il rendait public la formation d'une commission d'étude et de consultation chargée précisément de proposer au gouvernement une série de réformes aptes à pallier aux nombreuses lacunes identifiées dans l'actuel régime de négociations.

Préside par le recteur de l'Université de Sherbrooke et ancien sous-ministre de l'Éducation, M. Yves Martin, la commission devra remettre son rapport à la mi-janvier 1978. M. Martin aura pour collègues, un syndicaliste de la FTQ, M. Michel Grant, qui est permanent au Syndicat canadien de la fonction publique, et un avocat de Chicoutimi, M. Lucien Bouchard. Tous trois seront assistés de M. Jean-Denis Gagnon, professeur de droit à l'Université de Montréal, qui agira à titre de secrétaire de la commission.

Dès les premiers mois de son gouvernement, le Parti québécois avait fait part de son intention de revoir les

règles du jeu en prévision de la ronde de négociations qui débutera au cours de la prochaine année pour atteindre son point culminant en 1979 avec les négociations dans les secteurs des Affaires sociales et de l'Éducation notamment.

En janvier dernier, le ministre des Finances et président du Conseil du trésor, M. Jacques Parizeau, avait souligné que ce n'est pas à six mois des échéances que l'on modifie les règles du jeu, faisant allusion aux dernières négociations. Hier M. de Belleval, qui aura à mener les négociations futures, a précisé que nombre de lacunes dans le régime de négociations avaient suscité des malaises profonds au cours des dernières années, et que ces malaises avaient pour origine entre autres l'inadaptation du régime actuel aux particularités des relations de travail dans le domaine public.

Le cadre juridique actuel, a-t-il précisé, c'est celui défini par le Code du travail qui s'applique autant au secteur public qu'au secteur privé. Il faut se demander si ce cadre est toujours approprié, de poursuivre le ministre en citant plusieurs exemples qui tous portent à donner une réponse négative à sa question.

Ainsi le code du travail ne prévoit aucun délai pour la présentation d'offres et de contre-propositions en cours de négociations, si ce n'est que

d'affirmer que les négociations doivent se dérouler dans un climat de bonne foi. Dans le secteur public, une telle règle peut entraîner des conséquences graves, et à son avis, il y aurait peut-être lieu de définir des règles du jeu plus officielles et plus formelles.

Un autre exemple a trait à la négociation des services essentiels, problème qui ne se pose pratiquement pas dans le secteur privé. Au lieu de modifier les règles du jeu en cours de négociations ou que l'État propose des législations ad hoc, il croit que le maintien de certains services essentiels devrait être établi au préalable.

Ce sont des réponses à toutes ces questions que les trois commissaires devront suggérer au gouvernement pour l'aider à préparer le cadre législatif et administratif qu'il se propose de mettre en place dès le début de 1978. Et à propos du cadre juridique, M. de Belleval n'hésite pas à affirmer que tout cela pourrait déboucher sur un régime distinct du régime de relations de travail du secteur privé. Éventuellement, un chapitre complet pourrait être ajouté au Code du travail pose-t-il comme hypothèse. Le ministre n'écarte pas non plus la possibilité que certains des principes qui seront retenus s'appliquent aussi au secteur public non gouvernemental, par exemple aux municipalités, à l'Hydro-Québec, aux

entreprises de distribution de gaz.

Quant à la commission d'étude, le ministre précise qu'elle aura à tenir des audiences publiques et à solliciter des mémoires de la part des associations syndicales et patronales, des individus et des groupes intéressés. Le gouvernement est à la recherche d'un consensus le plus large possible sur les réformes à entreprendre, dit-il.

Le mandat précis qui a été confié à la commission est le suivant: étudier le régime syndical et les droits syndicaux; le contenu de l'aire des négociations et les règles régissant l'amorce et le déroulement des négociations; les mécanismes de règlement des impasses, y compris l'exercice du droit de grève et de lock-out, l'intervention de tiers et l'information de la population; et l'organisation des relations entre les parties aux négociations.

Avant même que le gouvernement ne décide officiellement la formation de cette commission d'étude, certaines autres mesures avaient déjà été prises pour préparer la prochaine ronde de négociations, a par ailleurs révélé M. de Belleval.

En cas d'impasse dans les négociations, faut-il suivre la même procédure de conciliation que dans le secteur privé, demande-t-il encore. La publicité au sujet des offres et des demandes salariales, à propos également des positions de

chacune des parties en cas d'impasse est un autre exemple qu'il cite comme point de différence entre les secteurs public et privé. La composition des tables de négociations où s'affrontent les cartels patronaux et syndicaux est une autre différence, et à ce sujet, il affirme que le gouvernement doit se demander qui négocie et au nom de qui, et si la politique salariale du gouvernement est négociable ou non. Le recours aux injonctions est aussi un autre sujet d'interrogation pour le ministre.

En relation même avec la révision du cadre juridique, des négociations, un comité ad hoc a été formé pour superviser cette réforme. En partant les membres du Conseil du trésor ainsi que divers ministres qui sont intéressés à cette question, tels le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin; celui des Affaires sociales, M. Denis Lazure; le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois; le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, et son adjoint parlementaire, M. Guy Chevrette, et le ministre d'État à la réforme parlementaire et électorale, M. Robert Burns.

On a déjà réorganisé le secrétariat du Conseil du trésor pour mettre sur pied une équipe de négociation. Le ministre prévoit par ailleurs entreprendre à l'automne avec les partenaires gouvernemen-



Denis de Belleval

taux, soit les commissions scolaires et les hôpitaux, des discussions sur l'organisation des prochaines négociations. À l'automne également des représentants des parties patronales et syndicales se réuniront autour de tables techniques pour tenter de s'entendre avant les prochaines négociations sur les statistiques de base comme le nombre d'employés et ainsi de suite.

Rappelons que le gouvernement est en négociation actuellement avec les policiers de la Sûreté du Québec. Des négociations seront entreprises l'an prochain avec le Syndicat des fonctionnaires du Québec, un syndicat d'infirmières et un syndicat d'enseignants. Ce n'est qu'en 1979 que seront entreprises les négociations avec les syndicats des affaires sociales, la CEQ, les professionnels et les employés de la Société des alcools du Québec.

des quatre coins du PAYS

Aide retardée

L'Agence canadienne de développement international (l'ACDI) vient de remettre à plus tard un projet de huit millions d'aide à l'Éthiopie, en proie à un conflit armé. Un porte-parole de l'ACDI a cependant précisé que ce programme serait réalisé dès que la situation sera stable en Éthiopie. Le projet considéré touche l'irrigation d'une région au sud du pays qui est englobée dans le Sahel.

Un pacte injuste

Le chef du NPD, M. Ed Broadbent, a dénoncé hier le pacte de l'automobile, en soulignant que les consommateurs canadiens devaient déboursier de \$300 à \$1,000 de plus que les consommateurs américains pour acheter une automobile. Citant des chiffres très récents, M. Broadbent a fait remarquer d'une voiture de type Dodge Charger 1977 coûterait \$1,000 de plus au Canada qu'aux États-Unis à l'automne. Cela signifie que l'un des objectifs du pacte de l'automobile n'a pas été atteint, a-t-il déclaré. M. Broadbent a reproché d'autre part aux quatre grands de l'automobile d'investir près de deux milliards de plus chaque année dans l'industrie aux États-Unis, mais seulement cinq pour cent de cette somme au Canada.

Prêt à l'Algérie

La Société pour l'expansion des exportations vient de négocier avec l'Algérie un prêt de \$93,5 millions qui servira au financement de l'achat de produits et de services canadiens devant servir à la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel en Algérie. Des contrats d'une valeur de \$110 millions seront accordés à des compagnies canadiennes pour la construction de cette usine, dont le coût est estimé à un milliard. Les contrats comprennent \$62 millions d'équipement, \$20 millions de services d'ingénierie et \$28 millions de maisons préfabriquées.

Une Afrique neutre

Le ministre des Affaires extérieures du Soudan, Mansour Khalid, est d'avis que l'Afrique pourrait régler ses conflits politiques si seulement les grandes puissances lui permettaient d'être neutre. Les problèmes de l'Afrique sont le résultat de l'influence étrangère plus particulièrement de l'influence soviétique, a déclaré M. Khalid lors d'une conférence de presse à Ottawa. La Ligue arabe, a-t-il ajouté, devrait mettre fin à sa conspiration du silence et s'élever contre les nations qui, comme la Libye, agissent des intérêts. M. Khalid est en visite officielle au Canada, et a rencontré jusqu'à maintenant le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, le ministre du Commerce, M. Jean Chrétien, et des représentants de l'ACDI.

Les petits marins

La marine canadienne est à ce point à court d'effectifs qu'elle a autorisé ses matelots à amener leurs enfants avec eux lors d'une mission de six semaines dans l'Arctique. Les destroyers Ottawa et Assiniboine, escortés du navire de soutien Preserver, quitteront donc Halifax lundi avec à leurs bords l'équipage habituel, 53 enfants de ces membres d'équipage et 42 cadets de la marine.

Un siège dangereux

L'Association des consommateurs du Canada vient de découvrir que le siège d'automobile pour bébé le plus populaire et le plus vendu au Canada n'offre aucune sécurité en cas de collision, comme l'ont prouvé des essais réalisés aux États-Unis. Il s'agit du siège commercialisé sous le nom de Dorel Trav-L-Guard, modèle 085, qui satisfait aux normes de sécurité édictées par le gouvernement. On estime que 150,000 de ces sièges ont été vendus au Canada.

Campagne d'économie

Le ministère des Transports vient d'entreprendre une grande campagne d'économie dans le but d'impressionner le public, l'industrie du transport et le gouvernement. Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a annoncé hier la création d'un comité spécial dont l'objectif sera de serrer dans les dépenses administratives. Il est possible que cette campagne se traduise par l'élimination de plusieurs postes au sein du ministère.

Une mauvaise langue

Le programme d'enseignement du français dans les écoles séparées de Saskatoon devrait être l'objet d'une étude en profondeur au cours de la prochaine année scolaire. C'est l'opinion du directeur du service de l'instruction publique à la commission scolaire de Saskatoon, M. Walter Poduk, qui souligne que le programme offert aux élèves est de moins en moins satisfaisant et que le nombre des inscriptions à ces cours diminue.

Une île bilingue

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé cette semaine la nomination d'un agent d'information bilingue aux services d'information du gouvernement. Cette nomination, a déclaré M. Campbell, montre le désir du gouvernement de servir la population dans les deux langues officielles. Le nouvel agent, M. Francis Adrien Arseneault, sera chargé de la traduction de documents officiels et de communiqués.

le bridge

Défense psychologique

Par Charles A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD		EST	
♦ R-10-7-5	♦ A-D-8	♦ 6-3-2	♦ A-D-8
♦ 4-2	♦ A-D-10-7-6	♦ 9-8-3	♦ 9-7-5
♦ A-V-6-2	♦ 10-6	♦ D-10-3	♦ 10-6
♦ D-8-2		♦ V-9-5-4	

SUD			
♦ V-9-4	♦ R-V-5	♦ R-8-4	♦ A-R-7-3

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
14	14	14	14
14	14	14	14
14	14	14	14
35A	35A	35A	35A

L'entame: le 9 de coeur par Ouest
La défense a un choix de techniques de jeux pour percer la résistance du déclarant, cependant, il se présente de nombreux cas où un contrat semble être de réalisation certaine puisque la distribution et le grand nombre de points sont à l'avantage du déclarant.
C'est alors que le joueur habile et perspicace doit se transporter dans le domaine psychologique et se servir d'une supercherie quelconque pour orienter le déclarant vers sa chute. Les exemples de ce comportement des défenseurs sont de jouer afin que le déclarant soit complètement trom-

La pollution de l'eau potable a atteint au Québec un niveau intolérable (l'AQTE)

par Gilles Provost

La pollution de l'eau a atteint un niveau intolérable au Québec, au point que les seules épidémies mineures non publiées ont causé plus de 3,000 cas de gastro-entérites au Québec ces derniers mois, sans parler des épidémies plus importantes comme les cas de typhoïde qui se sont manifestés

il y a deux ans à Saint-Gabriel-de-Brandon, a affirmé hier l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Cet organisme regroupe les ingénieurs spécialisés en aqueducs et égouts ainsi que les fonctionnaires et chercheurs en eau du Québec. L'AQTE a aussi accusé d'incompétence le ministre des Affaires municipales du Qué-

bec, M. Guy Tardif, pour avoir osé remettre en doute l'utilité de l'épuration des eaux usées de la CUM. M. Tardif, il est vrai, avait aussi attaqué durement les ingénieurs en insinuant que l'épuration des eaux est devenue la nouvelle vache à lait des firmes d'ingénieurs et que c'est probablement la principale raison pour laquelle il y a tellement d'étudiants

dans les cours universitaires de génie sanitaire. Quoi qu'il en soit, les Services de protection de l'environnement sont venus confirmer involontairement le diagnostic de l'AQTE en annonçant hier l'existence de plusieurs cas d'intoxication causés par l'eau potable à Ville de la Baie au Saguenay (Port-Alfred, Grande-Baie et Bagotville pa-

risse): les personnes intoxiquées avaient négligé de faire bouillir l'eau avant de la consommer, malgré les avertissements officiels. On leur a donc rappelé qu'il faut faire bouillir l'eau "potable" au moins vingt minutes avant de la consommer. Imperturbable, le communiqué gouvernemental conclut que cette eau, si on la fait bouillir, "ne représente aucun risque pour la santé et qu'elle est donc bonne à boire".

La situation déplorable de l'eau "potable" dans ce secteur n'est pas nouvelle puisque les données qui ont "coulé" des Services de protection de l'environnement, il y a quelques années, indiquaient qu'entre mai et octobre 1973, 83% des échantillons d'eau "potable" recueillis à Port Alfred (12,000 h.) contenaient plus de 4 coliformes. Selon les normes canadiennes, on ne doit jamais trouver des coliformes dans plus de 10% des échantillons et le nombre de coliformes ne doit jamais être supérieur à quatre.

Cette municipalité n'est pas un cas isolé puisque, la même année, en 1973, 40% des 500 municipalités québécoises dotées d'un aqueduc avaient trouvé plus de quatre coliformes dans plus de 10% des échantillons. (on dépassait donc les normes sous les deux aspects à la fois.)

Depuis lors, la situation n'a guère progressé, sinon que le gouvernement a cessé de diffuser des données générales sur l'ensemble de la situation provinciale et qu'on accorde le moins de publicité possible au fait que certaines municipalités sont obligées de faire bouillir leur eau avant de la consommer. Il faut des cas d'intoxication anormaux comme on en trouve actuellement au Saguenay pour que le chat sorte du sac.

Pour revenir à l'AQTE, elle rappelle au ministre des Affaires municipales que le Saint-Laurent est déjà extrêmement contaminé et que plusieurs espèces de poisson sont dangereuses pour les pêcheurs qui en consommeraient de façon régulière.

L'AQTE souligne aussi l'état de contamination avancée de la plupart des rivières du Québec: rivière du Nord, Ou-

dans les coulisses

Le recours collectif trop populaire

Le gouvernement Lévesque est débordé de dossiers susceptibles de faire, des dents de régime de recours collectif. Le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, déposera dès cette session parlementaire le projet de loi visant à instituer le "class action" qui permettra aux victimes d'entreprises sans scrupules de se regrouper pour traîner leur bourreau devant les tribunaux.

Le lancement du régime sera orienté sur les dossiers qui ont ému l'opinion publique et inspiré le législateur: l'habitation, l'automobile et les ventes sous pressions ou encore pyramidales. Il reste aux fonctionnaires du ministère de trouver les moyens d'aider les consommateurs québécois lorsqu'il s'agit, comme dans le cas de l'assurance-chômage, d'un domaine de juridiction fédérale.

Le régime est d'application complexe en ce qu'il implique la participation de plusieurs partenaires dont: le ministère de la Justice, l'Office de protection des consommateurs et l'Aide juridique. Les fonctionnaires sont en train de mettre au point les modalités par lesquelles le régime pourra s'autofinancer.

Pour Robert Bourassa l'embaras du choix

Même si l'ex-premier ministre Bourassa résiste à la tentation d'effectuer un retour en politique et de se faire réélire à la tête du Parti libéral du Québec, il restera l'un des acteurs les plus en vedette de la scène publique québécoise. Depuis son retour au Québec, il est inondé d'offres de maisons d'édition, de journaux, de stations de radio et de télévision et d'entreprises du milieu du cinéma. Le projet d'une série d'émissions pour le réseau Télé-média lui est apparu à ce jour le plus intéressant mais il n'entend pas prendre de décision définitive avant d'avoir consulté les plus compétents de ses fidèles amis. Et quoi qu'il arrive, il n'est pas question pour M. Bourassa de modifier ses projets à court terme. Tel que prévu, il retournera en septembre prochain enseigner à Bruxelles.

Un nouveau recul des libéraux

Le Parti québécois procède régulièrement à des sondages d'opinion publique sur la popularité des partis politiques et sur d'autres questions, telle la langue, qui alimentent le débat politique au Québec. Les experts qui réalisent bénévolement ces sondages pour le PQ sont à l'emploi d'entreprises dont la réputation en ce domaine est indiscutable. En moins de trois mois, il s'agit du second sondage du genre à indiquer une nouvelle baisse de la cote de popularité des libéraux

au profit d'une remontée sensible de l'Union nationale. Dans l'hypothèse d'élections générales, les répondants ont exprimé de la façon suivante leur intention de vote: Parti québécois, 43%; Union nationale, 23%; Parti libéral du Québec, 11%; Ralliement créditiste, Parti national populaire et indépendants: 2%; indécis, 21%. Dans la mesure où ces résultats seront pris au sérieux par les militants libéraux, ils pourraient les inciter à réclamer un congrès au leadership dans les meilleurs délais. L'opportunité de devancer la tenue du congrès sera d'ailleurs discutée à la réunion spéciale des membres du conseil général du parti à la mi-septembre.

Beaudoin veut en finir avec René Matte

Que ce soit au niveau fédéral ou sur la scène provinciale, l'histoire du mouvement créditiste est maculé de luttes fratricides. Depuis la mort du député André Fortin, de nouveaux déchirements internes sont en train de détruire de ce qui reste du Crédit social. Le plus récent duel met en vedette les députés de Richmond et Champlain. M. Léonel Beaudoin confesse qu'il ne peut plus sentir à ses côtés dans un parti fédéraliste un séparatiste notoire de la trempe de René Matte. C'est pourquoi il vient d'inviter le chef intérimaire, Gilles Caouette, à trancher la question pour de bon, en obligeant tous les députés à signer "une position constitutionnelle commune". Autrement, M. Beaudoin s'en remettra au bon sens des électeurs de Champlain qui sauront en temps et lieu, croit-il, "séparer l'ivraie du bon grain".

Claude Castonguay préfère s'abstenir

L'ex-ministre libéral des Affaires sociales aimait bien que les journalistes cessent de l'interroger sur son éventuelle participation à la course au leadership du Parti libéral du Québec. Pour l'unique et bonne raison qu'il ne sait trop quoi répondre. Certains de ses ex-collègues font courir la rumeur qu'il n'est plus disponible depuis son accession à la présidence d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour contrecarrer cette tactique, il réfère à l'entrevue qu'il accorda au DEVOIR en mars dernier. À l'époque, il avait déclaré que sa décision dépendrait des circonstances, c'est-à-dire, l'orientation que se sera donnée le PLQ et la valeur des candidats en lice. Quant aux rapports de presse qui continuent à lui prêter des velléités de leadership, M. Castonguay ne veut pas les encourager et préfère s'abstenir de les commenter. Les hautes fonctions et les lourdes responsabilités qu'ils assument dans le milieu des affaires lui

commandent de se tenir pour l'instant à l'écart du débat public.

À propos des listes noires

Les attachés de presse des ministres du gouvernement Lévesque se rencontrent régulièrement pour évaluer leur travail. Ces séances d'auto-critique visent essentiellement la mise au point d'une stratégie commune qui permette de sauvegarder l'image du régime à travers la diffusion de l'information gouvernementale.

Lors d'une récente réunion, certains participants se sont interrogés sur le droit et l'opportunité de boycotter et priver d'informations les journalistes perçus comme hostiles au régime Lévesque. Professionnels plus consciencieux que leurs collègues, ils refusent de se faire complices d'une pratique jadis si vivement reprochée au régime Bourassa. Ils se sont également inquiétés, la semaine dernière, lorsqu'ils ont entendu le premier ministre s'emporter contre l'esprit critique des correspondants parlementaires. Ils observent chaque jour de nouvelles manifestations d'intolérance qui rappellent les plus sombres jours du régime Bourassa. C'est pourquoi les plus compétents de ces attachés de presse ont déjà entrepris des démarches pour revenir pratiquer leur métier dans un milieu qui respecte l'indépendance d'esprit.

Députés libéraux insatisfaits du parti

Les services dispensés par le secrétariat central du PLQ sur la rue Gifford à Montréal sont loin de satisfaire les membres de l'aile parlementaire. Plusieurs députés jugent que le parti ne leur est plus d'aucune utilité et ils entendent soulever la question lors des réunions du conseil de direction et du conseil général à la mi-septembre. Le secrétariat dispose d'un budget d'opération d'environ un million de dollars pour l'exercice en cours. Ces sommes sont essentiellement consacrées au recrutement, à l'animation, à l'action politique et à la restructuration des associations de comités. Mais les députés voudraient que le secrétariat publie davantage leur action à l'Assemblée nationale. Au secrétariat de la rue Gifford, on réplique qu'on ne peut pas faire de miracles avec seulement douze permanents, incluant les cadres. On indique en outre que le parti défraie les coûts d'opération du centre de recherche de l'opposition officielle. Somme toute, les dirigeants de l'aile militante trouvent ces critiques injustes et ne voient pas de quoi les députés ont à se plaindre. Ils y voient la répétition du coup classique: "L'organisation du parti n'est jamais responsable de la victoire et toujours blâmée pour la défaite".

Vous partez en vacances?
N'oubliez pas le compagnon idéal:
un beau livre,
un très beau livre
Pourquoi pas
LE TEMPS DES VILLAGES
d'Adrienne Choquette?
Les Presses Laurentiennes
C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
1253 ave McGill College Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE
d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, s.d.a.
382-4710

Sécurex: le juge Gosselin se dit impuissant devant certains conflits d'intérêts

par Louis-Gilles Francoeur

Le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, a déclaré hier qu'il faudrait amender la loi de la Commission de police "pour que certaines fonctions et certaines activités soient déclarées incompatibles avec celles de policiers".

Le juge Gosselin a fait cette déclaration à la suite de la publication, hier par LE DEVOIR, de documents établissant que l'agence de sécurité Sécurex offre à ses clients des renseignements sur les partis politiques et les syndicats, grâce notamment à son "étroite liaison" avec différents corps policiers. Cette agence est présidée par M. Mitchell Bronfman, un homme d'affaires qui a été appelé à témoigner devant la CECO sur ses relations avec le financier de la viande, William O'Bront.

Sur les quatre membres de l'état-major de cette agence, qui viennent de la Gendarmerie royale du Canada, deux ont été remerciés de leurs services par la GRC après avoir oeuvré dans la section des en-

quêtes sur la sécurité d'Etat. L'un de ces deux ex-policiers, M. Don McCleery — l'informateur du député conservateur Elmer McKay dans l'affaire Sky Shop — avait travaillé aux renseignements lors des recherches pour retrouver le diplomate James Cross, en 1970. Dans les documents remis au DEVOIR, Sécurex se vante d'ailleurs de pouvoir fournir des renseignements sur les groupes extrémistes.

Pour le président de la Commission de police du Québec il est inadmissible que des policiers coulent des renseignements à des agences privées, qui les monayaient par la suite à des entreprises. M. Gosselin a toutefois nuancé son propos en affirmant qu'il était essentiel d'échanger des renseignements avec des corps policiers "permanents" comme ceux de l'Hydro ou de grandes compagnies, parce que les informations sont alors directement utilisables contre des activités criminelles.

Très conscient que "de nombreux policiers travaillent pour des agences de sécurité en dehors de leurs fonctions régulières", M. Gosselin a précisé que sa com-

mission n'avait pas le mandat de décréter cette activité incompatible avec l'indépendance "souhaitable" pour les policiers, puisque l'exclusivité de leurs services relève des conventions collectives. Il a précisé que certaines municipalités exigeaient cette exclusivité mais pas toutes.

Le président de la Commission de police a jugé que les règles d'éthique existantes, qui assurent en principe la confidentialité du travail des agents de la paix, constituaient à toutes fins utiles des "voeux pieux".

Si M. Gosselin pense qu'il n'est pas trop difficile d'admettre qu'un policier surveille les voleurs à l'étalage pour le compte d'une agence de sécurité au cours de son week-end, il admet moins qu'un membre de l'état-major participe de la même façon à l'organisation des activités d'une agence. Mais rien, dans les règles actuelles, ne permet de l'interdire sauf les règles d'éthique.

Par contre, a-t-il dit, la Commission de police a le mandat de sévir contre des policiers qui échangeraient des renseignements contre des pots-de-vin. Mais s'il s'agit de salaire versé pour du travail présumément effectué, a-t-il dit, il faudrait en principe appliquer la même règle et prouver qu'il s'agit d'un pot-de-vin déguisé.

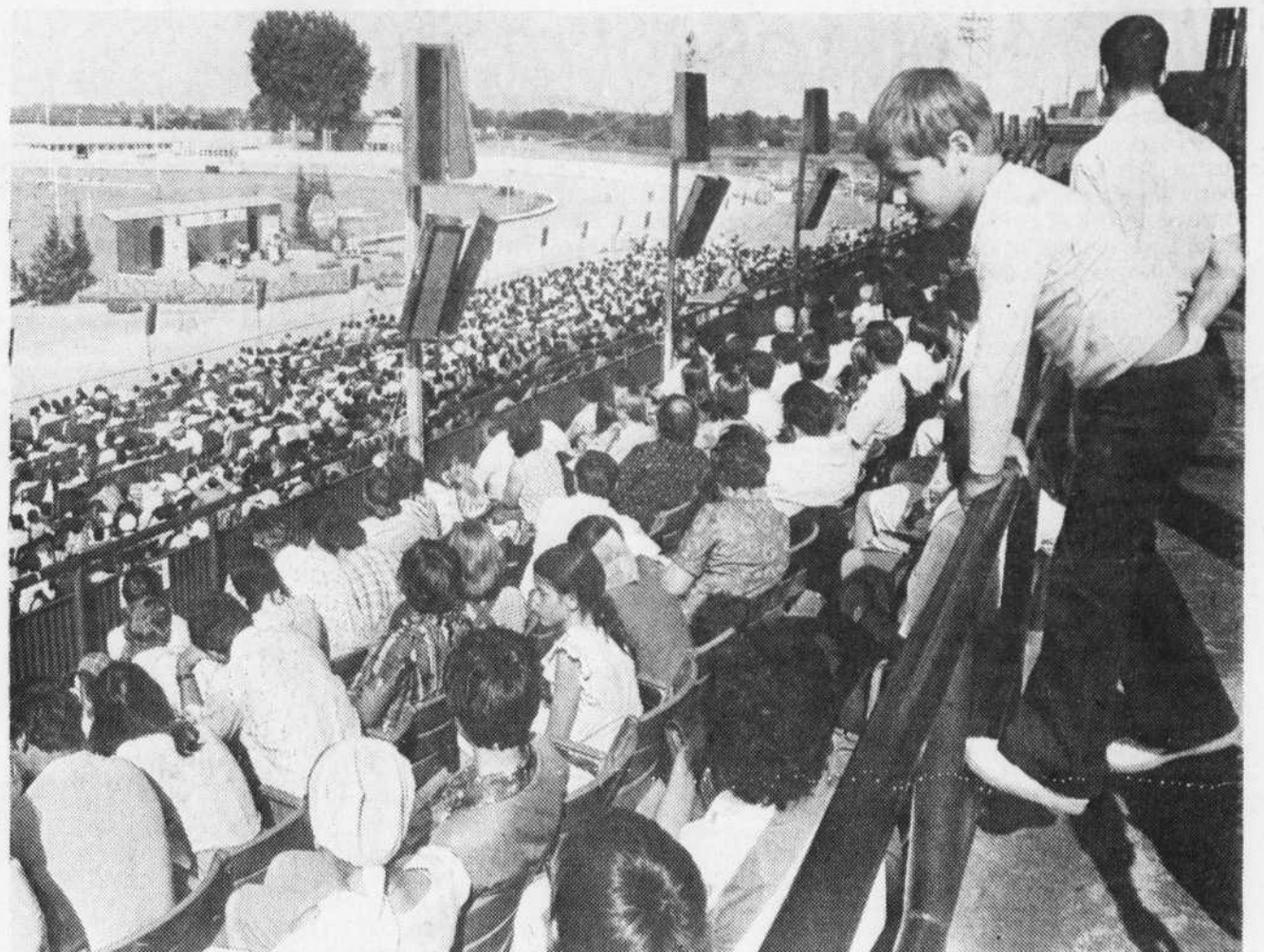
M. Gosselin est conscient que les agences privées constituent un pôle d'attrait fort intéressant pour les policiers et les membres des états-majors, qui y apportent le fruit de leur expérience. Il faudrait peut-être songer, a-t-il dit, à une loi comme celle qui devait interdire à d'ex-juges de retourner plaider devant leur ancienne cour, loi fédérale qui n'a jamais présentée finalement. Ou encore, a-t-il dit, il faudrait une loi sur la confidentialité du travail policier, qui obligerait au secret ces derniers même lorsqu'ils ont démissionné, comme c'est le cas pour les fonctionnaires fédéraux.

De son côté, le président du Conseil de sécurité publique de la CUM, M. Paul-Emile l'Ecuyer, a dit préférer étudier le dossier plus à fond avant de le commenter.

Le porte-parole de la GRC a pour sa part déclaré que l'intégrité de la police fédérale n'était pas en cause puisque nulle part dans les documents publiés n'affirmaient-on directement qu'un agent obtenu de tels renseignements de la GRC elle-même.

"La compagnie parle de corps policiers en général", a dit M. John Bentam, en ajoutant que "tout le reste est pure spéculation". Le porte-parole de la GRC n'a pas voulu dire si ce corps policier ferait enquête sur Sécurex.

La Commission de police du Québec, on ajoutait qu'il ne pouvait être question d'enquêter sur les fuites dont bénéficiait Sécurex soit à la Sûreté du Québec ou à la CUM puisque "les recommandations du Livre blanc de l'ancien ministre Choquette, de confier le contrôle des activités et des normes régissant les agences, n'avaient jamais atteint l'étape d'un projet de loi précis", a ajouté M. Gosselin.



Les enfants étaient nombreux parmi quelque 5,500 spectateurs, hier au parc Richelieu, pour une représentation dramatique dans le cadre du congrès régional des Témoins de Jéhovah. (Photo Jacques Grenier)

Robin Hood accepte de reprendre les négociations

La compagnie Robin Hood a accepté hier de reprendre les négociations avec le syndicat de ses employés en vue de mettre fin à leur dure grève de cinq mois, qui aboutissait la semaine dernière à une fusillade au cours de laquelle huit grévistes ont été blessés.

Cette décision semble avoir été influencée par la suspension hier des permis d'importation de blé, accordés au début du conflit par la Commission canadienne du blé pour contrer une éventuelle pénurie de farine. Robin Hood était l'un des principaux bénéficiaires de ces permis. Les succursales américaines de cette multinationale ont en effet acheminé des tonnes de farine au Québec durant le conflit, ce qui plaçait même cette entreprise dans une position favorable par rapport à ses concurrents de taille moins importante.

Le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, qui rencontrait hier les dirigeants de Robin Hood, a d'ailleurs déclaré à l'issue de la rencontre que la reprise des négociations était d'abord et avant tout due à des "considérations économiques".

La veille, le député de Longueuil et secrétaire parlementaire du ministre, M. Jacques Olivier, avait déclaré que le gouvernement fédéral pourrait lui-même organiser le boycottage des produits Robin

Hood si cet employeur n'affichait aucune volonté manifeste de négocier. M. Olivier, qui a réproché publiquement que "des gens puissent tirer à bout portant sur des grévistes", avait ajouté que le gouvernement voulait éviter que ce conflit ne devienne un second "United Aircraft".

À leur sortie de la rencontre avec le ministre, les dirigeants de Robin Hood ont affirmé avoir obtenu l'assurance qu'aucun boycottage de leurs produits ne serait organisé par le gouvernement ou ses députés.

La menace d'un boycottage des produits Robin Hood par le mouvement syndical canadien n'en demeure pas moins latente. Les états-majors syndicaux attendent vraisemblablement de voir s'il est possible d'en arriver rapidement à une entente négociée avant de passer à l'action.

La menace d'un boycottage national, qui aurait même pu s'étendre aux États-Unis, a fait partie des entretiens qu'on eut mardi les dirigeants montréalais de Robin Hood avec leur siège social américain. Le film de la fusillade de vendredi dernier a été diffusé par les chaînes de télévision américaine. Par ailleurs, la compagnie se préoccupait de sa position concurrentielle au Québec alors que deux

Voir page 6: Robin Hood

Sous le thème "Les travailleurs joyeux" 5,500 Témoins de Jéhovah réunis en congrès au parc Richelieu

par André Tardif

Un congrès régional, que les organisateurs voudraient être préparatoire à une rencontre internationale susceptible d'attirer quelque 60.000 adeptes l'an prochain au Stade olympique, réunissait plus de 5.500 Témoins de Jéhovah, hier en journée d'ouverture, à la piste de courses du parc Richelieu, à Pointe-aux-Trembles.

Dans une atmosphère très animée qui en faisait autant une fête de famille qu'une réunion religieuse, hommes, femmes et enfants écoutèrent des discours, chantèrent des hymnes et assistèrent à une représentation dramatique à thème religieux.

C'est toutefois ce matin, deuxième journée d'un congrès qui se poursuit jusqu'à dimanche, qu'aura lieu la cérémonie la plus connue de tout regroupement de Témoins de Jéhovah, le baptême par immersion, dans une piscine démontable installée devant la grande estrade.

"Il est impossible de prédire combien de personnes seront baptisées au cours de cette cérémonie, mais il y a trois semaines à Québec, à l'occasion de notre congrès pour la région Est de la province, nous en avons eu 46 parmi une assistance de 2.700 environ", déclare M. Harris Charland, d'Outremont, concierger de mé-

tier et l'un des proposés au service de presse.

Un autre congrès, à la piste Richelieu également, a attiré 5.700 Témoins anglophones du Québec et de l'Ontario il y a une semaine. Celui qui a lieu actuellement s'adresse à des Témoins francophones, dont 2.000 de l'extérieur, du Nord-Ouest québécois en particulier. Quelque 6.000 personnes sont attendues à la cérémonie de clôture dimanche.

Selon M. Charland, on retrouverait quelque 8.000 Témoins québécois participant activement à l'oeuvre de témoignage, et autant de sympathisants d'une religion répandue dans 210 pays du monde. "Mais il n'est nullement besoin d'être un Témoin pour assister à notre congrès. Nous accueillons tout le monde."

Il explique que si plusieurs des responsables ont un léger accent anglais, comme lui-même d'ailleurs, c'est qu'ils sont originaires de l'Ouest canadien pour la plupart et qu'ils ont appris le français à l'école des Témoins de la métropole, laquelle a enseigné à 1.600 personnes depuis son inauguration en 1968.

Les publications jouent également un grand rôle dans la dissémination de l'information, l'organisme comptant bien sur une gigantesque imprimerie à Brooklyn

(N.-Y.), centre mondial du mouvement, mais en comptant également d'autres ailleurs dont une à Toronto. Le bouquin "La vérité qui conduit à la vie éternelle" a été publié dans 95 langues et on en a tiré 85 millions d'exemplaires jusqu'ici, ce qui, selon M. Charland, en fait le livre à plus grande diffusion après la Bible.

"C'est notre manuel de base pour travailler avec les familles, car pour un Témoin, la famille est à la base de la société. On cherche à préparer nos jeunes à assumer leurs responsabilités en tant que chrétiens plus tard dans la vie. On veut les protéger de l'immoralité et des drogues, et il arrive aussi que nous travaillions avec des enfants de parents non-Témoins, avec leur permission cependant."

Sous le thème "Les travailleurs joyeux", les congressistes, en majorité âgés de 30 ans ou moins dont plusieurs jeunes enfants, peuvent manger sur place pour un dollar du repas et cinq cents le breuvage. Ceux de l'extérieur sont logés gratuitement chez des Témoins de la métropole s'ils le désirent, mais certains

Voir page 6: Jéhovah

L'AQDM réproouve l'étude de l'Eglise anglicane

par Marie Laurier

Le rapport suggérant le recours à l'euthanasie pour les nouveaux-nés déficients profonds continue de provoquer de vives critiques et quelques réactions favorables dans les milieux médical, légal et les organismes voués à la protection des déficients physiques et mentaux.

Un document abordant le thème de la mort, commandé à un groupe de travail de Winnipeg pour le compte de l'Eglise anglicane du Canada, remet en cause la question délicate de la suppression des bébés qui naissent avec des troubles neurologiques évidents et graves, qui les empêcheraient de mener une vie "humaine normale". Le rapport touche également la pratique de l'euthanasie pour les personnes qui affrontent la phase terminale de leur vie.

M. Jacques Pelletier, président de l'As-

sociation du Québec pour les déficients mentaux, a fait immédiatement connaître sa réaction en jugeant cette étude "complètement aberrante".

L'AQDM regroupe 36 associations consacrées à la protection des déficients mentaux légers et profonds. On estime à 180.000, soit 3% de la population québécoise, le nombre de citoyens atteints de troubles mentaux et de ce nombre 1.800 environ sont catégorisés "déficients mentaux profonds".

"Cela fait pas mal de monde", a souligné hier M. Pelletier en commentant le rapport pour LE DEVOIR. "Aussi l'étude commandée par l'Eglise anglicane du Canada qui suggère que soient tués les nouveau-nés déficients profonds, est complètement aberrante et devrait être condamnée dans les plus brefs délais par cette Eglise et la population en général".

Selon M. Pelletier, le fait de considérer ces enfants comme des formes ressemblant à des humains "sans vestige d'intellect et de comportement humain" est non seulement "répugnant mais dangereux". Aussi, l'Association du Québec pour les déficients mentaux est convaincue qu'aucun médecin n'a la compétence

et le droit de juger qu'un enfant handicapé ne soit pas humain et que toute personne handicapée ou non a droit à la vie. "Ce droit est fondamental dans notre civilisation", soutient le président de l'organisme. Il demande donc à l'Eglise anglicane du Canada de rejeter publiquement cette prise de position qui va à "l'encontre des droits de la personne".

Un autre directeur d'un organisme pour déficients mentaux au Manitoba, le Dr Glen Lowther, soutient "qu'aucun être humain n'a le droit de décider qui doit vivre ou mourir". "Toute société civilisée, a-t-il déclaré, doit pouvoir investir économiquement et moralement pour supporter des citoyens qui ne sont pas nécessairement productifs".

Un signataire du rapport de Winnipeg, le révérend David Clark, aumônier anglican du Centre des sciences de la santé à Winnipeg, s'est porté à la défense du document en disant qu'il ne fait que soulever la question de l'euthanasie comme étant une "option de responsabilité" pour les chrétiens qui ont à envisager le problème de devoir élever un enfant tout en sachant qu'il demeurera toute sa vie dans un "état végétatif". Il a la même

réflexion à l'endroit des grands malades au seuil de leur mort et dont on pourrait alléger les souffrances tant pour eux que pour leurs proches. "Nous n'avons fait que mettre en lumière certains faits qui peuvent servir de toile de fond pour une discussion élargie", a-t-il tenu à préciser.

Pour le révérend Ernest Best, de l'Eglise unie, professeur de morale au Collège Victoria de Toronto, le rapport soumis au synode de l'Eglise anglicane, constitue un "document responsable". Il estime par ailleurs que toute cette affaire a été gonflée par les médias d'information qui n'ont pas manqué d'en faire de grosses manchettes. Dans l'esprit du professeur Best, il serait cruel de perpétuer la vie biologique d'un enfant qui n'aurait accès de toute sa vie à aucune autonomie et n'aurait aucune capacité d'amour.

Un autre représentant de l'Eglise unie du Canada, le révérend Wilbur Howard, a défendu à Toronto les conclusions du rapport à condition toutefois que le recours à l'euthanasie dans les cas spécifiques décrits dans le rapport soit vraiment une décision collégiale.

La suppression de ces nouvelles vies, a-t-il dit, ne devrait se faire qu'à

la suite de consultations sérieuses avec le médecin, la famille et peut-être un ministre du culte."

Un gynécologue-obstétricien montréalais, le Dr Robert Aikman, juge que la pratique de l'euthanasie chez les nourrissons déficients profonds "constituerait un danger sérieux". "Je ne crois pas qu'aucun de nous n'a la compétence de décider qui doit être sauvé et qui ne doit pas l'être, a-t-il commenté. Et accorder ce pouvoir à un groupe ou un gouvernement m'apparaît comme étant extrêmement dangereux."

Cette question soulève également un problème d'ordre légal et M. Alex Paterson, conseiller juridique auprès de plusieurs hôpitaux québécois, a fait remarquer qu'aucune directive légale n'existe dans le domaine de l'euthanasie.

Cependant, ajoute M. Paterson, aucun avocat ne peut soutenir qu'un médecin doit prendre des "mesures héroïques" pour sauver un bébé qui naît déjà gravement atteint de malformations physiques ou mentales. Et ce médecin est à peu près assuré de ne jamais encourir de poursuites criminelles.

Postiers: un retour "temporaire" au travail

HALIFAX (CP) — Le retour au travail des employés des postes d'Ottawa, contre qui une injonction intermédiaire a été émise mercredi, ne signifie pas que les postiers abandonnent la partie, a déclaré hier le vice-président du Syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrott.

Ces syndicats ont obéi à l'injonction parce qu'ils savent fort bien que le syndicat est prêt à déclencher la grève à l'échelle du pays pour appuyer ses revendications, a poursuivi M. Parrott.

Ce retour au travail n'est que temporaire, a ajouté le vice-président du syndicat, qui sera fort probablement élu à la présidence lors des élections de vendredi.

Les postiers d'Ottawa ont débrayé une semaine durant pour protester contre le trop grand nombre d'employés occasionnels embauchés par le ministère des Postes pour l'été.

Mercredi, un juge de la Cour fédérale a émis une injonction ordonnant le retour au travail, en soulignant qu'il fallait tenir compte avant tout de l'intérêt du public, et que les points litigieux devaient être tranchés par un tribunal le 22 août.

Les délégués du Syndicat canadien des postiers ont poursuivi leurs délibérations hier à Halifax, s'attardant à des modifications à la constitution de leur syndicat.

Mercredi, les délégués au congrès ont donné à leur bureau de direction un mandat non équivoque de déclencher la grève au moment opportun, même si toutes les étapes devant précéder le déclenchement d'une grève n'ont pas encore été franchies.

Le contrat de travail des postiers est venu à échéance le 30 juin seulement, et jusqu'à maintenant, les négociateurs de la partie patronale et syndicale se sont rencontrés une heure seulement, le syndicat refusant de poursuivre les pourparlers en alléguant que l'employeur brimait sa liberté d'expression en refusant aux délégués la permission de distribuer des documents syndicaux sur les lieux de travail.

Mandat de perquisition contre deux compagnies

La Commission des valeurs mobilières du Québec a émis une ordonnance d'interdiction du commerce de valeurs mobilières contre deux compagnies de Montréal et quatre de leurs dirigeants.

Il s'agit des compagnies Mogesco et Fisplan Inc et de leurs dirigeants, MM. Roland-P. Saucier, Jean-Pierre Bourbeau, Jacques Monette et Mme Gaby Poirier.

L'ordonnance est survenue en même temps que les policiers de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec exécutaient un mandat de perquisition dans les bureaux de ces compagnies.

La Commission des valeurs mobilières allègue que ces compagnies ont fait le commerce de valeurs non enregistrées, ce qui constitue un acte illégal, selon la Loi des valeurs mobilières. Ce commerce aurait eu cours depuis l'automne dernier par l'entremise de Mogesco auquel la compagnie Fisplan aurait été partie.

Wiseman condamné à 4 ans et demi

par Bernard Morrier

Déjà détenu depuis son arrestation en octobre dernier, le promoteur montréalais, Richard "Ziggy" Wiseman a finalement écopé hier de quatre ans et demi de prison.

C'est le juge Émile Trottier, de la Cour des sessions, qui lui a imposé ces peines. Wiseman avait reconnu sa culpabilité aux accusations d'avoir tenté de corrompre un policier de la Communauté urbaine de Montréal, d'avoir vécu des fruits de la prostitution et d'avoir été en possession illégale d'une arme à feu, dont il avait d'ailleurs fait disparaître le numéro de série.

Agé de 32 ans, Wiseman, qui s'était déjà fait connaître à titre d'organisateur du festival "flop" de Manseau en 1970, était en fait l'âme dirigeante d'un réseau de maisons de débauche déguisées en 17 salons de massage.

En soulignant le fait que Wiseman avait remis \$2.000 au sergent-détective Michel Lépine, de la police de la CUM, pour que celui-ci ferme les yeux sur le fonctionnement de ses salons de massage et qu'il élimine même ses concurrents, le juge Trot-

tier n'a pu s'empêcher de mentionner les agissements du prévenu démontrant ce qu'une étude de l'administration de la justice aux États-Unis avait mis en lumière: "le crime organisé est florissant seulement où il a réussi à corrompre les administrations locales".

Par l'intermédiaire de certain Lucien Proulx, Wiseman avait aussi promis au policier Lépine de lui remettre \$2.000 par semaine et me de porter cette contribution à \$5.000 après deux mois de "protection".

"Cette somme de \$2.000, a dit le juge, est actuellement entre les mains des supérieurs du sergent-détective Lépine, lesquels supérieurs, il va sans dire, avaient été avisés de ces offres par cet officier honnête dès le début des rencontres avec le dénommé Proulx, et constamment informés par la suite du déroulement des pourparlers subséquents avec Proulx et Wiseman."

Le juge Trottier a surtout retenu que le code prévoit des peines allant jusqu'à 14 ans de pénitencier pour le crime de corruption de policier, ce qui s'avère beaucoup plus grave que la corruption de

simples fonctionnaires. "Puisque, explique-t-il, dans le cas de policiers, c'est la société toute entière qui risque de n'être plus protégée alors que la corruption de fonctionnaires n'affecte qu'un secteur de cette société." Pour ce delit de tentative de corruption, Wiseman s'est vu imposer trois ans d'emprisonnement.

Pour ce qui est des studios de massage, desquels a découlé l'accusation d'avoir vécu des fruits de la prostitution, il a été établi que 26 "filles" y travaillaient et que chacune devait remettre \$10 par jour à Wiseman pour leur "droit au travail", en plus d'une somme de \$25 sur les \$35 qu'elles réclamaient de chaque client. La masseuse retenait \$7 pour elle-même, plus ce qu'elle pouvait aller chercher pour les "suppléments" demandés par le client. Enfin, la téléphoniste avait droit à \$3 sur chaque entrée de \$35. Cette autre offense lui a valu une autre année de prison, consécutive à la peine de trois ans déjà imposée.

Enfin pour avoir illégalement possédé une arme offensive et en avoir maquillé le numéro de série, Wiseman s'est vu ajouter deux peines de six mois, concurrentes

Éditorial

Une récolte plutôt maigre

Au cours de la journée d'hier, pas moins de quatre premiers ministres provinciaux ont fourni des précisions sur l'attitude de leur province respective au sujet de l'invitation que M. René Lévesque leur adressait la semaine dernière quant à la possibilité d'accords interprovinciaux de réciprocité en matière d'éducation.

Or, après avoir lu les réponses de MM. William Davis (Ontario), Allan Blakeney (Saskatchewan), Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick) et Alex Campbell (Île-du-Prince-Édouard), le moins qu'on doive constater, c'est que la récolte est plutôt mince.

Québec a en effet obtenu le succès de publicité que souhaitait M. Lévesque. On tient aussi désormais la certitude que des discussions auront effectivement lieu entre les provinces autour du problème soulevé par Québec. Sauf ces gains plutôt mineurs, l'idée de marchandage des droits linguistiques implicite dans la proposition québécoise se heurte par contre à une fin de non-recevoir plutôt humiliante pour une province qui avait toujours, jusqu'à une date très récente, été à l'avant-garde du pays en matière de respect des droits linguistiques.

Ainsi que le signale le professeur Edward McWhinney dans un article que nous publions en page voisine, il n'y avait aucunement lieu de s'effaroucher au sujet de la lettre de M. Lévesque à ses collègues des autres provinces.

Outre que cette initiative québécoise cadre très bien avec la pratique moderne du fédéralisme et le droit constitutionnel canadien, elle fournit aux provinces anglophones, signalé notamment M. McWhinney, "l'occasion d'intervenir de manière constructive dans la crise présente de la Confédération". Aussi faut-il se réjouir de ce que l'on ait enregistré hier des gains appréciables dans la voie du dialogue inter-provincial.

D'abord, on a désormais l'assurance que la question des droits linguistiques dans le domaine de l'enseignement figurera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre annuelle des premiers ministres des provinces qui doit avoir lieu au Nouveau-Brunswick à la mi-août. Cette décision, en soi, n'a rien de fracassant. Tout dépendra évidemment de la tournure que prendront les discussions des premiers ministres. Elle contient néanmoins un indice significatif, puisqu'elle implique que les provinces anglophones acceptent de discuter avec M. Lévesque. M. Trudeau aurait souhaité que les autres provinces opposent à M. Lévesque une fin de non-recevoir pure et simple. En prenant une décision différente, les collègues provinciaux de M. Lévesque affirment leur volonté de définir eux-mêmes leur propre ligne de conduite. Ils refusent d'être les simples relais d'Ottawa en matière constitutionnelle.

Deuxième gain appréciable: M. Lévesque, qui devait d'abord être absent de la réunion, s'est engagé hier au cours de son entretien avec M. Hatfield à être présent aux conversations de la mi-août. Ici encore, il ne faut préjuger de rien. La chance qu'auront le premier ministre québécois et ses collègues des autres

provinces de se retrouver face à face pendant plusieurs heures leur fournira néanmoins une occasion unique de se connaître davantage, de s'expliquer, de préciser leurs positions respectives sur divers sujets. La meilleure compréhension réciproque qui devrait découler de ces échanges pourrait ensuite faciliter des conversations plus fructueuses, ou en tout cas plus réalistes.

Chacun à sa manière, MM. Davis, Hatfield et Blakeney ont vu à garder la porte légèrement entrebâillée. Cela permet d'attendre avec intérêt les manches qui vont suivre.

Les quatre premiers ministres provinciaux qui se sont exprimés hier ne se sont toutefois pas contentés d'indiquer pieusement qu'ils sont disposés à converser avec M. Lévesque. Ils ont aussi tenu, dès ce stade-ci, à préciser l'essentiel de leur position respective. Après les avoir entendus, on doit conclure qu'à moins d'un changement majeur dans la position actuelle du gouvernement québécois, les chances d'un dialogue fructueux entre M. Lévesque et ses collègues des autres provinces restent fort maigres.

MM. Lévesque et Laurin voudraient en effet engager des conversations sur une base de "donnant donnant". Sans qu'on sache trop au juste la nature des sujets qu'ils seraient disposés à examiner avec les autres provinces, ils ont vaguement laissé entendre que Québec serait prêt à céder des concessions dans la mesure où celles-ci seraient compensées par des engagements comparables des autres provinces.

Or, la lettre de M. Davis et les propos de M. Hatfield en particulier, invitent à conclure que le Québec se situe désormais à un niveau fort différent de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, voire de la Saskatchewan. Au plan concret, ces provinces sont souvent moins avancées que le Québec en matière de reconnaissance des droits linguistiques minoritaires. Au plan des orientations, elles sont toutefois disposées aujourd'hui à résoudre cette question à un niveau plus élevé et plus durable que celui d'une simple législation statutaire toujours sujette à changement suivant le caprice des gouvernements et des législatures.

Quelles qu'aient été les injustices du passé, nombreux sont les Québécois qui, en cette matière, préféreraient des garanties constitutionnelles stables à des lois changeantes et souvent très différentes d'une partie du pays à l'autre. Si le gouvernement actuel du Québec allait se montrer radicalement intransigeant à cet égard, on devine tout de suite le scénario qui pourrait s'ensuire: M. Lévesque serait assez vite relégué sur son propre terrain par un Pierre Trudeau fort pour cette cause précise de l'appui pratiquement unanime des autres provinces.

M. Lévesque croyait peut-être aussi isoler Ottawa en proposant aux autres provinces des accords strictement inter-provinciaux dont serait exclu à toutes fins utiles le gouvernement fédéral. Ici encore, les réponses de certains de ses collègues lui rappellent que la réalité n'est pas aussi simple. D'abord, c'est mal connaître

l'attachement des premiers ministres des provinces anglophones que de penser qu'ils pourraient consentir à exclure Ottawa d'un champ aussi important que les droits linguistiques, dans lequel ils reconnaissent au contraire au pouvoir fédéral un rôle de leadership. Dans le cas présent, c'était aussi faire trop facilement abstraction de données concrètes que M. Blakeney, dans sa lettre à M. Lévesque, s'est empressé de rappeler: le gouvernement fédéral, par le biais des responsabilités qu'il assume envers les populations indiennes et les populations du Yukon et du Nord-Ouest, est déjà impliqué directement dans l'éducation. Au nom de quel principe prétendrait-on l'exclure de toute conversation portant sur les droits minoritaires dans l'enseignement?

Québec, enfin, reste toujours prisonnier du schéma plutôt étroit des "deux nations" lorsqu'il aborde la question des droits linguistiques et la question constitutionnelle. Or, M. Blakeney rappelle opportunément à M. Lévesque, à cet égard, que près du tiers de la population canadienne est désormais composée de personnes qui, encore très récemment, ne se rattachaient par leur origine à aucune des deux "nations". On comprend l'insistance que Québec met à faire comprendre au reste du pays sa réalité nationale distinctive. Mais les conseillers et les logographes du gouvernement Lévesque devraient déployer plus de soin à mieux comprendre le reste de la réalité canadienne, qu'ils ont trop tendance à simplifier outre-mesure.

Une autre indication se dégage non moins nettement des lettres de MM. Davis et Blakeney et des propos de M. Hatfield. Si Québec persiste dans la voie des restrictions étroites et réactionnaires que laisse entrevoir le projet de loi 101 en matière de droits scolaires, il n'y aura guère d'entente possible.

Expliquant lundi matin à Présent à l'écoute le sens qu'il attribue à la proposition québécoise, M. Camille Laurin, dont les exercices d'exégèse en ces matières sont hélas devenus plus fiables que ceux de son chef, donnait à entendre que d'éventuels accords n'annuleraient en aucune façon l'option Québec que définit toujours le projet 101 en matière d'accès à l'école anglaise. Évoquant tout au plus des exceptions possibles, M. Laurin laissait entrevoir, si nous l'avons bien compris, qu'il pourrait s'agir par exemple de cadres appelés à se déplacer d'une province vers une autre. Ses explications laissent percevoir une interprétation plutôt restrictive quant à l'éventuelle portée des accords proposés.

Si telle est vraiment l'intention du gouvernement québécois, il faudrait qu'on le dise sans délai. Car la lettre de M. Lévesque aux premiers ministres des autres provinces donnait une impression tout autre. Et dans la mesure même où il faut donner une portée réduite aux ouvertures qu'elle défilait, l'intérêt que celles-ci pouvaient présenter aux yeux des autres provinces et aussi des Québécois qui nourrissent des vœux plus larges, diminue d'autant.

Claude RYAN

Billet d'Italie

La mise au pas

par ROLANDE A. LACERTE

Après avoir brillé par ses superlatifs (additifs, formules enrichies, agents actifs, chimiques, toxiques, délogant la saleté et la santé, favorisant la croissance des multinationales et des tumeurs) la publicité a découvert la sobriété, le non-édulcoré, le non-coloré, en somme, devenue négative elle s'est mise au pas.

Le bon savon ne fait pas de mousse; le déodorant aéroso, celui qui ne vous abandonne pas, ne contient pas de fréon; le bonbon pas de colorant et l'essence pas de plomb. Le produit efficace, écologique, hygiénique, séduit par le vide et l'abstinence. On n'arrête pas le progrès. N'acceptez pas de substitution.

Au consommateur averti on ne propose plus n'importe quoi. La science met au point à son tour une bombe à neutrons qui ne fait pas de

dégâts matériels, épargne l'environnement. Les écologistes n'auront plus à crier dans le désert: "Sauvons nos forêts". Ils pourront même trouver leur emblème, le saule pleureur, contre l'épingle qu'ils se font passer. Ils irradient (déjà) de joie: enfin une bombe qui fait place nette et n'a pas de propriétés cancérigènes.

On se demandait depuis quelque temps ce que signifiaient les "droits civis" et pourquoi il suffisait de brandir cette formule — anodine en apparence — devant les Soviétiques pour les inquiéter et les irriter. Désormais on le sait, c'est le droit pour tout homme civilisé de voter comme il l'entend et de mourir discrètement, avec tact, pour sa patrie et contre celle du voisin, en ne laissant pas de traces sur le tapis.

lettres au DEVOIR

Satisfait de Radio-Canada

Je suis satisfait de RADIO-CANADA! pas à 100%, bien sûr, car il y aura toujours place pour l'amélioration.

Cependant, je trouve qu'on y présente la nouvelle nationale avec une objectivité remarquable et qu'on cherche à nous montrer l'événement dans son essence.

Certains critiques analysent les reportages à un y et cherchent la bête noire. D'autres ne sont pas contents de l'importance accordée à leur cause ou à leur parti. RADIO-CANADA ne se préoccupe pas assez de l'UNITÉ NATIONALE! On y donne trop d'importance au Parti Québécois! On y donne trop d'importance aux gens de l'Air! On y donne trop d'importance aux Libéraux!

On critique le contenu et le contenu. Il faudrait pratiquement que certains bénéficient d'un droit de réplique et d'un temps d'antenne égal pour présenter leur version des faits, ou du moins changer le vocabulaire des lecteurs de nouvelles. On compte les minutes et les secondes.

Quel doit être le rôle d'un service de nouvelles? Si l'on en croit certains ténors à Ottawa, ça se rapprocherait plus de l'encensoir des gens au pouvoir que du rapporteur fidèle et de l'analyste précis et incisif. Il faudrait se rapprocher de certains Hebdomadaires de province ou de radiodiffuseurs locaux qui publient à chaque semaine une grande photo du député local avec la liste des projets de Perspectives-Jeunesse ou autres Initiatives locales, pas trop à la fois pour faire durer la liste! On oublie de demander au député sa position sur les nouvelles restrictions que veut imposer le

gouvernement (dont il fait partie) quant à l'admissibilité à l'assurance-chômage, ou pourquoi, il ne mentionne jamais la situation de l'industrie textile ou de la chaussure, qui étouffe sous les importations. Ce serait là des questions bien embarrassantes pour un député. On taxerait le journaliste de jaunisme!

Eh bien ce n'est pas comme ça que j'aime mon télé ou RADIO-JOURNAL! J'aime qu'on aille au fond des choses, même si les questions sont déplaçantes et les réponses difficiles à donner. Que l'on ne vienne pas me dire que c'est RADIO-CANADA qui est responsable de l'élection du 15 novembre. Que l'on ne vienne pas me dire que RADIO-CANADA (ou les autres) a accordé trop d'importance au parti québécois avant et pendant la campagne. Je pense que le scrutin a été une bonne indication de la pensée populaire. Si les journalistes ne rencontrent que des gens mécontents et déçus, ils doivent le dire. Si M. Bourassa a fait des gaffes et perdait les pédales, ils devaient le dire. Si M. Lévesque ou M. Trudeau font des faux pas, qu'ils le disent!

Même si la loi donne un mandat à RADIO-CANADA de se préoccuper de l'unité canadienne, je ne crois pas que pour autant on doive y jouer à l'autruche et ignorer les problèmes. Ça ne ferait que rempiller les choses, et les gens se tourneraient ailleurs. Voudrait-on la censure? Qu'on le dise carrément. Le gouvernement, les hommes politiques, sont exposés à la vue de tous, dans une maison de verre. Qu'ils agissent en conséquence.

Quant à la question des deux réseaux avec des nouvelles qui ne se recoupent pas, je suis satisfait de la couverture des nouvelles. Mon principal intérêt, c'est le Québec. Ensuite, les nouvelles d'Ottawa pour bien savoir ce qui s'y passe. Que Richard Hatfield fasse une déclaration à Moose Jaw sur la situation au Québec, ça me passe par-dessus la tête. Les problèmes de Kamloops ne sont pas les problèmes de St-Joseph-de-Beauce, et je n'en ai cure! Ce sera pas un journaliste de Toronto ou de Vancouver ou son chef des nouvelles qui va savoir ce que je veux entendre comme nouvelles. Ce ne sera sûrement pas quelqu'un d'Ottawa. Il y a deux réseaux et j'en suis fort aise.

Est-ce qu'on assiste à une chasse aux sorcières? Quand je vois les projets de loi sur les communications et la câblodiffusion, je me demande qui sont les sorcières! Si on n'est pas content de "l'image" que l'on a à RADIO-CANADA, que l'on s'arrête pour y réfléchir; que l'on se dise que 90% des gens sont satisfaits de la couverture des nouvelles et des commentaires à RADIO-CANADA. Que l'on s'inquiète en conséquence!

Conclusion de tout cela! Que les Sauvés, Ouellet, Trudeau, Bégin et autres ne partent pas trop en peur avec RADIO-CANADA. Pour ma part, je suis satisfait de l'effort vers l'objectivité de cet organisme et je commence à être "tanné" des jérémiades de certains.

Jean-Claude PAQUET
avocat,
St-Joseph-de-Beauce, le 26 juillet 1977.

bloc-notes

Le monde trouble des agences de sécurité

Après la fusillade de la Robin Hood, le ministre québécois de la Justice a annoncé la formation d'un comité d'enquête sur les agences de sécurité. Depuis que le prédécesseur de M. Marc-André Béard, M. Jérôme Choquette, envisagea de confier à la Commission de police le contrôle des permis de ces agences et de leurs agents, le nombre de ces policiers privés serait passé, d'après le ministre, de 8,000 à plus de 35,000.

Quand on sait que durant le même temps la Sûreté du Québec a fait grimper en flèche ses effectifs, on peut se demander si le problème posé à la Robin Hood n'est pas encore plus considérable qu'il n'est apparu au premier regard et si le comité d'étude de M. Béard est bien l'instrument qu'il faut pour faire toute la lumière sur la situation.

La prolifération des agences n'est pas un phénomène propre au Québec, mais le nombre grandissant de policiers publics et privés, ceux qui sont enregistrés aux statistiques policières officielles et les autres qui ne le sont pas, vaudrait à lui seul un examen complet des "effectifs" en place. Certes, un bon nombre de ces agents de sécurité ont autant besoin de protection qu'ils ne sont en mesure d'en fournir: ce sont des retraités ou des chômeurs dont l'uniforme ne saurait compenser l'exploitation dont ils sont souvent victimes en étant payés à salaire minimum.

Ce contingent de concierges mal payés, de surveillants ou de préposés aux renseignements dans les endroits publics comptent sûrement pour un bon nombre des 35,000 agents dont M. Béard a parlé.

Ceux-là devraient aussi faire l'objet d'une enquête, mais ils n'offrent guère le genre de services dont le public, depuis la fusillade de la Robin Hood, a commencé à bon droit, quoique un peu tard, à s'inquiéter. Écartons aussi pour le moment ces "chiens dressés" qui seraient plus efficaces que des gardiens et dont les exploits ne sont plus l'apanage des camps de concentration ni des polices racistes des États-Unis ou de l'Afrique du sud. Enfin, éliminons pour les fins d'un premier examen les services de sécurité purement internes qu'on retrouve dans certaines grandes entreprises.

Les agences de sécurité offrent officiellement des services qu'on pourrait tout aussi bien attendre et qu'on attend souvent des services ordinaires de la police. Les polices privées se

sont-elles multipliées en raison de l'inefficacité ou des insuffisances des services publics? Dans les cas de vols, cela ne paraît guère faire de doute.

Si l'on en juge par les conflits violents auxquels certaines agences ont été mêlées, une "lacune" d'un autre genre doit être notée. Soit que la police ne fasse pas convenablement son travail de protection de l'ordre public et de la vie et des biens des gens, soit qu'elle refuse de faire certaines besognes douteuses, pour lesquelles des agences auraient moins de scrupules, un vaste et important champ d'enquête s'ouvre et qui, à en juger par les premiers éléments rendus publics, promet de révéler bien des surprises.

Outre les domaines qui intéressent les agences, les sources auxquelles elles recrutent leurs agents doivent attirer l'attention. Le "Bureau des détectives industriels" n'est pas la première organisation à faire appel à des lutteurs: voici peu d'années, l'Université de Montréal n'en faisait-elle pas autant? En plus des diplômés de l'armée, des policiers ne dédaigneraient pas non plus ajouter de cette manière à la sécurité de leurs employeurs d'occasion et à la paye qu'ils touchent de leur employeur régulier: le vol. Voilà un sujet que les enquêteurs de M. Béard devraient étudier de près avec les syndicats de policiers qui se plaignent de travailler trop longtemps dans une semaine!

Pour être déplaisant, le sujet n'en est pas moins d'importance, s'il est vrai que les policiers n'ont plus sérieusement fait de la lutte contre certains abus dans les agences de sécurité par crainte de tomber sur un des leurs ou, encore, sur l'un de leurs anciens officiers! Outre les policiers en service, en effet, certaines agences de sécurité feraient une large place à des policiers à la retraite, notamment à d'ex-officiers de rang supérieur. Voilà certes qui peut ajouter à la compétence et à la réputation d'une agence, mais qui pose néanmoins certains problèmes délicats.

Ainsi, en matière d'enquête et de renseignement, les policiers sont tenus à la plus stricte confidentialité. Le détective soupçonné de fuite auprès de la presse fera l'objet d'enquête interne et de sanction disciplinaire. En vertu de quelles normes sécuritaires et éthiques, des agences de sécurité pourraient-elles faire commerce de renseignements qu'elles se vantent de tenir de sources policières?

Jean-Claude LECLERC

C'est l'autre aspect qu'il y a lieu d'éclaircir, celui de l'initiative parlementaire cherchant à empêcher la mainmise des compagnies pétrolières sur les sources de rechange comme l'uranium, le charbon, le solaire, le géothermique et les schistes.

Ces compagnies, entend-on dire, investissent de plus en plus dans ces sources de rechange à mesure que les réserves pétrolières et de gaz naturel amincissent. N'entrions pas dans le débat autour de l'évidence que le renchérissement brusque du pétrole a rendu rentables des sources de pétrole réputées inaccessibles; tenons-nous-en à cette "diversification".

Le fait est que si l'initiative parlementaire a été lancée depuis peu, les chiffres de 1971, donc bien avant que qu'on "flaire" une crise pétrolière, établissaient déjà que cette "diversification" était largement en cours. Ainsi, Exxon était dans les schistes bitumineux, dans les sables asphaltiques, dans le charbon et dans l'énergie atomique; Texaco était dans les schistes, les asphaltes et le nucléaire; Gulf Oil était, comme Exxon, dans les quatre secteurs; SOCAL était dans les schistes, les sables et le charbon; Atlantic Richfield dans les quatre, etc...

"Y être" n'importe rien d'illégal, mais indique clairement que cette course aux sources de rechange — à l'époque non rentables — était ouverte et qu'elle n'a fait que s'accroître depuis. Ainsi, Consolidation Coal appartient à Continental Oil, les réserves de charbon d'Exxon sont évaluées à 8 milliards de tonnes, celles de Shell à 2 milliards; la même Exxon aurait investi dans l'uranium le plus gros budget d'exploitation connu, tout en poursuivant ses recherches dans l'énergie solaire. Schistes, asphaltes et autre énergie géothermique sont à l'avant.

Cette énumération est faite à titre indicatif, et elle n'est que partielle. Mais elle permet de cerner l'enjeu de la lutte à livrer.

On est sensible, bien sûr, à la dimension morale du phénomène de mégamonopolisation de l'énergie sous toutes ses formes, et on comprend très bien que les principes de la libre concurrence sont menacés par le processus dénoncé; de ce fait, on admet qu'il faut empêcher ces compagnies d'acquiescer le contrôle total et même les

Voir page 6: Bloc-Notes

Georges VIGNY

Une visite non souhaitée

Monsieur le directeur,

Nous regrettons, dans notre milieu, toute la publicité qui se fait actuellement autour de l'affaire Lefebvre, et nous venons vous demander de faire silence sur le prochain séjour au Canada et sur toutes les démarches de Mgr Lefebvre.

Nous espérons que vous interviendrez sans retard afin que les puissants moyens dont vous disposez, ne se mettent pas au service d'une autre cause de division au Québec.

Nous vous remercions, Monsieur le directeur, de l'attention bienveillante et active que vous

accorderez à notre demande.

Juliette LEMIEUX, Hauterive, Rosaire CHABOT, Montmagny, Bertrand LEMIEUX, Ste-Foy, Ernest GENDRON, Hauterive, Mme Ginette GAGNON, Hauterive, Mme Jacinthe GAGNON, Hauterive.

Le 25 juillet 1977

A propos du projet de loi anti-scabs

Suite à la fusillade du 22 juillet face à la meunerie Robin Hood, à Montréal, on parle de plus en plus d'une loi "anti-scabs".

Des éditorialistes chevronnés tel M. Sylvio St-Amant, qui journaliste, prétendent en toute objectivité faire la part des choses. "En cette matière, le gouvernement doit légiférer en fonction des parties en conflit. Il ne saurait être question de protéger une partie au détriment de l'autre. Si le gouvernement veut interdire l'embauche de "scabs" et rendre obligatoire la fermeture d'un établissement lors d'un arrêt de travail, il devra parallèlement interdire aux grévistes de travailler ailleurs et ainsi recevoir des allocations qui leur permettent de faire trainer en longueur des conflits qui, autrement, pourraient se régler rapidement".

Un conflit éclate lorsque les travailleurs se jugent exploités ou lésés dans leurs droits. La grève est le stade ultime de cette guerre que se livrent alors des deux parties. C'est une arme économique. "Où vous nous faites droit, on arrête la production... et on se prive en même temps de salaire..."

À première vue une loi qui a pour effet d'interdire la production en fermant complètement l'usine devrait aussi interdire aux employés tous revenus monétaires (travail à l'extérieur ou allocation de grève)... Cette apparence logique à armes égales (pas de production, pas de salaire) est pourtant de très courte vue surtout dans les cas de grosses compagnies ou de multinationales.

L'ouvrier en usine n'a souvent que son salaire pour vivre, se nourrir, se vêtir et éduquer ses enfants. Quelquefois sa femme travaille ou bien il a le revenu d'une

petite location. Dans les meilleurs cas, il peut avoir \$15,000 ou \$20,000 en fiduciaire.

Par contre plusieurs grosses compagnies ont des filiales un peu partout à travers le monde et la fermeture temporaire d'une succursale québécoise ne privera aucun actionnaire de son chèque dans le nord. Même l'entrepreneur local qui fait face à une grève a souvent d'autres revenus pour nourrir sa famille (immeubles à louer, actions prises chez Bell Canada ou dans le réseau T.V.A., intérêts financiers dans la taverne du coin... que sais-je encore?).

Si logique qu'elle paraisse, la proposition d'interdire toute possibilité de revenus à d'éventuels grévistes, est tout à fait inhumaine. On ne peut couper les vivres à un gars qui veut défendre ses droits, sa dignité voire même sa santé (sécurité au travail).

Il est vrai que cette façon de procéder réglerait rapidement des conflits, car un homme affamé est prêt à vendre sa force de travail à n'importe quel prix, mais un peuple civilisé peut-il accepter que la logique très immédiate de l'argent prive les ouvriers du droit fondamental de défendre leurs intérêts?

Agathe PELLETIER
Nicolet, le 26 juillet 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

Une sollicitude dont on pourrait se passer

Evidemment il n'y a plus de classes à l'Université Laval pour que le professeur Alouzo LeBlanc puisse écrire à peu près mille mots au sujet du "Big Mac". Mais est-ce qu'il y a jamais des classes à l'Université Laval?

D'abord c'est comique, un adulte, professeur de littérature, se plaignant d'une telle chose. Mais pensez-y un peu plus profondément. Il y a là une question philosophique.

Notre cher professeur LeBlanc n'aime pas la disponibilité d'un hamburger (ou de poulet frits à la Kentucky) à la sauvette. "C'est une forme de déshumanisation. Ce n'est pas typiquement français. Ce n'est pas québécois". En fait, les chaînes "fast food" n'ont pas de classe et M. LeBlanc a de la classe. Il veut que tout le monde ait de la classe. Il est un de ces hommes dont l'omnipotence trop grand nombre au Québec en ce moment, qui savent exactement ce qui est propre et juste pour tous les autres.

Malheureusement Mac Donald's, Harvey's et le Colonel don't à la masse un service qu'elle veut. Sinon, on ne mangerait plus de hamburgers et Mac Donald's ferait faillite tout simplement.

La réponse du jour est simple, et le bon professeur LeBlanc le ré-

peuple comme tout le monde: "Si le pète ne sait pas ce qui est bon pour lui, régions les choses par le gouvernement".

Ainsi on perd peu à peu la liberté. Quand LeBlanc dit "nous" et "notre", il entend "moi" et "mon". Il veut dicter sa sensibilité et son idée de la culture au nom du peuple. Moi, je suis un individu, pas une collectivité, la décision est très simple, acheter ou ne pas acheter. Je n'ai pas besoin du gouvernement pour ça.

Un hamburger, ce n'est pas une grande chose. Mais si on a un "Big Mac Attack" pourquoi pas?

J'espère que vous souffrirez d'indigestion après votre prochain steak au poivre, professeur LeBlanc.

John KITTREDGE
Ville Mont-Royal, le 21 juillet 1977

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeur de l'Information: Jean-François Pierre Lignon
Fondateur: Bernard Lacroix

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue de Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'agence Presse Condécanne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: 85¢ par année, soit 60¢ à l'étranger; 50¢ par année, soit 33¢ hors mois 321; Édition du samedi: 315¢ par année; Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier: 515¢ par semaine; Tarif de réabonnement: le même qu'à l'origine sur demande; Courrier de deuxième classe; numéro 0859; Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées des événements des hommes

Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne

1) De l'échec du libéralisme à la rencontre du projet marxiste

— par le Conseil permanent de l'Épiscopat de France

■ Dans son numéro du 15 juin 1977, le Bulletin du secrétariat de la Conférence épiscopale française contient une importante déclaration du Conseil permanent de l'Épiscopat de France sur les rapports entre chrétiens et marxistes dans le contexte politico-social de la France d'aujourd'hui. En raison des questions fondamentales qu'il soulève, ce texte a une portée qui dépasse le cadre de la France. Nos lecteurs pourront en lire une reproduction intégrale dans Le Devoir d'aujourd'hui et de demain.

Les catholiques de France sont de plus en plus attentifs aux inégalités dans la répartition des biens et des responsabilités, entre catégories sociales et entre régions différentes du monde. Beaucoup, trouvant dans leur foi en Dieu qui est Amour la passion de la justice, refusent d'accepter des situations souvent intolérables créées par les systèmes politiques, économiques et culturels. Ils savent l'importance d'une action collective pour transformer cet état de choses selon des programmes très divers. Ainsi, les chrétiens sont aujourd'hui répartis sur tout l'échiquier politique, et nombre d'entre eux rencontrent inévitablement le marxisme.

Celui-ci connaît, ces derniers temps, une expansion culturelle et politique. Sous forme vulgarisée tout autant que scientifique, il paraît être à beaucoup l'explication décisive des crises économiques et idéologiques. Que l'on parle d'éducation, de travail, de santé ou de recherche scientifique, des agriculteurs, des ouvriers, des intellectuels, des cadres font référence, d'une façon ou d'une autre, aux interprétations marxistes de l'histoire et la société. C'est d'abord à travers l'action politique et syndicale qu'ils rencontrent le marxisme, beaucoup disent trouver là des analyses et des moyens d'action pour transformer les rapports sociaux.

Aujourd'hui, le marxisme dépasse largement les partis politiques; il influence de multiples réalisations sociales et culturelles, telles que des associations de parents, des facultés ou des maisons de la culture. Les gauchistes, les freudomarxistes tentent aussi, à leur manière, de rendre compte des contradictions de la société libérale de cette fin de XX^e siècle. Ils proposent des actions concrètes pour modifier le fonctionnement de l'État, de l'école ou de l'entreprise.

Pour sa part, le parti communiste

français fait état publiquement de changements théoriques et pratiques du marxisme: la prise en compte des réalités actuelles l'a amené récemment à rejeter la notion de dictature du prolétariat, à prendre des positions nouvelles sur les libertés publiques, les enjeux de la Défense nationale, les structures de l'industrie. Au nom d'un réalisme politique, les communistes appellent à "l'union du peuple de France".

Dans cette stratégie générale, les chrétiens sont sollicités parce qu'ils sont partie prenante de tous les mouvements culturels ou politiques de la société. Certains d'entre eux font une option socialiste et utilisent éventuellement les instruments d'analyse marxiste sans partager la conception du monde et les moyens d'action du marxisme. D'autres, par contre, se disent chrétiens et marxistes; ils veulent être pleinement marxistes et pleinement chrétiens. Certains entendent même renouveler ainsi l'expression de leur foi.

Enfin, l'actualité internationale — qu'il s'agisse des débats autour de l'eurocommunisme, de la situation dans les pays de l'Est, de l'expansion du marxisme en Afrique noire, des informations qui nous parviennent du Cambodge ou du Vietnam, du silence des chrétiens de Chine — ne peut que susciter interrogations et inquiétudes lorsqu'on voit les théories marxistes traduites en pouvoir politique. A l'opposé, l'on sait aussi ce que donne en Amérique du Sud, sinon en France, un anticommunisme systématique lorsqu'il se transforme en idéologie de "Sécurité nationale" ou lorsqu'il se réclame d'une civilisation dite chrétienne. A chaque fois, la liberté de l'homme et du même couple la liberté du croyant sont gravement compromises.

Aussi, déjà maintes fois interpellés dans notre pays sur ces questions politiques, est-ce avec une conscience marquée par nos responsabilités d'évêques que

nous prenons la parole. Aux défis de notre temps, nous n'entendons pas nous dérober.

Certes, notre intervention publique de pasteurs de l'Église catholique sera jugée en termes politiques. On nous accusera, ici, de céder aux influences de l'actualité électorale et, là, d'être un frein à des changements considérés comme nécessaires. Mais ce n'est pas parce que l'équilibre politique de notre pays apparaît aujourd'hui instable que nous devons garder le silence. Nous nous refusons à être une force d'appoint électoral. Avec les prêtres, les religieux, les militants, les croyants de diverses origines, nous nous voulons fidèles à l'Évangile et nous sommes redevables à tout homme d'un témoignage: celui de notre foi en Jésus Christ, Seigneur et Sauveur de l'histoire, car "personne n'est étranger au cœur de l'Église, personne n'est indifférent pour son ministère" (Ecclesiastes). Serviteurs de la vérité de l'homme en Jésus Christ dans ce peuple de Dieu qui est en France, nous sommes soucieux, avec tous ceux qui travaillent à l'évolution de la société dans la lumière de la foi, des exigences actuelles de la fidélité évangélique.

Trop souvent, la rencontre du marxisme a entraîné une érosion du contenu de la foi chez ceux qui avaient cru pouvoir concilier leurs convictions et une collaboration avec les organisations communistes. Aujourd'hui, en raison de notre ministère pastoral, nous voulons préciser aux chrétiens les conditions et les limites d'un dialogue respectueux de la vérité de l'Évangile.

Quand les chrétiens rencontrent des marxistes

Sensibles aux contradictions économiques et culturelles de nos sociétés, souvent révoltés par les conséquences individuelles et collectives qu'elles entraînent pour leurs compagnons de travail et pour eux-mêmes, des catholiques découvrent la nécessité d'un changement. Ils veulent agir sur les systèmes économiques et les idéologies qui les engendrent. Ils se relient à des organisations syndicales, politiques et politiques, afin de lutter pour une libération collective.

Pour ces chrétiens, l'échec de la politique sociale du libéralisme n'est plus à démontrer. L'équilibre que les économistes

libéraux croient encore obtenir par le jeu naturel des lois du marché tourne d'abord au profit des possesseurs de capitaux. Les socialistes français du XIX^e siècle avaient déjà dénoncé le caractère fallacieux de ces théories libérales. Le mérite de Marx est d'avoir traduit cette protestation en analyse et en pouvoir d'action. Dévoilant la contradiction objective entre les apportes de capital et les producteurs de travail, le marxisme privilégie la lutte des classes et mobilise les masses pour construire une société plus juste. On comprend l'attraction de cette vision utopique d'une société où il serait mis fin à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Aux origines de la société industrielle, des chrétiens contemporains de Marx avaient, eux aussi, dénoncé les injustices engendrées par les mécanismes du capitalisme libéral, sans atteindre toutefois les causes structurelles des inégalités et des misères qu'ils déploraient. Plus tard, reprenant leurs travaux, Léon XIII condamnait, en 1891, "l'injustice d'une situation où un petit nombre de riches et d'opulents... imposent un joug presque servile à l'immense multitude des prolétaires" (Rerum novarum).

Aujourd'hui, des chrétiens, tout en se voulant pleinement fidèles aux exigences de leur foi, s'engagent dans les divers mouvements socialistes pour analyser et transformer la société. C'est alors qu'ils rencontrent l'action, les projets et les mouvements marxistes.

Tel est l'itinéraire de chrétiens ouvriers, de prêtres et de religieux qui subissent avec les autres travailleurs l'insécurité de l'emploi, l'insalubrité des conditions de travail ou de logement, les contraintes de bas salaires et l'absence de responsabilité dans les entreprises. Ils cherchent à agir pour transformer cet état d'injustice. Dans le réalisme de l'action concrète, le marxisme leur paraît dénoncer avec raison les systèmes de production et d'organisation du travail. Des intellectuels rejoignent cette protestation et ce combat afin de peser à leur tour sur les rapports sociaux issus du libéralisme. Ils apprécient la rigueur de l'interprétation de l'économie et de la vie sociale proposée par le marxisme, au moyen de partis politiques et de syndicats, quand il analyse les rapports de production et leur influence sur la vie en société. Certains y voient même un moyen d'action indispensable pour une transformation efficace de la situation des travailleurs; plus généralement, le marxisme leur apparaît comme la seule alternative aux contradictions sociales et culturelles du libéralisme en crise.

Le marxisme met, en outre, l'accent sur le caractère social de l'homme, sur la solidarité des travailleurs au plan national et international. L'analyse de la société en termes de rapports de force entraîne des chrétiens, comme d'autres, à penser qu'aucune transformation de la vie collective n'est possible sans les communistes. Ceci conduit à l'unité d'action entre toutes les forces disponibles qui veulent réaliser une société nouvelle.

Ces problèmes de société provoquent la vitalité de notre foi. Nous savons que celle-ci ne peut se réduire ni à la générosité des bonnes intentions, ni à l'octroi de secours immédiats. Il y va du salut de l'homme, c'est-à-dire de la réalisation plénière de sa dignité et de la réalisation des conditions sociales de sa liberté. Méditant l'Écriture et la Tradition de l'Église, nous percevons combien la justice de Dieu qui est Amour nous appelle à prendre part à la libération des hommes de tout ce qui les dégrade et les conduit à la révolte ou au fatalisme.

Les questions que les chrétiens posent aux marxistes

Le socialisme est apparu dans la société française à une heure où les différentes révolutions avaient éveillé un élan démocratique. Celui-ci s'exprimait dans la protestation contre les injustices du système économique et dans l'aspiration générale à la transformation des formes de pouvoir politique. En reprenant, de nos jours, ces multiples courants de pensée, le marxisme cherche à acquiescer, auprès de l'opinion publique, un quasi-monopole de la transformation des relations démocratiques entre les hommes. Toute critique et toute interrogation de ceux qui n'adhèrent pas à ses thèses sont alors rejetées avec violence et passion, comme conservatrices. Il en résulte souvent un totalitarisme de fait et l'exclusion de tout pluralisme réel. C'est, dans les débats actuels, l'origine de conflits où le marxisme joue, à son tour, le rôle d'une idéologie dominante.

Le matérialisme historique considère l'histoire comme l'ensemble des modes de production apparus (et à venir) dans le temps, leur fonctionnement et leurs formes de transition. La science de l'histoire se ramène alors à la théorie des modes de production, parce que c'est, selon Marx, "le mode de production de la vie matérielle qui conditionne le processus social, politique et intellectuel de la vie". Bien qu'il n'ait étudié que les lois de fonctionnement du système de production capitaliste de son temps, Marx estime rendre compte en droit de toutes les formes historiques de la production, donc de toutes les formations sociales. Cette appréhension totale de l'histoire est établie à partir de la pratique révolutionnaire du prolétariat et de ses intérêts particuliers. Celui-ci se voit ainsi doté du privilège de rendre compte scientifiquement de l'histoire universelle. La théorie marxiste, fondée sur cette pratique de la lutte des classes, a pour objet de représenter intellectuellement la conception prolétarienne du monde.

Organiser cette vision prolétarienne du monde en position dominante, c'est exclure les autres catégories sociales de responsabilités culturelles et politiques, leur refuser une existence personnelle et collective. Le fait de ne pas aller toujours

jusqu'à montre bien les limites d'un système qui ne doit son efficacité qu'à l'acceptation de dépendances politiques par des populations bien encadrées. Cette vision de l'histoire tend à réduire l'homme à n'être que le reflet des rapports de production économique et le soumet à un nouveau groupe social dominant. Prendre parti pour le prolétariat comme point de départ exclusif de toute compréhension de la société et de l'histoire, c'est ouvrir la porte à bien des entreprises totalitaires, légitimées au nom de l'efficacité.

Le matérialisme dialectique reconnaît la matière et les formes de production dans le travail, comme principe premier de l'existence de la nature, de la société, de l'histoire des hommes. La conscience personnelle n'est que l'apparition éphémère d'un moment de la conscience collective. En particulier, la religion n'est, ici, que le reflet d'un état social donné, la "protestation de la conscience aliénée", condamnée à disparaître avec la transformation à venir des rapports sociaux et la suppression des formes d'aliénation avec lesquelles elle aurait partie liée.

Logiquement alors, le croyant qui collabore sans réserve avec les communistes travaille à sa propre disparition. La pratique et la théorie étant en dépendance l'une de l'autre, le matérialisme entraîne "naturellement" l'athéisme. L'incompatibilité de la loi et du marxisme est d'ailleurs fréquemment affirmée par les responsables officiels du parti communiste. Le processus est tel que les convictions des chrétiens, tant sur la foi que sur l'homme, ne sauraient qu'être vidées de leur contenu. L'athéisme n'est pas ici un simple ajout à des conditions historiques de la naissance du marxisme; plus radicalement, l'athéisme est constitutif d'une pratique matérialiste. Les communistes se disent athées parce que matérialistes et non le contraire.

Ils revendiquent un privilège dans l'analyse scientifique du réel et dans l'élaboration des stratégies. Et cela en se fondant sur le matérialisme historique et dialectique qu'ils opposent à l'idéalisme de leurs concurrents. Cette prétention d'apporter la seule interprétation scientifique, de découvrir les lois fondamentales qui régissent les rapports sociaux, de rendre compte des rapports entre la matière et la pensée, conduit à dévaloriser toute approche différente. Cela incline à conférer au parti — ou au prolétariat — le monopole de la science de l'histoire.

On ne peut accepter ce privilège. D'autant que nous savons mieux aujourd'hui qu'à la fin du XIX^e siècle scientifique, combien l'objet et le champ des sciences de l'homme sont limités et trop provisoires pour être ainsi érigés en absolu. Se soumettre à un tel monopole serait asservir la recherche scientifique à des intérêts catégoriels ou nationaux, à la censure et à l'exclusion dont maints pays qui se réclament du marxisme nous donnent encore l'image. Le matérialisme ne peut être la seule clé qui permette de rendre compte scientifiquement de la réalité humaine. Bien d'autres sciences de l'homme et de la société, sans refuser certaines acquisitions du marxisme, font appel à d'autres fondements et à d'autres méthodes. La prétention au monopole scientifique ne peut que bloquer ce marxisme sur des théories figées et légitimer des stratégies totalitaires.

Tout ceci montre, s'il en était encore besoin, que le problème n'est pas seulement celui qui oppose l'athéisme et la foi, c'est la divergence entre deux conceptions de la nature, de l'homme, de la société et de l'histoire.

Prochain article: Entre l'espérance chrétienne et le messianisme marxiste, une incompatibilité radicale.

LIBRE OPINION

Les droits des Palestiniens et la réalité historique

par

MICHEL SOLOMON

tèrent avec les massacres des Juifs religieux de la ville de Hébron, en 1929, et continuèrent jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, sous l'empire de la loi martiale proclamée par les Anglais en Palestine, en 1938. Le leader des nationalistes et le fauteur des troubles fut Hadj Amin Al-Husseini, le grand mufti de Jérusalem qui se réfugia bientôt à Berlin. De la capitale de l'Allemagne nazie, il servit Hitler en lançant des appels à ses compatriotes de Palestine à se soulever contre les Anglais et à liquider les "judéo-communistes".

Il faut rappeler également qu'à la suite du rapport Peel, une conférence fut convoquée au Palais Saint-James à Londres, en février-mars 1939, ayant pour but la partition de la Palestine en deux États. Le refus farouche des pays arabes et l'espoir de la Grande-Bretagne de s'assurer, à défaut de l'amitié, la tranquillité dans le monde arabe dans la guerre qui s'annonçait, mena à la publication du fameux Livre Blanc interdisant l'accès des Juifs immigrants en Palestine. Cet acte de grave injustice se perpétua pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale malgré l'Holocauste et en dépit du fait que des dizaines de milliers de Juifs — hommes et femmes — s'enrôlèrent dans les forces britanniques pour combattre Hitler aux côtés de leurs alliés. La guerre finie, les pays du monde libre, dans une décision historique des Nations unies, résolurent de partager le territoire de la Palestine en deux États: un juif et un arabe.

La résolution des Nations unies fut le signal de la guerre pour cinq pays arabes. La guerre causa des souffrances aux populations juive et arabe; une partie de la population arabe succomba aux appels lancés par la radio du Caire et de Damas l'invitant à quitter les villes et villages et à prendre le chemin de l'exil.

Les témoignages, de sources anglaise et arabe, établissent que la population avait été incitée à s'expatrier sous promesse qu'une fois la guerre finie et une fois les sionistes jetés à la mer, elle entrerait en possession des maisons et des biens appartenant aux Juifs.

Les réfugiés furent soumis à un régime de misère et leurs souffrances furent exploitées par l'Organisation de la libération de la Palestine. Le souci des hommes de bonne volonté pour une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut ignorer les faits. La paix viendra, c'est sûr, le jour où les pays arabes cesseront de soutenir moralement et matériellement une organisation dont l'objectif reste la destruction d'un pays souverain, l'État d'Israël.

Pour ce qui est du sort des Palestiniens, le souci humanitaire de leur venir en aide fait partie des propositions israéliennes présentées à chaque session de l'Assemblée générale des Nations unies. A l'heure actuelle, le gouvernement de M. Menahem Begin envisage le rapatriement d'un bon nombre d'entre eux et leur installation dans la région de Samarie et de Judée, malgré le fait qu'il s'agit d'une région inculte et surpeuplée. De même, un lien sous forme de coopération politique et économique avec la Jordanie n'est pas exclu. Mais tout cela, à condition que l'État d'Israël soit au préalable reconnu comme un État légitime et souverain par ses voisins arabes.

L'actualité constitutionnelle Les provinces anglophones et la proposition Lévesque

par

EDWARD MCWHINNEY

■ Professeur de droit constitutionnel à l'Université Simon Fraser, en Colombie-Britannique, Edward McWhinney fut membre de la Commission Gendron. Il exerça une influence profonde sur la dimension juridique des recommandations de l'organisme d'enquête. Dans cet article qu'il nous adresse de Vancouver, M. McWhinney examine la toute dernière proposition faite aux provinces anglophones par le gouvernement québécois touchant des accords de réciprocité possibles dans le domaine de l'éducation.

des langues officielles de 1970 et, tout récemment, dans le texte explicite du Livre blanc du secrétaire d'État fédéral. Cette philosophie consiste à faire en sorte que l'enseignement en langue française et en langue anglaise soit disponible, dans toute la mesure où cela est pratiquement réalisable, à travers tout le Canada.

Pour certaines provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, la réponse qu'elles apporteront à la proposition de Québec paraît s'imposer d'elle-même. Elle consistera simplement à rappeler que les deux provinces ont déjà concédé à leurs citoyens le droit à l'enseignement en français, et qu'elles l'ont fait gracieusement, sans qu'il soit besoin pour elles d'aucun accord interprovincial spécial à cette fin. Dans le cas d'autres provinces comme le Manitoba et la Colombie-Britannique, une réponse positive indiquant au moins une intention sérieuse d'instaurer des services d'enseignement en français, même sous une forme limitée, serait un geste éloquent et élégant au service de la cause d'un fédéralisme plus large et plus pluraliste au Canada.

À tout événement, les provinces anglophones, en s'impliquant d'une manière positive et dans un secteur qui relève entièrement de la compétence constitutionnelle des provinces, pourraient créer de nouveaux liens à l'intérieur de notre système fédéral et contribuer à dissiper l'impression voulant que la crise actuelle soit entièrement un affrontement entre Ottawa et Québec.

Quelles que soient les intentions qui l'ont inspirée, la proposition du gouvernement québécois traduit de fait, dans l'orientation de la stratégie du Parti québécois, un changement réel dont la logique n'a peut-être pas été pleinement perçue même au Québec. Si l'objectif du Québec est l'indépendance, et seulement l'indépendance, pourquoi s'embarrasserait-on de ce que les provinces anglophones peuvent faire ou ne pas faire au sujet de l'enseignement en langue française dans le cadre de leurs compétences respectives? En se préoccupant de ce que veulent faire les provinces anglophones, le Parti québécois laisse entrevoir publiquement, pour

la parole du jour

"Un homme patient vaut mieux qu'un héros, un homme maître de soi vaut mieux qu'un conquérant." — Proverbes 16,32 (cinquième siècle au moins avant JC)

"Là, où est votre trésor, là aussi est votre cœur." — Luc 12,34 (après 65 après JC)

"Qu'il n'y ait point parmi vous de divisions. Soyez bien unis dans le même esprit et dans la même pensée." — 1 Corinthiens 1,10

la météo

Abitibi et Chibougamau: nuageux avec averses occasionnelles. Maximum 22 à 24. Aperçu pour samedi: ciel variable.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides et Haute Mauricie: ennuagement graduel en matinée. Possibilité d'averses par la suite. Maximum 22 à 24. Aperçu pour samedi: ciel variable.

Outaouais et Montréal: ciel variable et possibilité d'une averse en fin de journée. Vents par moments. Maximum près de 26. Aperçu pour samedi: nuageux.

Québec, Trois-Rivières et Cantons de

l'Est: ciel variable et possibilité d'une averse en fin de journée. Vents par moments. Maximum près de 25. Aperçu pour samedi: nuageux.

Saguenay-Lac-Saint-Jean: ennuagement graduel avec possibilité d'averses en fin de journée. Maximum 22 à 24. Aperçu pour samedi: nuageux.

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie et Sept-Îles: ennuagement graduel suivi d'averses. Vents par moments. Maximum près de 23, sauf près de 20 à Sept-Îles. Aperçu pour samedi: nuageux avec possibilité d'averses.

suites de la première page

MINI-SOMMET

nale. Dans la chaussure, la bonneterie et le vêtement les trois quarts des entreprises ont moins de 100 employés. Dans le meuble, 75% des entreprises ont moins de 15 employés.

La stratégie du gouvernement vis-à-vis de ces quatre journées sectorielles n'est pas encore arrêtée. Une chose est acquise: le ministre d'Etat au développement économique ne se contentera pas, comme à La Malbaie, d'écouter patronat et syndicats. "Nous possédons déjà beaucoup de données, particulièrement dans le textile, et nous émettrons nos propres hypothèses", affirme M. Landry.

Le gouvernement n'aura pas, cette fois, de peine à réunir un consensus: il existe déjà. Dans tous ces secteurs, où les emplois sont menacés, on assiste à des fronts communs — patronat, syndicats et associations de consommateurs — pour réclamer un certain degré de contrôle sur les importations, même au risque de voir les prix augmenter. Toutefois on sait que certaines usines sont condamnées d'avance. D'autres pourraient produire davantage, et surtout moins cher, si elles étaient mieux organisées, si on répartissait la production entre les diverses industries.

"Nous tenterons de voir ce que le Québec peut faire," affirme M. Landry, tout en n'écartant pas l'hypothèse d'élaborer, à cette occasion, avec les représentants des industries, une "stratégie d'approche commune face au gouvernement fédéral".

La stratégie du ministre se confirme ainsi au fil des mois: au sommet de Charlevoix, en mai, il avait parlé d'une approche sectorielle plutôt que d'un vaste plan-directeur pour l'ensemble de l'économie québécoise. Or, outre ces quatre rencontres, M. Landry révélait hier qu'il a aussi rencontré, en privé, les industries des pâtes et papiers. Il n'est pas encore décidé si le mini-sommet de septembre, avec les quatre secteurs "mous" de la fabrication, sera public ou privé...

LA RÉCIPROCITÉ

déclaré plus tôt cette semaine que son gouvernement n'était nullement prêt à conclure pareils accords avec Québec. On sait que les programmes de français dans cette province sont largement financés par le gouvernement central. En termes plus feutrés, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a répondu sensiblement la même chose mercredi dernier.

On ne connaît pas encore la réaction de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Quant à la réaction première de M. Schreyer, premier ministre du Manitoba, elle semblait plutôt favorable.

Interrogé hier par les journalistes, M. Richard Hatfield a répété que la constitution canadienne devrait être mandatée de manière à protéger les minorités à la grandeur du Canada, notamment en ce qui touche la langue d'enseignement. Par ailleurs, le premier ministre du Nouveau-Brunswick souligne qu'il importe de tenir compte de la "position politique", unique au Canada, du gouvernement provincial qui a été élu le 15 novembre dernier. Ce à quoi M. René Lévesque réplique immédiatement que des accords similaires ont été signés entre le Québec et l'Ontario en 1969, sans que cela crée quelque problème.

On a demandé ensuite à M. Hatfield si le désir de ne pas paraître soutenir le Parti québécois avait joué dans la décision initiale du Nouveau-Brunswick de répondre par la négative aux offres du gouvernement québécois. "Cela a été un facteur", a répondu M. Hatfield, qui s'est empressé d'ajouter qu'il importe de prendre en considération la proposition Lévesque "pour garder le Canada fort et uni".

Quant au premier ministre du Québec,

au fil des mots

Le grand rêve d'évasion

par Louis-Paul Béguin

Il y a loin du canon de Jules Verne au lanceur à plusieurs étages que nous connaissons. Signalons qu'en 1927, un savant français, Robert Esnault-Pelterie, publia un livre intitulé: "L'exploration par fusées de la très haute atmosphère et la possibilité des voyages interplanétaires. Il en écrivit un autre appelé "l'Astronautique, mais devant l'indifférence de ses compatriotes, hostiles à ses projets qui prévoyaient déjà la construction d'une plateforme d'inertie et comportaient même des études fort poussées sur les propulseurs et leurs trajectoires à travers l'espace, il se retira en Suisse. Il eut la satisfaction de voir à

qui donnait ensuite sa propre conférence de presse, puis répondait en Chambre à une brochette de questions sur le même sujet, il a révélé que la discussion avec M. Hatfield avait porté moins sur le principe d'ententes bilatérales de ce genre que sur la manière dont étaient appliqués, au Nouveau-Brunswick, les droits de la minorité francophone, qui existent déjà "sur papier". En Chambre, M. Lévesque a répondu quelques minutes plus tard qu'il ne pensait pas que M. Hatfield avait changé d'attitude quant au principe des accords de réciprocité, mais qu'il paraissait y avoir place pour des discussions quant à la manière de mettre en oeuvre ces principes.

M. Lévesque a promis que son gouvernement préparait des propositions plus concrètes en vue de la rencontre de St. Andrews, où il sera présent avec le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. Au chef de l'Opposition officielle qui le blâmait d'avoir initialement décidé de ne pas participer à la conférence annuelle des premiers ministres et de n'y déléguer que l'un de ses ministres, M. Lévesque a expliqué les deux raisons qui avaient motivé sa décision première, soit la session difficile qui, cette année, dure tout l'été à Québec, puis l'ordre du jour initial, peu substantiel, de la conférence du mois d'août. Mais depuis l'offre du Québec aux provinces et surtout depuis qu'on l'y a inscrit à l'ordre du jour de la conférence, M. Lévesque s'est juré d'y être.

M. Lévesque s'est enfin refusé de commenter la réponse du premier ministre de l'Ontario, M. Davis, sinon pour dire qu'elle était "sweet and sour", la porte n'étant ni ouverte ni fermée.

Après sa rencontre avec le premier ministre, M. Hatfield avait décidé d'assister aux travaux de l'Assemblée nationale du haut des galeries. Comme, au départ, M. René Lévesque commençait, de son siège, à souhaiter la bienvenue à son homologue, le chef de l'Opposition libérale, M. Gérard-D. Lévesque, a entraîné la Chambre pendant une demi-heure dans un débat de procédure d'où la bouffonnerie n'était pas absente. Interrompant le premier ministre dès ses premiers mots pour demander s'il s'agissait d'une motion ou d'une déclaration ministérielle et comme le premier ministre essayait de transformer son mot de bienvenue au motion, l'Opposition libérale refusait son consentement. On a finalement mis aux voix la motion de faire des vœux de M. Lévesque une "motion". Comme elle était adoptée à l'unanimité, M. Gérard-D. Lévesque s'empressa de formuler une nouvelle motion, justement pour offrir ses meilleurs vœux à M. Richard Hatfield, à qui chacun des chefs de l'Opposition a fait écho en se disant "très très heureux" d'ajouter sa voix au concert de joie.

Profitant enfin de son droit de réplique en pareille circonstance, le chef libéral s'est lancé dans une longue tirade pour remercier tous ceux qui ont participé à l'expression de vœux, pour féliciter tous ceux qui ont exprimé des remerciements et se réjouir que chacun soit là.

ainsi, le premier ministre a expliqué que lui conserver ce poste de conseiller spécial "serait nécessairement artificiel quand on connaît son passé politique et équivaudrait fatalement à une suspension". Autrement dit, ce serait purement et simplement une tablette dorée.

Signalons que si M. Lévesque parle de suspension, c'est que M. Cloutier, comme tous le s anciens députés qui ont été élus à deux reprises et qui ont représenté les électeurs pendant au moins six ans, touche déjà une pension de l'Etat. Cette dernière s'élève à un peu plus de \$15,000 par année.

En définitive, d'expliquer hier M. Lévesque, le gouvernement préfère que M. Cloutier abandonne de lui-même le statut qui lui a été conféré puisqu'il ne veut pas, pour des raisons politiques qu'il ne cherche pas à dissimuler, lui confier un poste ayant un niveau de responsabilité équivalent au traitement qu'il reçoit. En effet, l'ex-ministre devrait occuper au moins un poste de sous-ministre pour justifier un traitement de \$51,000 par année.

Quoi qu'il en soit, M. Lévesque a reconnu hier que M. Cloutier n'était pas du tout obligé de démissionner, qu'il pouvait s'accrocher ainsi qu'il semble en manifester le désir "mais que ce sera peut-être l'occasion, à ce moment-là, de voir comment on doit régler toute cette question des tablettes qui cumulent dans divers coins du gouvernement".

LE GAZODUC

ces difficultés en temps et lieu, en se basant sur l'opinion des experts qu'ils ont consultés. Ces experts, incidemment, étaient presque toujours des fonctionnaires du gouvernement fédéral ou du gouvernement territorial du Yukon ou encore des spécialistes du consortium Foothills.

Le comité indique aussi que ces conclusions ont été établies sur la base d'une procédure exceptionnelle nécessaire pour soumettre un rapport en temps voulu malgré la faible quantité des informations disponibles. Selon lui, il faudra de toutes façons reprendre l'étude en détail si le projet Foothills devait être préféré aux projets concurrents.

Le comité soutient aussi que la construction d'un pipeline dans le sud du Yukon devrait être assujettie à une planification gouvernementale appropriée même s'il n'endosse pas nécessairement la mise en place d'une structure gouvernementale particulière pour préparer et encadrer ce projet.

Le comité d'Environnement Canada soutient aussi que l'on devra probablement contourner certaines régions particulièrement fragiles pour lesquelles il n'existe aucune autre solution. Dans les cas extrêmes, il faudra même avoir recours à des tronçons construits au-dessus du sol, sur pilotis, même si cette technique est beaucoup plus onéreuse.

Sous cet aspect, ce rapport gouvernemental sera probablement complété aujourd'hui par un résumé du deuxième volume du rapport de la commission Berger dans lequel M. Thomas Berger doit tenter de définir à quelles conditions le gouvernement canadien peut autoriser la construction d'un pipeline dans l'Arctique canadien.

Pour ce qui est des répercussions socio-économiques d'un pipeline dans le sud du Yukon, cet aspect n'a pas été abordé dans le document fédéral rendu public hier et il doit être traité de façon fouillée par la commission Lysyk qui rendra son rapport public mardi. La Chambre des communes devrait alors avoir en main les principales données qui lui seront nécessaires pour le débat spécial qui doit avoir lieu sur ce sujet jeudi et vendredi prochains.

Pour revenir à l'étude publiée hier, ce document étudie surtout le projet Foothills qui suit la route de l'Alaska à travers le Yukon de Beaver Creek, à la frontière de l'Alaska, jusqu'à Watson Lake à la frontière de la Colombie-Britannique.

Tout en disant ne pas avoir assez de données pour conclure fermement, le comité souligne toutefois plusieurs avantages de tracés alternatifs qui passeraient un peu plus au nord par Dawson et qui rejoindraient la route de l'Alaska à White Horse. Ces tracés, disent-ils, traverseraient moins de zones de pergélisols riches en glace et ils éviteraient les régions les plus vulnérables de la route de l'Alaska.

Ces autres tracés auraient aussi l'avantage économique de faciliter une liaison ultérieure avec le delta du Mackenzie, ce qui permettrait l'exploitation des gisements canadiens sur le rivage de l'océan arctique (Mer de Beaufort). Malheureusement, il n'est pas certain que cet embranchement pourrait être construit sans compromettre excessivement l'environnement.

de suspendre la plupart de ses projets de prolongement de métro. La ligne n° 2 qui devait être prolongée de la présente station Bonaventure jusqu'au boulevard Salaberry à la limite nord de la Ville de Saint-Laurent devait s'arrêter à la station Namur. Un moratoire décréterait la suspension temporaire des travaux à la station Snowdon. Entre-temps, le Comité de transport de la région de Montréal était créé pour étudier la situation du transport des personnes pour toute la région montréalaise.

Ce n'est qu'une fois cette étude complétée qu'on devait décider officiellement si la station Namur serait bien la station terminale de la ligne n° 2 ou si le terminus serait situé encore plus au sud.

À la suite des pressions faites par le RCM et la publication de plusieurs articles dans les quotidiens montréalais, les ministres des Transports et des Affaires municipales furent chargés de préparer un rapport au Conseil des ministres.

Hier, M. Lessard devait préciser que, pour sa part, il y avait bel et bien eu de nombreuses transactions à propos du changement d'emplacement de la station Victoria au profit de la station Namur.

Tous les procès-verbaux du comité de surface du Bureau de transport métropolitain, le maître d'oeuvre de la construction du métro, indiquent qu'il y a eu des tractations avec la société immobilière Campeau. Ces tractations impliquaient autant des membres du gouvernement d'alors, soit les ministres des Finances, M. Raymond Garneau, celui des Transports, M. Raymond Mailloux, celui des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, de même que la Ville de Montréal.

Il est clair à son avis que le choix de l'emplacement fut considérablement

influencé par le facteur investissement que se proposait de réaliser éventuellement la société Campeau.

Mentionnons que pour ce projet le ministre des Affaires municipales, Victor Goldbloom, avait au mois de juin 1976 fait adopter par l'Assemblée nationale un projet de loi créant un échange de terrain des municipalités de Hampstead, Mont-Royal et Côte-Saint-Luc en faveur de Montréal afin de permettre en collaboration avec Québec la réalisation d'infrastructures routières devant aider à l'exécution du projet de la société Campeau.

Pour l'actuel ministre des Transports, il n'y a cependant rien de répréhensible ni d'illégal dans ces tractations qui en dernier recours ont amené la communauté urbaine à préférer la station Namur à celle de Victoria. Il souligne qu'il était en quelque sorte normal pour ces autorités de vouloir tenir compte de la construction d'un important ensemble immobilier en rapprochant la station de métro. Il précise qu'on n'a pas accepté de construire la station à l'ouest de Décarie comme le souhaitait Campeau.

Le seul reproche qu'il fait s'adresse au président de la communauté, M. Lawrence Hanigan, qui aurait dû reconnaître dès le début que des discussions avaient lieu avec Campeau, dit-il. Ce fut de sa part une décision administrative pour des motifs de rentabilité.

Dans un deuxième temps, M. Lessard explique que s'étant assuré de ces choses, il a demandé un rapport technique complet sur la valeur des deux emplacements en cause celui de la station Victoria et celui de Namur. Les deux emplacements se valent assure-t-il, si ce n'est qu'il est difficile de revenir en arrière pour construire la station Victoria, ce qui entraînerait des déboursés supplémentaires de \$5 millions et un retard de trois ans pour compléter les travaux. Il faut noter que les travaux pour la station Namur avaient déjà été entrepris avant que le

moratoire décrété par Québec n'inter-vienne. M. Lessard écarte aussi les arguments de sécurité déjà invoqués puisque, dit-il, même si Namur est située à une grande profondeur, cette station aura deux sorties.

C'est égard la décision de construire la station à Namur est maintenue. Une autre possibilité aurait consisté à faire de la station précédente Plamondon, la station terminale, et de faire de Namur la gare de la ligne n° 2.

Cette possibilité est à toutes fins pratiques écartée puisque maintenant Québec songe très sérieusement à autoriser le prolongement des travaux au-delà du boulevard métropolitain.

M. Lessard explique en effet que si l'on n'est pas question de réaliser le prolongement de la ligne n° 2 jusqu'à Salaberry tel que prévu initialement, il serait cependant plus logique de se rendre à l'entrée de Saint-Laurent. Une station terminale à Namur ne ferait qu'engorger davantage le nord-point Décarie-Métropolitain, explique-t-il. Bien qu'il ne le dise pas spécifiquement, une décision en ce sens aurait aussi pour mérite d'éliminer la controverse au sujet de l'emplacement de la station Namur.

Le Comité de transport de la région de Montréal devrait en principe présenter un rapport au gouvernement d'ici la fin de l'été quant à un emplacement possible pour une station terminale au nord du boulevard Métropolitain. Si Québec donnait le feu vert à ce projet, cela signifierait des déboursés de l'ordre de \$80 millions environ.

Quant à la décision de lever une partie du moratoire pour permettre la reprise des travaux de construction du métro de la station Snowdon à la station Plamondon, elle impliquera des déboursés de \$50 millions. Cette décision pourrait indiquer que le dossier du transport en commun à Montréal est en bonne voie d'être réglé, après plus d'un an d'études.

quant à la décision de lever une partie du moratoire pour permettre la reprise des travaux de construction du métro de la station Snowdon à la station Plamondon, elle impliquera des déboursés de \$50 millions. Cette décision pourrait indiquer que le dossier du transport en commun à Montréal est en bonne voie d'être réglé, après plus d'un an d'études.

LE MORATOIRE

Voilà pourquoi l'UN s'opposera, a-t-il conclu, au rapport dans 90 jours du débat sur la langue.

En soirée, M. Biron a déploré l'attitude des libéraux visant à retarder les travaux parlementaires et il a employé une grosse moitié de son plaidoyer à ridiculiser les libéraux. Ceux-ci s'appliquent à-t-il dit, à retarder les travaux pour se donner du temps pour définir une politique linguistique qu'ils n'ont toujours pas encore. Il s'agit, poursuit-il, d'une notion dilatoire que l'UN n'approuvera pas.

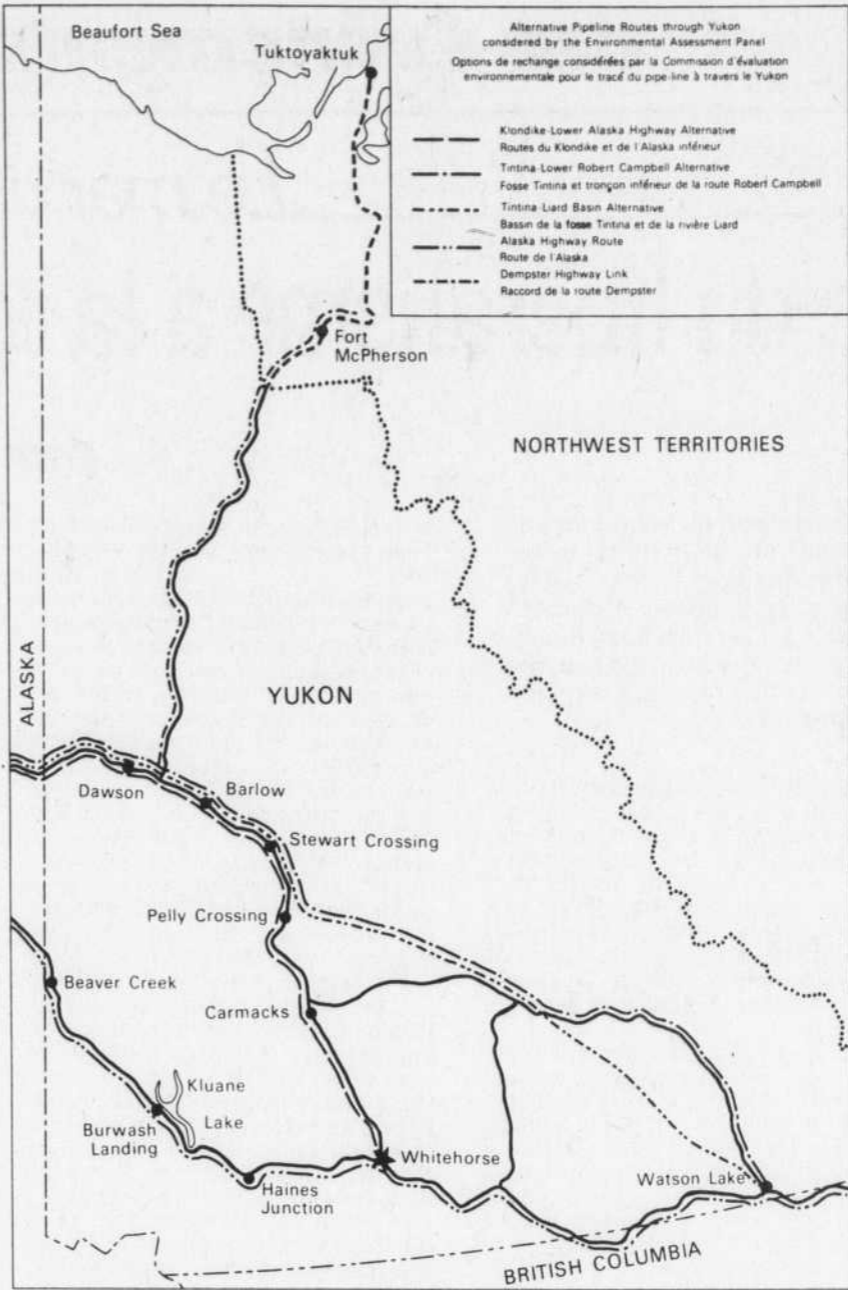
Son intervention a été suivie d'une charge du député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, contre l'Union nationale. Ce fut tout simplement la pagaille ensuite, les accusations fléchant de tous côtés.

Mais ce beau débat éblouissant, commandé par les libéraux, avait lui-même été interrompu en début de soirée par les libéraux eux-mêmes, qui demandent d'ajourner afin d'en entamer un autre sur l'économie du Québec. Mais la motion fut battue à 43 contre 23, l'Union nationale votant de nouveau avec les ministères.

Sur la motion de suspension de l'étude du projet de loi sur la langue, les libéraux se retrouvent seuls, avec M. Camille Samson, d'un côté, tandis que l'UN et M. Fabien Roy appuient le gouvernement.

À chaque instant, la tension montait à l'Assemblée hier soir. Le ton a cependant baissé tout à coup, au moment où le président de la Chambre, Me Clément Richard, s'est levé pour saluer une délégation de cinq membres de l'Assemblée nationale de France, venus observer comment les choses se passent au Québec... Mais une fois les aimables Français repartis, les engueulades ont repris.

Le débat de deuxième lecture reprend aujourd'hui après la période des questions. Contrairement à ce qu'il avait déjà annoncé, le premier ministre, M. René Lévesque ne prononcera pas de discours pendant le débat de deuxième lecture. On s'attend à ce qu'il prenne la parole, même si cela n'est pas coutume, au cours de l'étude, en troisième lecture. Au moment d'écrire ces lignes, M. Lévesque quittait Québec pour une quinzaine de jours de vacance.



Le comité d'Environnement Canada soutient aussi que l'on devra probablement contourner certaines régions particulièrement fragiles pour lesquelles il n'existe aucune autre solution. Dans les cas extrêmes, il faudra même avoir recours à des tronçons construits au-dessus du sol, sur pilotis, même si cette technique est beaucoup plus onéreuse.

Sous cet aspect, ce rapport gouvernemental sera probablement complété aujourd'hui par un résumé du deuxième volume du rapport de la commission Berger dans lequel M. Thomas Berger doit tenter de définir à quelles conditions le gouvernement canadien peut autoriser la construction d'un pipeline dans l'Arctique canadien.

Pour ce qui est des répercussions socio-économiques d'un pipeline dans le sud du Yukon, cet aspect n'a pas été abordé dans le document fédéral rendu public hier et il doit être traité de façon fouillée par la commission Lysyk qui rendra son rapport public mardi. La Chambre des communes devrait alors avoir en main les principales données qui lui seront nécessaires pour le débat spécial qui doit avoir lieu sur ce sujet jeudi et vendredi prochains.

Pour revenir à l'étude publiée hier, ce document étudie surtout le projet Foothills qui suit la route de l'Alaska à travers le Yukon de Beaver Creek, à la frontière de l'Alaska, jusqu'à Watson Lake à la frontière de la Colombie-Britannique.

Tout en disant ne pas avoir assez de données pour conclure fermement, le comité souligne toutefois plusieurs avantages de tracés alternatifs qui passeraient un peu plus au nord par Dawson et qui rejoindraient la route de l'Alaska à White Horse. Ces tracés, disent-ils, traverseraient moins de zones de pergélisols riches en glace et ils éviteraient les régions les plus vulnérables de la route de l'Alaska.

Ces autres tracés auraient aussi l'avantage économique de faciliter une liaison ultérieure avec le delta du Mackenzie, ce qui permettrait l'exploitation des gisements canadiens sur le rivage de l'océan arctique (Mer de Beaufort). Malheureusement, il n'est pas certain que cet embranchement pourrait être construit sans compromettre excessivement l'environnement.

de suspendre la plupart de ses projets de prolongement de métro. La ligne n° 2 qui devait être prolongée de la présente station Bonaventure jusqu'au boulevard Salaberry à la limite nord de la Ville de Saint-Laurent devait s'arrêter à la station Namur. Un moratoire décréterait la suspension temporaire des travaux à la station Snowdon. Entre-temps, le Comité de transport de la région de Montréal était créé pour étudier la situation du transport des personnes pour toute la région montréalaise.

Ce n'est qu'une fois cette étude complétée qu'on devait décider officiellement si la station Namur serait bien la station terminale de la ligne n° 2 ou si le terminus serait situé encore plus au sud.

À la suite des pressions faites par le RCM et la publication de plusieurs articles dans les quotidiens montréalais, les ministres des Transports et des Affaires municipales furent chargés de préparer un rapport au Conseil des ministres.

Hier, M. Lessard devait préciser que, pour sa part, il y avait bel et bien eu de nombreuses transactions à propos du changement d'emplacement de la station Victoria au profit de la station Namur.

Tous les procès-verbaux du comité de surface du Bureau de transport métropolitain, le maître d'oeuvre de la construction du métro, indiquent qu'il y a eu des tractations avec la société immobilière Campeau. Ces tractations impliquaient autant des membres du gouvernement d'alors, soit les ministres des Finances, M. Raymond Garneau, celui des Transports, M. Raymond Mailloux, celui des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, de même que la Ville de Montréal.

Il est clair à son avis que le choix de l'emplacement fut considérablement

JÉHOVAH

préférant camper dans une roulotte ou une tente-roulotte, semble-t-il, la température s'y prêtait bien.

"Ce qui nous permet d'avoir autant de membres à nos congrès, c'est que les frais sont réduits au minimum, explique M. Charland. Tout est à base de bénévolat parmi les Témoins, et nous avons 10 équipes s'occupant d'autant de services différents ici, y compris l'alimentation, l'entretien, les publications et l'hébergement. C'est d'ailleurs le principe même de nos témoignages. Les Témoins actifs ont tous un emploi à temps partiel afin de subvenir à leurs besoins. Les seuls qui soient rémunérés sont les missionnaires qui oeuvrent en pays lointain où ils n'ont pas le droit de travailler."

Les frais de location de la piste Richelieu, l'achat de la nourriture et autres frais sont couverts par des contributions volontaires. "C'est pourquoi nous faisons attention aux dépenses, et ainsi, on vient toujours à bout de les rencontrer."

Des représentations dramatiques à thème religieux sont prévues pour cet après-midi et demain. Les organisateurs ont également pensé aux sourds-muets et aux personnes souffrant de troubles auditifs en leur assurant un service spécial de traduction ou des appareils auditifs.

Hier, une des questions les plus controversées impliquant les croyances des Témoins, les transfusions sanguines auxquelles ils se refusent, a fait l'objet d'un symposium animé par M.S. Szostak, de Toronto. Selon lui, la publicité sensationnelle souvent accordée aux Témoins qui refusent une transfusion les incite à faire connaître les faits à ceux qui souhaitent s'en informer. Il a alors tenté, à l'aide de citations de la Bible, d'expliquer que le grand respect accordé par les Témoins au sang humain les empêchait d'accepter une transfusion.

concurrentes, Ogilvie et Phénix, ont repris leur production depuis trois jours.

Depuis le règlement dans ces deux dernières ministères, la compagnie Maple Leaf a demandé mardi à la CSN de reprendre les pourparlers qui se sont poursuivis intensément hier.

D'autre part, quelques milliers de manifestants se sont rassemblés hier soir devant la minoterie Robin Hood, dans le secteur de la petite Bourgeois, pour protester contre l'attitude de cet employeur dans ses relations de travail. La manifestation a été organisée par le Conseil central de Montréal (CSN).

forçant à se dessaisir à terme de certaines participations. Mais peut-on vraiment croire au succès de l'initiative?

Il est très sain de mettre ces compagnies sur la défensive, de scruter toutes les pratiques et d'appliquer tôt ou tard des "freins d'urgence". Mais voilà: si, attirés par la notion de dividendes, ces messieurs ne le font pas, qui fera l'indépendance énergétique américaine? En fait, et sans donner dans le cynisme, on a l'impression que la locomotive est passée et qu'on s'acharne sur le wagon de queue. En clair: ces compagnies détiennent pratiquement en exclusivité la technologie et leur immense expérience du pétrole — par laquelle même les producteurs les plus radicaux sont obligés de passer! — les sert dans le développement des sources de recharge une fois que les cours mondiaux du pétrole les ont rendues rentables. De même, les sommes astronomiques nécessaires à cette "diversification" sont à leur portée, ce qui les met en position imbattable. Qui plus est, elles détiennent aussi les réseaux de distribution!

Dans ces conditions, peut-on entretenir d'autre espoir que celui de vouloir simplement ralentir la mégamonopolisation?

ROBIN HOOD

forçant à se dessaisir à terme de certaines participations. Mais peut-on vraiment croire au succès de l'initiative?

Il est très sain de mettre ces compagnies sur la défensive, de scruter toutes les pratiques et d'appliquer tôt ou tard des "freins d'urgence". Mais voilà: si, attirés par la notion de dividendes, ces messieurs ne le font pas, qui fera l'indépendance énergétique américaine? En fait, et sans donner dans le cynisme, on a l'impression que la locomotive est passée et qu'on s'acharne sur le wagon de queue. En clair: ces compagnies détiennent pratiquement en exclusivité la technologie et leur immense expérience du pétrole — par laquelle même les producteurs les plus radicaux sont obligés de passer! — les sert dans le développement des sources de recharge une fois que les cours mondiaux du pétrole les ont rendues rentables. De même, les sommes astronomiques nécessaires à cette "diversification" sont à leur portée, ce qui les met en position imbattable. Qui plus est, elles détiennent aussi les réseaux de distribution!

Dans ces conditions, peut-on entretenir d'autre espoir que celui de vouloir simplement ralentir la mégamonopolisation?

BLOC-NOTES

forçant à se dessaisir à terme de certaines participations. Mais peut-on vraiment croire au succès de l'initiative?

Il est très sain de mettre ces compagnies sur la défensive, de scruter toutes les pratiques et d'appliquer tôt ou tard des "freins d'urgence". Mais voilà: si, attirés par la notion de dividendes, ces messieurs ne le font pas, qui fera l'indépendance énergétique américaine? En fait, et sans donner dans le cynisme, on a l'impression que la locomotive est passée et qu'on s'acharne sur le wagon de queue. En clair: ces compagnies détiennent pratiquement en exclusivité la technologie et leur immense expérience du pétrole — par laquelle même les producteurs les plus radicaux sont obligés de passer! — les sert dans le développement des sources de recharge une fois que les cours mondiaux du pétrole les ont rendues rentables. De même, les sommes astronomiques nécessaires à cette "diversification" sont à leur portée, ce qui les met en position imbattable. Qui plus est, elles détiennent aussi les réseaux de distribution!

Dans ces conditions, peut-on entretenir d'autre espoir que celui de vouloir simplement ralentir la mégamonopolisation?

Québec prolonge le mandat de la CECO

QUÉBEC — Le mandat de la Commission d'enquête sur le crime organisé, qui venait à échéance le 31 juillet, a été prolongé hier jusqu'au 31 décembre 1977.

En annonçant cette décision, le ministre de la Justice, M. Marc-André Béard, a précisé qu'elle était rendue nécessaire, "afin que la CECO puisse étudier d'autres dossiers qui exigent une action immédiate."

"Ce mandat", a rappelé le ministre de la Justice, "est de faire enquête sur les activités des organisations ou réseaux et les personnes qui y concourent, dans la mesure où ils opèrent dans les domaines du jeu et du pari illégaux, du prêt usuraire, de l'extorsion, du trafic illégal de la drogue et des stupéfiants, de la contrefaçon, de la fraude commerciale, des faillites frauduleuses et des incendies criminels, de la manipulation illégale d'actions ou de l'agiotage, et des agissements frauduleux de corporations, des pressions exercées illégalement sur les hommes d'affaires."

DÉCÈS

LÉGER, Camille. — A Montréal, le 28 juillet 1977 à l'âge de 60 ans, est décédé, M. Camille Léger, époux de Jeanne Pigeon. Il laisse dans le deuil ses enfants, Ivan époux de Claudette Poirier, Serge époux de Micheline Deschênes, Micheline épouse de Pierre Pelletier, Alain époux de Louise Moquin et 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois à 14 heures, se rendra à la messe à 15 heures, et sera célébré à 16 heures, et de la au cimetière St-Léonard lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

Carter minimise la décision de Begin

WASHINGTON (AFP) — Soucieux de préserver les chances de reconvoque de la conférence de Genève sur le Proche-Orient, le président Jimmy Carter s'est efforcé hier de minimiser la portée de la législation par le gouvernement de M. Menahem Begin, de trois points de peuplement juif en Cisjordanie.

Visiblement très embarrassé par cette action et réduit à la défensive, M. Carter a reconnu au cours de sa douzième conférence de presse qu'il n'avait même pas songé à aborder ce problème avec le chef du gouvernement israélien lors de la visite de celui-ci

à Washington la semaine dernière.

"C'est une omission de ma part", a avoué le président, qui a expliqué qu'il avait simplement évoqué avec M. Begin la création éventuelle de nouvelles colonies de peuplement et qu'il l'avait mis en garde contre une telle politique.

Le président a même précisé à son interlocuteur qu'un accroissement de la population des colonies existantes serait "davantage acceptable" que la création de nouveaux points de peuplement.

M. Carter a naturellement réaffirmé que la législation

des trois colonies constituait "un obstacle" sur le chemin de la paix. Mais en même temps, il a souligné qu'il serait "injuste de trop critiquer M. Begin". Ce dernier n'avait pourtant pas jugé bon de le prévenir de sa décision.

Le président a notamment fait valoir que le gouvernement travailliste avait agi de même et qu'après tout la population des points de peuplement était très faible. Il a également fait observer que M. Begin, comme lui, avait des engagements électoraux à tenir. En somme, M. Carter n'approuve pas mais il comprend.

Il est évident qu'à la veille de la tournée du secrétaire d'Etat Cyrus Vance au Proche-Orient, M. Carter a voulu éviter toute confrontation avec Israël et inciter les pays arabes à ne pas dramatiser la situation.

M. Carter préférerait que cet incident de parcours, dans lequel il n'a pas joué un rôle très brillant, soit vite oublié et que toutes les parties se tournent plutôt vers l'avenir, en l'occurrence vers Genève.

Selon le président, les chances de reconvoque de la conférence sont "bonnes". L'optimisme du président ne repose pas sur des concessions précises d'Israël ou des pays arabes mais simplement sur la bonne volonté qu'il a cru déceler chez chacun.

Il a cependant admis que le problème de la participation palestinienne constituait toujours "le principal obstacle" à la reprise des négociations. M. Carter souhaite en principe la participation des Palestiniens (il n'a pas parlé de l'OLP) mais il "ne voit absolument pas comment il pourrait la

préconiser aussi longtemps que les Palestiniens ne reconvoquent pas Israël en tant que nation".

Comme le New York Times mais en termes nettement plus sévères, le Washington Post a condamné hier la décision du gouvernement israélien d'accorder un statut permanent à trois points de peuplement juifs en Cisjordanie, qu'il qualifie de "défi à Carter".

Cette décision, écrit le journal, est "brutale, provocatrice et indéfendable. Prise "juste après la chaleureuse réception accordée à M. Begin à Washington, elle donne l'impression d'un pied de nez à Jimmy Carter".

Rappelant les diverses garanties et engagements offerts à Israël par Washington, le Washington Post souligne que les États-Unis "n'ont pas à

s'excuser auprès de Jérusalem de lui demander — dans la perspective d'une paix négociée entrant en vigueur dans un certain nombre d'années — d'évacuer les territoires occupés pour revenir à des lignes proches de celles d'avant la guerre des Six jours".

En conclusion, le journal invite l'administration américaine à s'opposer dès maintenant au gouvernement israélien sur cette question. "Les bons sentiments, superficiels et trompeurs, tels que ceux engendrés par M. Begin lors de sa visite à Washington la semaine dernière, écrit le Washington Post, ne sont pas seulement sans valeur. Ils deviennent carrément dangereux s'ils encouragent Israël à agir d'une manière risquant de réduire à néant tout espoir d'un règlement d'ensemble israélo-arabe".

Israël : une bombe fait 29 blessés

TEL AVIV (Reuter) — Une bombe a explosé hier sous un étal du marché aux légumes de Beersheba, dans le désert israélien du Néguev, faisant 29 blessés dont deux assez gravement atteints.

La plupart des victimes ont pu regagner leur domicile après les premiers soins. Cette explosion est la 7e depuis le 6 juillet. 11 personnes avaient été blessées la veille dans un attentat au marché aux légumes de Tel Aviv. Dans la même journée, un engin avait explosé dans une voiture en stationnement à Jérusalem faisant deux blessés légers.

Le porte-parole de la police a annoncé, d'autre part, qu'en raison de cette vague d'attentats, la police a décidé de renforcer son dispositif de sécurité, en particulier dans les marchés et autres lieux publics. Les patrouilles seront plus nombreuses et la garde civile, composée de volontaires, aura un rôle plus actif.

Le commandant de la région sud, le général Herzl Shafir, s'est rendu à Beercheva, aussitôt après l'attentat, pour étudier les mesures à prendre. La police annonce, par ailleurs, que jusqu'à présent, onze arrestations ont été opérées à Beercheva, à la suite de l'explosion.

Les "grands" se disputent la corne de l'Afrique

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont donné au Tchad l'assurance qu'ils examineraient favorablement une requête d'achat d'armes pour lutter contre les insurgés du nord du pays, a indiqué hier le département d'Etat.

Selon le porte-parole, le gouvernement de N'Djamena a perdu le contrôle du nord de son territoire le mois dernier et a fait appel aux États-Unis. Des assurances positives lui ont été données durant la visite à Washington du colonel Mamari Djime Ngakin, vice-président du conseil supérieur militaire du Tchad, qui a rencontré il y a quinze jours le vice-président Walter Mondale et le secrétaire d'Etat Cyrus Vance.

Les pays européens alliés des États-Unis, restent pour le moment discrets quant à la fourniture d'armes à la Somalie. Le président Carter a cependant déclaré hier dans une conférence de presse que la décision américaine avait été prise en liaison avec d'autres pays, notamment l'Arabie saoudite, la France et l'Italie.

Pour la France, qui s'est rapprochée de la Somalie avec l'accession sans problème à l'indépendance de la république de Djibouti, un engagement politique en faveur de l'un des antagonistes paraît peu probable. Mais, estime-t-on cela n'exclut pas la vente d'armes. Si Mogadiscio le demande, comme cela se fait avec d'autres pays de la région.

Le département d'Etat, en deux jours, a annoncé que les États-Unis étaient disposés à fournir du matériel militaire à quatre pays africains: outre le Tchad, la Somalie, le Soudan et l'Égypte.

"Il n'y aura pas d'autres surprises", a déclaré le porte-parole interrogé à ce sujet.

Le porte-parole a refusé de dire si Washington envisageait de coordonner son aide éventuelle au Tchad avec la France qui a récemment apporté un appui matériel à N'Djamena.

L'administration Carter paraît ainsi résolue à combattre l'influence de l'Union soviétique dans cette partie du monde et pour ce faire, à aider tous les adversaires de l'Éthiopie et de la Libye, les deux pays proches du Kremlin.

Les autorités somaliennes, explique-t-on de source informée, irritées par le rapprochement spectaculaire entre les Soviétiques et les Éthiopiens, leurs ennemis héréditaires, se sentent menacées par une puissante armée éthiopienne de sept divisions face à leurs deux divisions.

Il est toutefois encore trop tôt, estime-t-on, pour considérer la Somalie, qui jusqu'à présent dépendait exclusivement pour son armement de l'Union soviétique, comme pro-occidentale, même si elle s'ouvre aux investissements et à la coopération avec l'Europe ou les pays arabes modérés tels l'Arabie saoudite.

Ryad, et les pays du Golfe qui souhaitent transformer la Mer Rouge en "lac de paix arabe" et contre la poussée soviétique dans la région, n'ont cessé de courtiser depuis plusieurs mois Khartoum et Aden qui, avec Djibouti, commande le détroit de Bab El Mandeb.

On ignore cependant que fera le Sud-Yemen, proche des Soviétiques, si les relations entre Moscou et Mogadiscio continuent à se détériorer et arrivent au point de rupture. M. Ali Nasser Mohamed, premier ministre et ministre de la Défense du Sud-Yemen, se trouve actuellement "en visite non officielle" et de caractère militaire à Moscou, à l'invitation du ministre soviétique de la Défense.

Certains observateurs occidentaux expliquent le soutien accordé par les Soviétiques à Addis Abeba au détriment de Mogadiscio, par le fait que l'Éthiopie, pays non musulman dans sa majorité, est un terrain plus favorable que les États arabes musulmans, "hostiles au fond au marxisme". Ils estiment aussi que l'attitude américaine qui contraste avec la prudence suivie jusqu'ici par l'administration Carter, est motivée par un potentiel "danger d'invasion" de la Somalie.

Ainsi une fois de plus les deux super-grands, Union soviétique et États-Unis s'affrontent par Africains interposés, au nom de la Défense des zones d'influence et de l'équilibre des armements, nécessaire, selon eux, pour maintenir la paix dans la corne de l'Afrique.

Les Soviétiques, alliés de la Libye, renforcent le potentiel militaire de l'Éthiopie, marxiste de fraîche date, seul pays non arabe de la Mer Rouge, face à la Somalie socialiste, au Soudan et à l'Égypte que les États-Unis sont prêts à doter d'armes "défensives".

Ce renversement des alliances intervient au moment où Mogadiscio et Addis Abeba s'accusent mutuellement d'agression à la suite de sérieux affrontements dans l'Ogaden (est de l'Éthiopie) et où un cessez-le-feu encore fragile vient d'être instauré entre la Libye et l'Égypte après de violents combats.

La Grande-Bretagne, suivant l'exemple des États-Unis, a annoncé à son tour qu'elle était prête à fournir des armes défensives à Mogadiscio (en quantités limitées) et à Khartoum à qui elle a déjà vendu du matériel militaire.

Pérou: le pouvoir aux civils en 80?

LIMA (Reuter) — Le Pérou retournera à l'administration civile dans trois ans, a annoncé hier le président Morales Bermudez.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la fête de l'indépendance du Pérou, le chef de l'État péruvien a déclaré que la transition commencera dans la deuxième partie de l'an prochain par la mise sur pied d'une Assemblée constituante.

Il a invité les partis politiques traditionnels à poursuivre le dialogue engagé en avril dernier pour assurer une transition pacifique à l'administration civile. Il a souligné que le but de l'armée était d'instaurer "une démocratie sociale avec la pleine participation populaire".

Mais il n'a pas précisé la formule par laquelle les Péruviens pourront élire leurs représentants.

Le président Morales, qui prenait la parole au cinquième jour d'une grève des mineurs, a évité de critiquer les syndicats. Il s'est borné à dire que le Pérou se heurtait à des difficultés économiques que le gouvernement militaire s'efforçait de surmonter.

La crise est en partie le résultat de la chute des prix de plusieurs principaux produits d'exportation péruviens sur le marché mondial, a-t-il dit. Il a également évoqué des facteurs internationaux, telle la baisse des investissements privés.

Le président Morales n'a pas précisé les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour remettre le pays sur pied tout en évitant des remous. Mais il a dit que le gouvernement s'efforcera de réduire son déficit budgétaire afin de réaliser un équilibre intérieur et de mettre un frein à l'inflation. Les maux économiques du Pérou rendent nécessaires une austerité intérieure et une assistance extérieure, a-t-il dit.

Centre d'Accueil
Horizons de la Jeunesse

est à la recherche d'un
**COORDONNATEUR
DU PERSONNEL**

Les tâches:
Mettre sur pied un département du personnel pour un organisme comprenant environ 200 employés.

La personne:
Devrait posséder une formation ainsi que de l'expérience en ce qui a trait aux relations humaines, aux relations de travail (préférentiellement dans le secteur des Affaires Sociales) et aux politiques du personnel.

**Date limite pour soumettre
les demandes d'emploi: 5 août 1977.**

**Veillez faire parvenir
votre curriculum vitae à:**
Dr. H.W. Hanna,
Directeur Général

**CENTRE D'ACCUEIL
HORIZONS DE LA JEUNESSE**
6 Weredale Park
Westmount, Québec H3Z 1Y6

Collège
Universitaire
de
Saint-
Boniface

CENTRE DE RECHERCHES
demande un
**CHERCHEUR
PRINCIPAL**

FONCTIONS:
Participer aux travaux de recherche en éducation du Centre de Recherches du Collège Universitaire de Saint-Boniface, qui étudie particulièrement les problèmes de l'enseignement en milieu minoritaire.

EXIGENCES:
Maîtrise en éducation et expérience de recherche en éducation. Des connaissances dans l'un ou l'autre des domaines suivants: didactologie, recherche en enseignement des langues en milieu minoritaire, sociologie de l'éducation, formation des enseignants, seraient un atout. La connaissance du français est requise.

TRAITEMENT:
\$12,000 à \$22,000, selon qualifications et expérience.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 août 1977 à:

**Michel LAGACÉ, directeur
Centre de Recherches
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7**

pavillon du parc inc.

Le Pavillon du Parc est un Centre d'Accueil desservant une clientèle en déficience mentale et en mésadaptation sociale.

RECHERCHE
DIRECTEUR (TRICE)
DU CENTRE POUR DÉFICIENTS MENTAUX

LIEU DE TRAVAIL: Aylmer, Québec

FONCTIONS:
Le Directeur (trice) sous l'autorité du Directeur Général, est responsable de la planification, de la coordination et du contrôle des activités relatives au Centre d'Entraînement à la Vie dans le but de promouvoir le développement intégral des bénéficiaires.

QUALIFICATIONS:
Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en psycho-éducation ou l'équivalent.
Une expérience de trois (3) années de travail pertinent. Aptitude en programmation et en gestion.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 août 1977 à:

**M. Robert Schneider
Directeur Général
Pavillon du Parc
253 boul. St-Joseph
J8Y 3X5**

**CARRIÈRES
ET
PROFESSIONS**

**NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

Téléphonez ou écrivez à:
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Christine Légaré**

HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

Centre hospitalier régional de soins aigus généraux et spécialisés, situé à 180 miles à l'est de Lévis. Il opère aussi quelques services de soins sur-spécialisés et un département de santé communautaire. Il compte près de 400 lits.

**DIRECTEUR DES
SERVICES PROFESSIONNELS**

(Deuxième concours)

NATURE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du directeur général, a) coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs, envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation; b) vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, et s'assurer qu'ils acquittent leur fonction et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

EXIGENCES:
a) médecin en règle avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec.
b) maîtrise en administration hospitalière et/ou 5 ans de pratique médicale en milieu hospitalier et/ou expérience pertinente de l'administration médicale.
c) qualités: honnêteté intellectuelle, goût et aptitudes pour l'administration, impartialité, jugement, sens de l'animation, tact.
d) temps complet, sans droit de pratique dans le milieu hospitalier.

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX:
Salaire:
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires Sociales.

Avantages sociaux:
En conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 août 1977 à 16.00 SOUS PLI RECOMMANDÉ en ayant soin de mentionner le no du concours, au:

**Directeur général,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150, av. Rouleau,
Rimouski, Qué.
G5L 5T1**

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.
Concours no: 77-07-121

AVOCAT

Jeune étude en pleine croissance se spécialisant en droit international, commercial et administratif, requiert les services d'un avocat, sérieux et fervent possédant au moins trois (3) ans d'expérience en droit commercial, corporatif et/ou fiscal.

Le candidat devra s'exprimer couramment en anglais et en français et la connaissance d'une autre langue serait un avantage certain.

Cette personne aura l'opportunité de travailler avec plusieurs corporations d'envergure et de progresser au gré de son désir et de son habileté.

La perspective d'une association et les conditions peuvent se négocier.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

**Le Devoir
Dossier # 2722
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9**

et soyez assuré que votre demande demeurera confidentielle.

VÉRIFICATEUR

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières, recherche un vérificateur pour son bureau de Montréal.

Fonctions:
Vérifier les livres et les procédés des membres.

Exigences:
Expérience en comptabilité et en vérification comptable, de préférence dans le courtage en valeurs mobilières ainsi qu'une connaissance pratique de l'anglais et du français.

Le traitement sera en fonction des qualifications et de l'expérience.

Les intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

**M. Sydney Sennet
Directeur de la Vérification
ACCOVAM
Bureau 1110
1080, Côte du Beaver Hall
Montréal, H2Z 1S8**

L'Art sur panneaux-réclames

par Angèle Dagenais

Cinq énormes panneaux-réclames exposeront au cours du mois d'août les oeuvres de cinq artistes québécois: Jocelyn Jean, Jacques Hurtubise, Marcelin Cardinal, Peter Gnass et Robert Savoie.

C'est la compagnie Benson & Hedges qui commande cette exposition "populaire", intitulée L'Art dans la rue. Les oeuvres exposées sur les panneaux-réclames Claude Néon mesurent 8 pieds sur 20 pieds et sont situés aux endroits suivants: Crescent et Sainte-Catherine (oeuvres de Peter Gnass et Jacques Hurtubise), Saint-Antoine à la hauteur de Place d'Armes (Jocelyn Jean et Robert Savoie) ainsi que Sherbrooke et Bleury (Marcelin Cardinal).

Étant donné la dimension des oeuvres, les artistes ont dû travailler par sections. L'accrochage des tableaux est entièrement à la charge de Benson & Hedges qui a commandé les oeuvres aux artistes sans en faire l'acquisition. Les oeuvres demeurent donc la propriété de leurs créateurs, la compagnie de tabac n'agissant que comme commanditaire.



Peter Gnass mettant la dernière main à sa "murale" qui sera exposée à l'angle des rues Crescent et Sainte-Catherine, voisine de celle de Jacques Hurtubise.

la même façon, commandé des oeuvres qui ont été exposées aux mêmes endroits, dans certains cas, à Edmond Allyn, Jean-Paul Mousseau,

Denise Juneau, Claude Girard et Marcel Bellerive. Travaillant dans le cadre de Cojo, la compagnie n'a pas tenu à se faire une publicité avec cette initiative, d'autant plus que l'Association des compagnies de tabac avait décidé de retirer son appui à Cojo. Benson & Hedges a toutefois maintenu son projet ayant signé des accords et commandé les oeuvres aux artistes.

Du 1er au 30 août, les Montréalais pourront donc admirer les oeuvres de cinq créateurs québécois. M. David A. Leckie, directeur des affaires publiques de Benson & Hedges, commente le projet en ces termes: "Cinq artistes d'âges, d'expérience et de disciplines

variés — peinture, sculpture et gravure — ont mis à profit leur habileté et leur technique afin de présenter cette exposition et, par le fait même, démontrer la créativité des artistes québécois."

Depuis quelques années, la compagnie subventionnée d'avantage les arts visuels que les arts de la scène bien qu'elle ne néglige pas ces derniers (Centaure, Grands ballets canadiens, etc.). De plus, Benson & Hedges possède une importante collection d'oeuvres d'art dont elle se sert pour égarer les bureaux de ses douze succursales dispersées à travers le pays. Le siège social de la compagnie est à Montréal.

Avec KC and the Sunshine Band

La PdA transformée en discothèque

par Nathalie Petrowski

Le monde est parallèle, disait Jean-Pierre Ferland et après avoir vu mercredi soir, KC and the Sunshine Band, remplir deux grosses salles Wilfrid Pelletier, je ne puis m'empêcher de croire que ce bon vieux Ferland avait raison. De Kiss à Roland Kirk en passant par Emerson Lake & Palmer, le fil conducteur n'existe plus, la continuité est absente si bien qu'un groupe disco comme KC and the Sunshine Band mené par Harry Wane Casey, arrive très facilement à se tailler une place importante sur le palmarès et à devenir aussi populaire que les Beatles. KC est d'ailleurs le premier groupe depuis les Beatles à se maintenir en première position avec trois succès en une seule année.

Tout frais sorti de Miami dans l'état du soleil (d'où le nom de Sunshine Band), KC est l'auteur de Boogie Man, Get down, That's the way, trois immenses succès qui tournent ad nauseam à travers les discothèques du monde entier. Ce sont des airs que tous, même ceux qui ne fréquentent pas le L'Imelight, connaissent; des airs qui se ressemblent et se répètent avec

deux accords simples que ne pas dire enfantins, un rythme hypnotique qui a force d'être repris finit par complètement monopoliser l'attention de l'auditeur ou plutôt du danseur. Ces chansons sont d'ailleurs des pièces qui ne s'écoulent pas mais qui servent uniquement à danser alors que la pulsation régulière et prévisible permet à l'importeur qui d'entre dans la ronde. L'attrait de KC réside surtout dans la grande simplicité des chansons qui permet de rejoindre un public massif (allant) de la petite minette de douze ans au jeune cadre en passant par la mère de famille avec ses quatre enfants. Contrairement à la plupart des autres groupes ou interprètes disco comme Gloria Gaynor ou Donna Summers qui ne passent pas toujours très bien sur scène, KC a réussi à exploiter de transposer le phénomène et l'univers des discothèques dans une salle de concert. Ainsi ce fut sans surprise que Wilfrid Pelletier devint mercredi soir, une immense discothèque alors que littéralement tous les spectateurs, même ceux des derniers balcons, se sont levés dès la moitié du spectacle pour bumper ou se laisser aller aux subtiles contorsions de leur choix. KC se présente avec un groupe de huit

musiciens, la plupart noirs, dont quatre cuivres qui semblent plus intéressés à faire valoir leurs talents de danseurs et de chorégraphes que de musiciens et de deux choristes dont le rôle principal se résume à être jolies et à sourire béatement au public. C'est au niveau du décor que les choses se corsent; en effet un immense arc en ciel illumine toute la scène de couleurs scintillantes en même temps qu'une boule miroir s'amuse à tourner au-dessus de nos têtes. C'est l'environnement total ou à peu de choses près.

Reste malgré tout que pour ceux qui ne savent pas bumper ou ceux qui sont trop timides pour jouer à la discothèque, le spectacle devient vite un travail à la chaîne ennuyeux et ridicule dans lequel Harry Wane Casey, jeune serein plutôt pâlot file à travers les différents chansons comme un robot bien élevé prenant même le temps de dire à son public qu'il aime et surtout qu'il est très heureux que les gens achètent aussi généreusement ses disques. Frère du Partridge Family, de Donny Osmond et des Bay City Rollers, KC and the Sunshine Band est un parc d'amusement pour la famille et une mine d'or pour l'industrie.

la boîte à échos

L'écrivain André Giroux, victime d'un accident de la route survenu dimanche dernier, git dans un état critique au Centre hospitalier de Sherbrooke. Né à Québec en 1916, André Giroux est l'auteur de Au-delà des visages (1948) et Le gouffre à toujours soif (1953). Le succès de ces oeuvres lui ont mérité le prix David, plus importante reconnaissance littéraire de la province de Québec et le prix du

Gouverneur général du Canada. André Giroux a, de plus, occupé d'importantes fonctions administratives dans la fonction publique québécoise. Au moment de sa retraite, il y a quelques années, il était sous-ministre adjoint aux Affaires culturelles.

Le Festival du Théâtre étudiant se tiendra une fois de plus au Lac Mégantic du 13 au 20 août prochain. Cette manifestation culturelle provinciale attire depuis maintenant douze ans plusieurs centaines

de personnes provenant de différentes troupes de théâtre étudiant amateur de niveaux secondaire et collégial des quatre coins de la province. Pour tous renseignements, (819) 583-2313.

Le Musée d'art contemporain présentera du 11 août au 11 septembre l'exposition de sculptures canadiennes de la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts du Canada. Cette exposition réunit 16 oeuvres représentatives de la tendance post-minimaliste des

cinq dernières années. Les sculpteurs qui font partie de cette tendance représentent une nouvelle génération dont la moyenne d'âge se situe autour de 30 ans. Leur doyen est Henry Sage, né en 1937. Les autres: Robin Collyer, André Fautoux, Douglas Benham, Roland Poulin, Mia Westlund, David Rabinovitch, Claude Mongrain, Royden Rabinovitch, Karl Beveridge et Jean-Serge Champagne. Les principales lignes de force qui se dégagent de cette exposition sont "Relations, tensions et latences".

La Jeune Lady Chatterley 18 ANS Adultes. Aussi 2e grand film dans chaque cinéma. Le Parisien 1, Rivoli 1, Greenfield Park 2, Versailles 2, Laval 5.

Il a le pouvoir de réaliser tous rêves... à l'exception du sien! Robert De Niro "Le Dernier Nabab". 2e Film. Cinéma 7art 3180 rue BELANGER.

Confort et Détente LES CINÉMAS DU COMPLEXE DESJARDINS. Stationnement \$2.00 après 6h p.m.

3e NOUVEAU VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU JACK NICHOLSON. 14 ANS. SALLE 1.

MADO CLAUDE SAUTET. 2 Grands Prix au festival de Cannes. Cousin Cousine UN FILM DE Jean Charles TACHELLA. 10e mois.

CENTRE D'ART D'ORFORD JMC "FESTIVAL ORFORD 1977". Vendredi, 29 juillet à 21h00. Samedi, 30 juillet à 16h00.

Vous allez à la PLACE DES ARTS? Stationnement gratuit. Réduction de 15% sur le prix du menu. Quand vous dînez aux restaurants. Adhérer au CLUB des 1000.

"RIEN N'EST PLUS RÉVÉLATEUR SUR LES DIRIGEANTS D'UN ÉTAT QUE LA MANIÈRE DONT ILS RENDENT LA JUSTICE!" - MACHIAVEL. Corruption au Palais de Justice. Le Dauphin. Virginie.

Le théâtre de la Butte de Val David MANON LASTCALL ou JOUALEZ-MOI D'AMOUR. Deux Comédies de Jean Barbeau.

Les succès de l'année! Élysée 35 MILTON/842-6053. L'incorrigible. "NOIRS BLANCS EN COULEURS".

télévision

Table with columns for channel (CBFT, CFTM, CFTM) and program details including times and titles.

RADIO-QUÉBEC

Table with columns for channel (CBMT, CFCF) and program details including times and titles.

cinéma

Table listing cinema programs with columns for location, time, and title.

sur scène

Table listing stage performances with columns for location, time, and title.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.

Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

3550, rue Jeanne-Mance, 845-4173



ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, briques, joints de briques, cheminées, solages, enrayeur l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnaires bas. Prix d'excopte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-8-77

FERMES À VENDRE

FERMETTE à vendre à 40 milles de Montréal. Grande maison pièces sur pièces, système chauffage central, 2 arpents paysagés, haies, près d'une vingtaine de variétés d'arbres, clapier tout équipé, potager. Prix \$31,500. Tél: (514) 244-8862. 5-8-77

FERMES À VENDRE, rayon de 20 à 30 milles des centres urbains de la Mauricie, 108 arpents avec boisé, bâtiment en bon état, dont grande maison 10 pièces, grange-étable 115 pieds de long, machineries diverses (avec ou sans tracteur) 418-365-6828 ou 418-365-5230. 6-8-77

JOLIE FERME REMARQUABLE dans son site pittoresque, comprenant une ancienne maison en parfait état, une grange-étable et une remise, dans la région montagneuse d'Ham-Nord à 20 milles de Victoriaville. Téléphonez au propriétaire à 1-819-344-2088. 1-8-77

Trust Royal COURTIER HEMMINGFORD Ferme de 56 arpents, cultivable avec coteau neuf, 7 pièces, lac artificiel pour arrosage. M.L.S. Raymond Sauvé, 427-2438, 691-5955. 30-7-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

WILLOWDALE, ou environ, au moins 3 chambres, 6 1/2 ou 7 1/2, occupation mai ou juin 1978, 738-8491. le soir 7-9 heures. 1-8-77

LOGEMENTS À LOUER

COTE DES NEIGES, Kent duplex, bas, chauffé, eau chaude, 8 pièces. \$400. Tél: 738-2565. 1-8-77

LONGUEUIL, 6 1/2 et 5 1/2, chauffé, dans luxueux triplex près K-Mart et transport. Information après 5 heures, 677-1742. 1-8-77

NOUVEAU ROSEMONT, 8417 Rodolphe Mathieu, haut duplex, 5 1/2, coin rue. Tél: 256-2014 30-7-77

APPARTEMENT 6 1/2 pièces avec foyer, poêle et réfrigérateur inclus. \$375 par mois non-chauffé. 489-3727 ou 488-2176. 1-8-77

OUTREMONT: 6 1/2 pièces, luxueux haut duplex. \$450. Tél: 277-7111 1-8-77

AYLWIN, près de Sherbrooke, grand 3 1/2, 1er étage. \$145. non-chauffé. 521-8752. 6-8-77

N.D.G., haut duplex, 6 1/2, chauffé, eau chaude année, balcons, paisible, bel environnement, ménage frais fait. Libre. \$290. Tél: 481-7446 ou 525-4010, après 12 heures. 1-8-77

OUTREMONT, haut duplex, 6 1/2, chauffé, entrée laveuse-sécheuse, poêle et réfrigérateur fournis, entrée privée, cour arrière pavée. \$325 mensuel, avec garage \$350. 279-6547. 30-7-77

CENTRE-VILLE: 2 grands logements de 6 et 7 pièces, 4 et 5 chambres à coucher chacun. Système chauffage, poêle, réfrigérateur et réservoir à eau chaude à vendre. Tél: 525-4272 2-8-77

6 PIÈCES, 2ème étage, sortie laveuse-sécheuse, 220, non-chauffé, chauffage électrique, stationnement, bail de 2 ans, \$190 par mois. 63 est, rue Beaubien. Visité le 2 août de 17 heures à 19 heures. 3-8-77

OUTREMONT, Chemin Côte Ste-Catherine, près Wiseman, 7 pièces, style cottage, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, tapis inclus. \$500. Libre immédiatement. Tél: 332-0861 et 279-1019 1-8-77

MAISONS À LOUER

COTE DES NEIGES, près université, rue calme, maison ensolleillée, 4 chambres, balcon joli jardin, réfrigérateur, cuisinière, laveuse, sècheuse, stationnement, location ou vente. Septembre, 739-2671 après 6 heures. 30-7-77

STE-FOY(Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pellissier. Tél: 1-418-658-3468. 29-8-77

ST-BLAISE, 25 milles est, Montréal, maison canadienne, 5 pièces, meublé, foyer, chauffage eau chaude, 6 arpents, 1er septembre 1977 au 15 août 1978. \$250. 424-3338. 1-8-77

DUVERNAY, près Papineau, remarquablement située, cause départ, cherche personne confiance pour louer spacieux bungalow, impeccable, piscine, tout confort. 100 x 100, \$350 plus assurance etc. Urgent. Tél: 661-5909 1-8-77

MAISONS À LOUER

GRANDE PROPRIÉTÉ, région St-Sauveur, 6 chambres à coucher, 4 salles de bains, piscine, sauna, etc. Chemin privé libre en septembre pour 1 an. \$1,500 par mois. 229-2233. 3-8-77

HULL: Transfert, Condominium de luxe (service entretien, centre social, piscine) paradis pour enfants. Maison spacieuse, 2 foyers, 3 balcons terrasse extérieure, location \$625 par mois ou vente, libre 15 août. Tél: 770-9060 ou 873-6797 poste 220. 8-8-77

OCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS dans le commerce des pièces d'automobile

(aucune expérience n'est requise) Un produit de haute qualité, qui provient d'une importante compagnie reconnue dans l'industrie à multi-millions, vendu à un prix très bas jamais encore vu et offrant une occasion d'affaires exceptionnelle.

Laissez-nous vous démontrer pourquoi vous pouvez gagner jusqu'à \$250 par semaine à temps partiel et \$750 ou plus à temps plein, avec une clientèle déjà établie de la compagnie. Montant requis pour investissement: \$3,500, complètement garanti par l'inventaire et remboursable.

Appelez FRAIS VIRÉS pour plus de renseignements (516) 654-6205 de 9 A.M. à 6 P.M. (H.N.E.) ou écrivez (mentionnant votre numéro de téléphone résidentiel) WAYCO CORP. 1, Mahan St. W. Babylon, N.Y. 11704, U.S.A. 1-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

CHAUFFEUR PRIVÉ(e) demandé, (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-5650. 24-8-77

CHAUFFEURS DEMANDÉS, pour livraisons locales, doit posséder auto. Temps plein et partiel. Appelez: 527-8397. 4-8-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE, bilingue, possédant expérience pour travailler dans bureau médical. Tél: Jour: 525-5265, soir à partir de 7 heures 272-5043. 1-8-77

DACTYLO BILINGUE, pas de dicta, pas de steno. Capable de dactylographier dans les deux langues. 60 mots/minutes. Agée de 25 à 30 ans. Tél: 731-6446. 1-8-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE avec expérience, français et anglais impeccable, dictaphone, dactylo, poste régulier. 526-5353. 5-8-77

SECRÉTAIRE LÉGAL(E)

D'expérience, bilingue. Bureau centre-ville, conditions avantageuses. Contactez Chantale Bourbonnière. 288-7156. 30-7-77

Consultant en communication Production vidéo/film

Recherche: RÉCEPTIONNISTE SECRÉTAIRE - Excellent français (écrit et parlé) - Bonne connaissance de l'anglais - Dactylographie impeccable - Initiative et entregent. - Milieu de travail agréable et stimulant. Appelez Murielle: 844-2888. 30-7-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence 85 lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux. Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande. Tél: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE 117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHONS ALGÉRIENS Pour enregistrer le texte d'un audio-visuel en langue arabe. (hommes et femmes) APPELZ CHRISTIAN FOURNIER 935-8521 30-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU Cette maison n'est pas une maison, c'est un pays. 10 grandes pièces, 4 arpents, terre à jardin, \$44,000. Yvan Boulanger, 467-1120, 584-3456.

BELOEIL Bungalow brique, 44x25, secteur recherché, idéal pour jeune professionnel. Terrain boisé. Normand Thérberge, 467-1120, 653-7107.

MONTRÉAL TRUST courtier 30-7-77

LONGUEUIL: Split-level - excellente condition - 8 pièces - foyer Franklin - piscine - clôture/paysagé - idéal pour grande famille. EXC. Jocelyne Bénard, 468-1000 ou 653-7191.

NOUVEAU ST-HUBERT: Magnifique propriété de 9 pièces - foyer lustres, tapis inclus - piscine creusée 16'x32' - jolie terrasse - vendeur prendrait balance de vente. Exc. Jocelyne Bénard, 468-1000 ou 653-7191.

LONGUEUIL: (Vieux) Cottage construit 1952 brique - 7 pièces - magnifique terrain - piscine creusée 16'x32' - pavillon - vendeur prendrait hypothèque à 10 1/2% avec \$10,000, comptant. EXC. Jocelyne Bénard 468-1000, ou 653-7191.

LE PERMANENT, courtier 30-7-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: vous avez maigri ou engraisé. Faites rajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure. \$149. Tél: 388-2532, 351 rue Guizot. 30-7-77

TERRAINS À VENDRE

LES EBOULEMENTS, magnifiques terrains, boisés ou non-boisés, 55 arpents, bord du fleuve, chemin privé, prix à discuter. Tél: 418-527-2943, 418-635-2771 1-8-77

ST-PAUL DE CHESTER, idéal pour maison de campagne ou chalet, site panoramique et accidenté, près de ski de fond, possibilité de 450x300 ou 300x900 ou plus. Prix \$0.02 le pi.ca. Tél.: 1-819-382-2306. 8-8-77

ST-CLAUDE, 22 milles de Sherbrooke, terrain boisé de 75 acres Montagne, ruisseau situé sur bonne route tranquille. Prix demandé \$15,000 Pour information: Adélar Larose, agent rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de district, courtier, 819-569-9114. 30-7-77

Trust Royal COURTIER STE-ADÈLE Investisseur. Magnifique terrain, prêt à développer, réfrigéré pente de ski de Ste-Adèle, plan de subdivision disponible. M.L.S. Charles Larose, 435-3443, 1-227-3654. (résidence). 30-7-77

TERRES À VENDRE

DOMAINE environ 300 arpents, 1/4 de mille du village, plantation de 30,000 pins de 16 ans, 1/4 de mille longeant la rivière Rouge, non-polluée, plage de sable fin, montagne boisée et érablière, 2 maisons, 70 arpents de terre cultivable. Prix à discuter. Écrire à Raoul Beauchamp, Ascension, comté Labelle, C.P. 77. 1-8-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

TRADUIRAIS D'ANGLAIS À FRANÇAIS, de français à anglais. Livres, lettres, discours, etc. Tél: 667-1417. 2-8-77

VOYAGES

JEUNE HOMME, cherche place disponible (fin juillet début août) dans véhicule direction Mexique. Trajet ouvert: via sud États-Unis. Partagerais frais. Tél.: 842-0631. 1-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHONS ALGÉRIENS Pour enregistrer le texte d'un audio-visuel en langue arabe. (hommes et femmes) APPELZ CHRISTIAN FOURNIER 935-8521 30-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT Parc Houde. Split level, 4 chambres, sous-sol terminé, face au golf. Faut voir: M.L.S. Micheline Parent: 465-2510, 672-4955.

IMMEUBLES A.E. LePage & WESTMOUNT INC. courtier 30-7-77

Trust Royal COURTIER N.D.G. 4 chambres à coucher, salon et salle à manger, 1 1/2 salle de bain, salle de jeux, grande cuisine, jardin. Ann Masterson, 487-3400, 481-3736. 30-7-77

REGARDEZ VERS LORRAINE J'ai une grande sélection de propriétés à partir de bungalow charmants dans les \$30,000, jusqu'à de grandes maisons luxueuses dans les \$70,000. Seulement à 30 minutes de Montréal vers les Laurentides. Faites d'un rêve une réalité avec Françoise Murphy 661-9030, 323-0171, 621-6795.

MONTRÉAL TRUST courtier 30-7-77

Fiducie du Québec le 'Trust' des Caisse populaires STE-JULIE

Magnifique cottage suisse, 8 pièces, terrain boisé, à faire rêver! Pour professionnel cherchant calme dans un décor feérique. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

Coquet bungalow, tout frais peinturé, beau terrain, quartier résidentiel, pour famille désirant calme et confort. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

MONTRÉAL TRUST courtier 30-7-77

Magnifique cottage suisse, 8 pièces, terrain boisé, à faire rêver! Pour professionnel cherchant calme dans un décor feérique. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

Coquet bungalow, tout frais peinturé, beau terrain, quartier résidentiel, pour famille désirant calme et confort. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

ST-HUBERT: à louer ou à vendre, bungalow, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, 2 salles de bains, tapis mur à mur. Tél: 676-4826 1-8-77

MAISON NEUVE, style canadien, pierre-des-champs, 1 1/2 acre terrain, très paysagé. Près du Lac Memphrémagog, 4 milles Mont-Orford. Tél: 843-5632. 30-7-77

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU, maison centenaire, bord Richelieu toutes commodités, 8 appartements. Tél: 787-2086. \$30,000. 5-8-77

EAST ANGUS, bungalow 7 1/2 pièces, pierre de granite et brique, foyer, eau chaude, piscine 24 pieds, terrain paysagé 60 x 200 Quartier résidentiel, cause de transfert. Tél: 819-832-2726. 30-7-77

MUTE À QUÉBEC? Moi à Montréal! Pourquoi ne pas échanger propriété? La mienne: cottage, 9 pièces, un acre, bord de l'eau, Cap Rouge. D. Bachand, 514-873-4611, 418-653-1003. 1-8-77

CARRÉ ST-LOUIS, maison unifamiliale, 8 chambres à coucher, 3 salles de bains etc. 3492 avenue Laval 288-6749. Libre 1er septembre. Mme Beaudoin. 6-8-77

WESTMOUNT, exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté, superficie totale environ 11,500 pi.ca. Le tout pour \$195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 1-8-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

SITUÉE ENVIRON 25 MILLES DE SHERBROOKE, maison de campagne, complètement rénovée dans son style original, 25 arpents de terrain, ruisseau, lac artificiel, arbres fruitiers, chauffage électrique, endroit tranquille. Prix et condition sur demande. Pour information: Adélar Larose, agent, rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de l'Estrie. Courtier, 819-569-9114. 30-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL



Propriété à vendre dans le domaine de PRÉ-VERT

Bungalow style contemporain en redwood de Colombie sur magnifique terrain paysagé de 37,000 p.c. Belle vue sur Mont Saint-Hilaire, accès à rivière Richelieu, piscine coopérative, proximité de club nautique et golf. 25 minutes de Montréal par Route transcanadienne (No 20, sortie 68). 9 pièces, plus suite séparée pour visiteurs ou personnel, sous-sol fini, 2 1/2 salles de bain.

Immense hall d'entrée. Salon-salle à manger 14 x 35. Foyer. Cuisine-dînette, 13 x 24. Inclus: nombreux meubles intégrés, système d'intercom et de humidification. Occupation immédiate. Aubaine exceptionnelle à \$78,000. (Valeur réelle: \$125,000.) Pas d'agent. Visite en tout temps sur rendez-vous.

Téléphoner au propriétaire, J. Hébert, 200 Pré-Vert, Beloeil: 514-464-3060 ou 514-467-4805. 30-7-77

chronique des ondes

Argerich: un prodige romantique

par Gilles Constantineau

Il n'existe à mes yeux pas d'instrument de musique qui exige d'un appareil de reproduction sonore ce que le piano en demande: rien de moins qu'une impeccabilité absolue d'un bout à l'autre du registre des fréquences. L'occasion est donc rêvée de jouer de la télévision en haute fidélité, ce di-

manche qui vient, et de brancher votre récepteur sur votre chaîne hi-fi, par la sortie écouteur. (C'est la procédure la plus simple. Et pour le câble de branchement, encore une fois, n'importe quelle boutique d'électronique vous en fera un qui ne vous coûtera rien... ou presque.)

Mettez-vous aux Beaux di-

manches de Radio-Canada, à 20 h 30, et laissez-vous emporter. L'heure que vous passerez avec la prodigieuse pianiste est Martha Argerich vous débrièvera le romantisme dans tous les sens. D'abord parce qu'elle interprète vous est à peu près inconnue, même si vous croyez vous souvenir d'avoir un jour entendu son nom. Deuxièmement, parce que l'image que votre écran vous donnera d'elle traduit de façon exceptionnelle le romantisme naturel qui enveloppe tous les traits de cette Argentine. Martha Argerich n'est pas réellement jolie, mais son visage, où pointent parfois d'énigmatiques sourires entre les luttulations, se révèle en plusieurs occasions d'une beauté saisissante, un peu vaporeuse, et sans âge: on ne lui donnerait qu'une vingtaine d'années, bien qu'elle ne puisse être logiquement très éloignée de la quarantaine.

Et enfin parce que le jeu de la pianiste est celui d'une virtuose consommée, dont le New York Times saluait déjà la technique, au cours des années 60, en s'étonnant qu'elle fit, de la complexité entre autres des oeuvres de Schumann, la chose en apparence la plus simple au monde. Et en fait la puissance de cette technique, que la pianiste maîtrise à la perfection et qui encore une fois semble toute naturelle, entre parfois en contradiction avec tout ce romantisme dans lequel baigne l'heure, et auquel Martha Argerich nous ramène vite, par l'esquisse d'un sourire.

Montréal ne l'a vue qu'une

fois en concert, semble-t-il, en février 1976, à la Place des Arts. Le réalisateur Pierre Morin, de Radio-Canada, avait profité de l'occasion pour mettre sur ruban cette heure de spectacle télé où l'extraordinaire Martha Argerich offre trois pièces: de Schumann, le Concerto en la mineur, opus 54, pour piano et orchestre (ici, l'Orchestre symphonique de Montréal, évidemment); de Liszt, les Funérailles; et de Ravel, les Jeux d'eau.

Aux Beaux dimanches, 20 h 30.

Il n'est guère de stations radio d'entreprise privée qui pourraient se vanter, à l'époque actuelle, qu'on parle de leurs émissions ou de leurs animateurs avec enthousiasme, même avec quelques semaines de décalage. Le radio de Radio-Canada peut cependant revendiquer cet honneur.

L'émission qui s'intitule A chacun son tour, qu'elle diffuse tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30 et où se succèdent à chaque quinzaine des animateurs européens différents, laisse en effet des marques heureuses derrière elle. On a retenu, dans plusieurs milieux, le passage du Suisse Jean Charles, qui a fait les premières semaines de juillet, et on se souvient de ses blagues et de ses discours surréalistes. On a également noté que Laurette Charlier, la Belge qui a pris la relève et tient aujourd'hui le micro de sa dernière émission, est une animatrice peu animée (beau-

coup moins enfin que son prédécesseur). Et on attend avec intérêt le Français Patrice Blanc-Francard, amateur d'imprévu, qui se distingue de tous ses collègues de toutes les chaînes du monde par le fait qu'il connaît intimement, de par son métier antérieur, les rouages électroniques de son travail actuel.

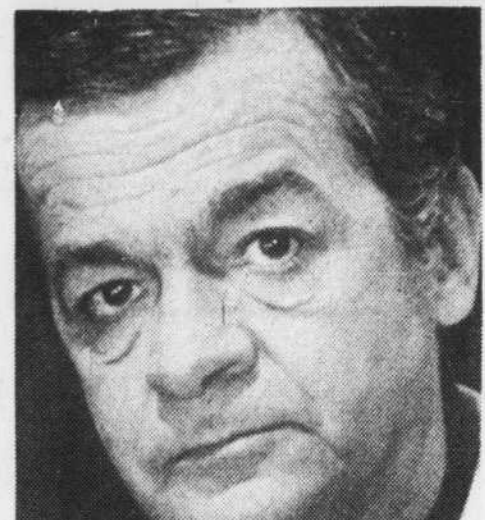
L'attention que suscite l'émission pique la curiosité des auditeurs. De quoi ces animateurs ont-ils l'air? Avant qu'elle n'abandonne son tour à M. Blanc-Francard (qui arrive lundi), on pourra vérifier sur photo l'allure de Mme Charlier. Très Belge en effet, et très sérieuse.

Le Tour de chant que le réseau MF de Radio-Canada donne tous les dimanches à midi offre à l'occasion, comme il a déjà été signalé, des reprises des spectacles en plein air enregistrés au Camp Fortune, dans le parc de la Gatineau.

Mais s'il ne les reprend pas tous au cours de l'été, les spectacles qu'il propose dans l'intervalle ne sont quand même pas à dédaigner, loin de là. Ainsi l'émission nous propose-t-elle ce dimanche-ci de prêter l'oreille à un chanteur dont la voix, croirait-on, ne changera jamais: Serge Reggiani, pris au Festival de Spa 1977. On peut ne pas aimer le bonhomme lui-même, pour ses strip-teases dans le monde des trapezistes et ses déliés avec le fise français — aucune importance. Sa voix, sa sensibilité sont d'ailleurs, en vérité envoûtantes.



Laurette Charlier



Serge Reggiani



Martha Argerich aux Beaux dimanches à 20 h 30.

des quatre coins du MONDE

Le "Dé d'or" à Saint-Laurent

PARIS (AFP) — Le prix du "Dé d'or", attribué deux fois par an par un jury de dix hit journalières au courtier le plus créatif de la saison a été décerné jeudi, pour l'hiver 1977, à Lanvin par deux voix contre quatre à Saint-Laurent. "L'aiguille d'or" de l'originalité échoit à Serge Lepage (9 voix) devant le norvégien Per Spook (7 voix).

Une collection particulière

SASSARI (AFP) — Réalisant une synthèse personnelle entre l'art brut et l'hyper-réalisme, une femme de 73 ans a constitué une collection de 70 mètres cubes d'ordures dans sa maison de Tempio Pausania (Province de Sassari, Sardaigne). Les éboueurs qui ont pu pénétrer jeudi dans la maison de deux étages de Mme Antinica Leoni, munis de masques à gaz, ont découvert des monceaux soigneusement triés de squelettes d'animaux, de boîtes de conserves ainsi que 300 poubelles pleines. La collectionneuse, qui a déclaré qu'elle s'approvisionnait à la déchèterie publique de la ville, a précisé qu'elle constituait des réserves "destinées au tiers monde". Elle a cependant expliqué que les 24 vases de nuit pleins d'excréments qu'elle avait alignés lui servaient à se "défendre de gêneurs éventuels". Insensibles à l'art — ou à la générosité — les voisins de Mme Leoni ont fini par la dénoncer aux autorités, qui sont intervenues aussitôt, mais n'ont pas encore compris comment cette personne avait fait pour ne jamais tomber malade.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que DRUMMOND-MOUNTAIN TOWERS LTD. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans le Cité et District de Montréal, s'adresse à la Commission des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. Date à Montréal, ce 28e jour de juillet 1977. DRUMMOND-MOUNTAIN TOWERS LTD.

Par: (SGD) Martin Gross, Président — Martin Gross

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL TEMPORAIRE La partie requérante Henri Paul Cummings C.P. 112, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: transport de passagers sur tout le territoire des Îles-de-la-Madeleine pendant la saison touristique. Tarif égal à celui des véhicules à moteur (réglement no 6).

Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec. 1ère publication: 27 juillet 1977. 2ème publication: 28 juillet 1977. 3ème publication: 29 juillet 1977.

SIGNÉ: HENRI PAUL CUMMINGS C.P. 112, CAP-AUX-MEULES, ÎLES-DE-LA-MADELEINE, COB 180

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO 500-12-060574-765

AVIS DIANE PAUZÉ, résidente et domiciliée en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal. REQUÉRANTE JEAN LACHANCE, avoué résident et domicilié en la cité de Repentigny, district de Joliette, présentement d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JEAN LACHANCE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la première publication. Une copie du jugement conditionnel de divorce rendu le 26 avril 1977 par l'honorable Juge Claude Bisson a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal, division des divorces à son intention. MONTREAL, ce 26 juillet 1977.

A BEAULIEU, registraire-adjoint P.C.S.M.

MES LARAMEE & CHEVRIER 300 Louis St-Jean-Baptiste, suite 202, Pointe-aux-Trembles, QUÉ

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-05-013354-772 DAME DALE DIONÉ

Requérante THOMAS VANDOMLIN C. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé THOMAS VANDOMLIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances auxquelles les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 27 juillet 1977.

A BEAULIEU, REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-05-013354-779 DAME WENDY MACCOMBER

Requérante JOSEPH McCOMBER C. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JOSEPH McCOMBER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances auxquelles les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 27 juillet 1977.

A BEAULIEU, REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL NO 500-43-000485-77

Adoption de Tanya Ann SMALL M. et Mme X. Requérants

AVIS à Monika Small, présentement d'adresse inconnue. Prenez avis qu'une requête en adoption pour l'enfant ci-haut mentionné sera présentée devant un Juge de la Cour de Bien-Être Social à 410, rue Belchassis Est, Montréal, le 7 septembre 1977, à 12:00 P.M. en Chambre 207. Veuillez agir en conséquence.

MONTREAL, ce 26e jour de juillet 1977. Mes Stewart McKenja, Procureurs des Requérants.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) DOSSIER NUMÉRO: 500-05-05336-777

Monsieur JEAN-PAUL BELANGER, technicien, demeurant au numéro 5812 rue Eadie, en la cité de Montréal, province de Québec.

REQUÉRANTS AVIS vous est donné que le treize septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, à 9:30 A.M., salles 2.16, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur JEAN-PAUL BELANGER et Dame PATRICIA BARRY, épouse dudit JEAN-PAUL BELANGER, demeurant tous deux au numéro 5812, rue Eadie, en la cité de Montréal, P.Q., constatées en un contrat de mariage reçu le treize et un mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), devant Me Guy Lacoste, notaire, sous le numéro 14,277 de ses minutes.

JOSE LAVERY, notaire PROCUREUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE

GREFFE DE LA PAIX ET DE LA COURONNE NO 700-27-000316-750

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DEMANDEUR

ROGER VANDAL et HELENE FILIATRAULT-VANDAL, administrateurs de "CONSTRUCTION H.V.E. INC.", demeurant de Pointe-Caldumé, district de Terrebonne, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEURS PAR ORDRE DE LA COUR Les défendeurs ROGER VANDAL et DAME HELENE FILIATRAULT-VANDAL, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Copies des sommations ont été laissées au greffe de la Paix et de la Couronne de St-Jérôme à leur intention.

MONTREAL, ce 26 juillet 1977. ME GAMELIN VADEBOUCHEUR, c.r. 360 St-Jacques, #908 Montréal, QUÉ. PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO 500-05-015203-779

ALBINA COMTOIS c. FIDUCIE DU QUÉBEC Créanciers hypothécaires es-qualité d'exécuteurs

AMES RUDY NEAL Débitéur Hypothécaire

DAME DIANE MATTE Mise-en-cause

ABANDON DE CHARTE BRISTAMAL LIMITED

AVIS est par les présentes donné que BRISTAMAL LIMITED, constituée en vertu de la Loi des Compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, l'abandon de son acte de charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 29 juillet 1977. Les procureurs de la compagnie DOHNEY, MACKENZIE, GRIEVAES, GERVAIS & LEMOINE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-12-071033-777

DAME MARIE LEMUEX, Requérante

AVIS DIANE PAUZÉ, résidente et domiciliée en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, province de Québec.

REQUÉRANTS AVIS vous est donné que le treize septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, à 9:30 A.M., salles 2.16, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur JEAN-PAUL BELANGER et Dame PATRICIA BARRY, épouse dudit JEAN-PAUL BELANGER, demeurant tous deux au numéro 5812, rue Eadie, en la cité de Montréal, P.Q., constatées en un contrat de mariage reçu le treize et un mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), devant Me Guy Lacoste, notaire, sous le numéro 14,277 de ses minutes.

JOSE LAVERY, notaire PROCUREUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces NO 500-12-070823-772

DAME CARMEN ROUSSEAU, Requérante

AVIS DIANE PAUZÉ, résidente et domiciliée en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, province de Québec.

REQUÉRANTS AVIS vous est donné que le treize septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, à 9:30 A.M., salles 2.16, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur JEAN-PAUL BELANGER et Dame PATRICIA BARRY, épouse dudit JEAN-PAUL BELANGER, demeurant tous deux au numéro 5812, rue Eadie, en la cité de Montréal, P.Q., constatées en un contrat de mariage reçu le treize et un mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), devant Me Guy Lacoste, notaire, sous le numéro 14,277 de ses minutes.

JOSE LAVERY, notaire PROCUREUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-05-013354-772

DAME DALE DIONÉ, Requérante

AVIS DIANE PAUZÉ, résidente et domiciliée en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, province de Québec.

REQUÉRANTE JEAN LACHANCE, avoué résident et domicilié en la cité de Repentigny, district de Joliette, présentement d'adresse inconnue.

Commission Des Transports Du Québec

Barbara Bouchard (Mme A.R.) demande à la Commission du Transport l'autorisation de transporter des élèves âgés de 3 ans à 14 ans, de leurs résidences sises dans les municipalités de Pierrefonds, Roxboro, Dollard des Ormeaux, Pointe-Claire, Dorval, Lac Beauport, Baie d'Urville, Ile Bizard, Saint-Laurent, Ste-Anne de Bellevue, Senneville, Kirkland.

Aux écoles suivantes: Ecole l'Étincelle 390 Laurin, Pierrefonds; The Montessori School 1357 Van Horne Ave, Montréal; Collège Sainte-Marceline 9155 ouest Boul. Gouin, Montréal.

Cette autorisation est requise à partir du 1er septembre 1977, jusqu'au 30 juin, 1978. Les intéressés peuvent y faire objection en dedans des 5 jours suivant la dernière publication.

1ère publication: 28 juillet 1977. 2ème publication: 29 juillet 1977. 3ème publication: 30 juillet 1977.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que George JEDRZEJOWSKI, technicien, résident et domicilié au 7826 rue Durouchet, en les cité et district de Montréal, présentera une requête au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour la Province de Québec demandant un Arrêté en Conseil ordonnant que son nom soit changé à celui de George JED.

MONTREAL, ce 28e jour de juillet 1977. BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS est donné que JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à donner le service suivant: Transport restreint — route restreinte — contrat — ciment. Transport de ciment en vrac, par camion, pour le compte de Cimenteries Lafarge Ltée: a) de tous les entrepôts et cimenteries du Québec à tous les endroits de la province de Québec et retour avec marchandise endommagée ou refusée; b) de tous les entrepôts et cimenteries du Québec à la région Québec/États-Unis (tout port d'entrée) à destination de tous les endroits des États-Unis, tel qu'autorisé par l'I.C.C., et retour avec marchandise endommagée ou refusée.

Toute personne intéressée peut déposer une opposition à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 28 juillet 1977. 2ème parution: 29 juillet 1977. 3ème parution: 30 juillet 1977.

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R. PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

APPELS D'OFFRES Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PCL 70122.F 23 août 1977 ANCRAGES D'HAUBANS POUR PYLONES DE LIGNES A 735KV

Garantie de soumission: \$100,000. Toutes les conditions de l'appel d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC, DIRECTION DES ACHATS BUREAU NO 700 75 OUEST, BOUL. DORCHESTER MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1853. La garantie de soumission susmentionnée doit être au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contractuellement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues. Le secrétaire, M.-A. DEMERS.

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS RÉGION DU QUÉBEC APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Baie Comeau, Québec. ENLEVEMENT ET DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE ET DE LA GLACE, AÉROPORT DE BAIÉ COMEAU, BAIÉ COMEAU, QUÉBEC. Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Ministère des Transports, pièce 175C, Édifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 26 août 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les soumissionnaires éventuels sont invités à assister à une réunion qui aura lieu au bureau du Directeur de l'Aéroport, Baie Comeau, Qué., le 12 août 1977 à 13:30 heures, heure locale, afin d'examiner les devis et de faire une visite complète des lieux. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. A.O. Dumas Administrateur régional du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canada Transport Canada

Administration canadienne des Transports aériens

Gilles Houde



L'orienteeing, un rallye à pied

Les "orienteurs", ceux qui sont adeptes de l'"orienteeing" deviennent de plus en plus nombreux au Québec depuis cette discipline, qui nous vient des pays nordiques, est plus connue et mieux organisée. La première fois que j'ai entendu parler de ce sport, c'était en Suède, en 1963. J'avais assisté, dans la région de Stockholm, à un départ de plusieurs centaines d'orienteurs scolaires qui partaient en compétition. Voir autant de jeunes avec cartes et boussoles et me faire expliquer que cette activité était une des plus populaires en Suède m'avait laissé un peu sceptique. Aujourd'hui, devant la popularité de cette discipline dans beaucoup de nos camps de vacances et devant le fait qu'il existe maintenant une Fédération du Québec en orienteeing, je commence à croire que les Québécois, comme les Suédois, les Norvégiens et les Finlandais, aimeront ce genre de compétition au même titre qu'on a adopté le ski de fond. D'ailleurs, la semaine dernière, à l'occasion des Championnats sportifs du Québec, l'orienteeing avait regroupé sur le Mont-Royal, quelques centaines de compétiteurs.

L'orienteeing ressemble à un rallye-automobile sauf que vous le faites à pied et que vous êtes à la fois pilote et navigateur. Le terrain a généralement une superficie de 2 à 4 milles carrés et est borné par des routes (pour que vous ne puissiez pas vous perdre) et se compose de forêts, collines, sentiers et champs. Lors d'une rencontre, on vous remet une carte (similaire aux cartes topographiques du gouvernement, mais plus détaillée) sur laquelle ont été fixés au préalable des points de contrôle. Le concepteur de parcours vous indique sur la carte le chemin le plus court pour atteindre ces points de contrôle, qui, sur le terrain, sont marqués par un drapeau rouge et blanc. Vous devez compléter le parcours, en passant par tous les points de contrôle et cela, dans le bon ordre. On poinçonne votre carte à chacun des contrôles. Vous seul décidez de la route à suivre pour vous rendre d'un point à l'autre. Il y a ordinairement entre 6 et 10 points de contrôle pour des distances qui varient entre 3 et 16 milles, selon l'habileté, l'âge et le sexe des participants.

C'est ici que débute le seul défi et le plaisir de l'orienteeing. Vous avez le choix d'utiliser votre propre route en vous servant des techniques déjà acquises depuis vos débuts dans ce sport. Vous décidez soit de suivre un sentier clairement indiqué ou de prendre une ligne droite avec votre boussole... soit de suivre une direction sûre en surmontant une colline ou un chemin plus facile mais plus astucieux. Un champion maintient une vitesse de six milles à l'heure, et l'an dernier à Lachute, plus de 750 Suédois sont venus participer à une rencontre et jamais on aurait cru que dans une forêt qui leur était totalement inconnue, on réussirait ces mêmes temps.

J'ai rencontré récemment Colin Kirk, directeur exécutif de cette fédération au Québec et Keith Hansen, qui occupe le même poste en Ontario. Ces deux mordus me racontèrent qu'en Suède, la semaine dernière, plus de 15,000 athlètes ont participé à un championnat national. Ordinairement, des champions de ski de fond ou des coureurs de fond se classent parmi les premiers. En Angleterre, par exemple, le plus grand propagandiste de ce sport est nul autre que le Dr Roger Bannister, qui fut le premier humain à courir le mille en moins de quatre minutes.

Hansen, qui revenait d'un voyage dans les pays nordiques, fut frappé par le nombre d'enfants qui, sur la rue, s'exercent à courir tout en lisant des bandes dessinées. On fait cela, dit-il, pour s'habituer à courir tout en lisant la carte et la boussole. Il ne faut perdre aucune seconde. En Europe, ajoute Colin Kirk, on compare ce sport aux échecs en ce qui regarde les qualités intellectuelles qu'il développe. On dit que c'est le sport des penseurs et en même temps l'activité la moins coûteuse et la plus près de la masse. Cette activité a débuté dans l'armée et aujourd'hui on adapte les parcours pour satisfaire jeunes et vieux.

Colin Kirk se rendra à Innsbruck au début d'août afin de solliciter la venue des champions du monde pour 1980 au Québec. On dit même que cette discipline pourrait être inscrite aux Jeux olympiques si on arrive à trouver un moyen pour que les spectateurs puissent y assister. En 1978, le Québec et l'Ontario organiseront une rencontre internationale et la participation de nombreux pays est déjà assurée. L'orienteeing se pratique également le soir alors que les orienteurs portent à la tête un réflecteur semblable à celui des mineurs. De plus, ajoute Kirk, l'orienteeing, combiné avec le ski de fond, devient très populaire. On m'a montré des photos de l'équipement fort simple qu'utilisent les skieurs pour tenir la boussole et la carte, alors que les mains sont nécessaires pour les cannes. Il s'agit tout simplement d'une tablette fixée à la taille ou encore d'une espèce de collier à hauteur du cou.

Dans la région de Montréal, des rencontres d'orienteeing sont organisées de mai à la fin d'octobre et cela presque toujours le dimanche.

Pour se renseigner davantage on peut communiquer avec Colin Kirk, au 374-4700. Il en coûte presque rien pour participer à ce sport. Si vous n'avez pas de boussole, il y en a de disponibles sur le lieu de la rencontre. Venez une heure avant l'heure de départ officielle et prenez part aux sessions d'information tenues à toutes les rencontres pour initier les nouveaux venus au sport. Les Laurentides, Lachute, Oka, les Cantons de l'Est et la vallée d'Ottawa sont les principaux endroits où se tiennent les sorties des clubs d'orienteeing. "L'orientation est une merveilleuse activité de plein-air. Une connaissance des techniques de base vous ouvre la porte aux beautés naturelles du pays. Ajoutez-y de la compétition et vous avez le sport vraiment stimulant de l'Orientation" (Récréation Canada).

Les Expos terminent un fructueux séjour sur la côte

Un circuit de Dawson vainc les Padres

SAN DIEGO (d'après AP) — Un circuit de deux points de André Dawson après deux retraits à la huitième manche a procuré aux Expos de Montréal une victoire de 5-4 sur les Padres de San Diego, hier. Il s'agissait du 12^{ème} circuit de Dawson cette saison.

Le jeune joueur de centre des Expos a ainsi dirigé l'attaque montréalaise avec trois coups sûrs, tandis que Tony Perez et Larry Parrish frappaient chacun deux fois en lieu sûr. Joe Kerrigan, 2-3, a été crédité de la victoire en relève.

Les Padres avaient pourtant pris une avance de 4-0 à la sixième manche, grâce, en outre, à un double de deux points de George Hendrick. Les Expos ont cependant réduit l'écart à un seul point en septième, bénéficiant d'erreurs du joueur de troisième but Tucker Ashford et du voltigeur Mike Turner, qui ont permis à Jose Morales de vider les coussins à titre de frappeur d'urgence.

Le partant des Expos, Wayne Twitchell, a magnifiquement bien fait au cours des cinq premières manches alors que seulement deux joueurs des Padres sont parvenus à se rendre sur les buts. Le ciel lui est toutefois tombé sur la tête à la sixième. Bill Holdsworth, acquis des Orioles de Baltimore, Kerrigan et enfin Don Stanhouse ont succédé à Twitchell au monticule et ont fort bien fait. Bob Ochwinko, 3-7, a pour sa part subi la défaite.

La prestation de Dawson est par ailleurs encourageante à la veille d'une série de trois parties que les Expos livreront aux Dodgers de Los Angeles à compter de ce soir au stade olympique. Ennuoyé par un mal à un genou, Dawson a affiché au cours des derniers jours, une tenue inférieure à ce qu'il nous avait habitués. Ses trois coups sûrs auront cependant fait grimper sa moyenne à .289.

Et Dawson n'a pas fait que frapper, hier, contre les Padres. C'est lui qui a réalisé le dernier retrait du match, adossé à la clôture pour cueillir la balle frappée par Gene Tenace.

Les Expos ont ainsi terminé l'un de leurs plus fructueux séjours sur la côte ouest de leur histoire au cours duquel ils ont remporté six victoires en 10 parties. Ils ont d'abord vaincu les Dodgers de Los Angeles à

trois reprises; puis ils ont remporté une victoire en trois parties contre les Giants de San Francisco; et, enfin, ils ont partagé la série de quatre parties avec les Padres. Ayant maintenant remporté neuf de leurs 13 derniers matchs, les Expos ne sont plus qu'à trois parties de la moyenne de .500.

Ailleurs dans la Ligue nationale, hier, des simples du lanceur Rick Reuschel, Steve Onteveros et Dave Rosello ont procuré aux Cubs de Chicago une victoire de 16-15 en 13 manches contre les Reds de Cincinnati au cours d'un match marqué de 11 coups de circuit, total qui égale un record des majeures.

Reuschel, 15-3, le septième lanceur des Cubs, venu en relève à la 13^{ème} manche, est devenu le premier gagnant de 15 victoires dans les majeures. Jack Billingham, 8-8, a été débité de la défaite.

Les Reds ont pris les devants à la 12^{ème} à la suite d'un double de George Foster et d'un erreur de Rosello. Les Cubs ont cependant créé l'égalité grâce au circuit de George Mitterwald, son second du match. Il s'agissait du 11^{ème} circuit du match, rééditant le record établi en 1966 par les Reds et les Pirates de Pittsburgh.

Les Reds ont réussi cinq circuits, dont trois en première manche, et les Cubs six, dont deux en première manche également. Les cinq circuits en une manche ont aussi égalé un record des majeures.

Ken Griffey, Pete Rose, Johnny Bench, Mike Lum et Cesar Geronimo ont cogné les circuits des Reds, ceux des Cubs ayant été réussis par Bill Buckner, deux Mitterwald, deux également, Bobby Murcer et Jerry Morales.

Le lanceur de relève Gene Gerber a commis un but sur balles envers Reggie Smith et ses coussins tous occupés à la neuvième manche, permettant ainsi à Bill Russell de croiser le marbre et d'assurer aux Dodgers de Los Angeles une victoire de 2-1 sur les Phillies de Philadelphie.

Russell a commencé la neuvième manche avec un triple contre le lanceur perdant Jim Kaat, 4-6. Il s'agissait du quatrième coup sûr des Dodgers seulement. Gerber a remplacé Kaat au monticule et a accordé des buts sur balles intentionnels à Steve Garvey et Ron Cey. Gerber a toutefois commis un dernier but

sur balles avec un compte de trois balles et deux prises.

Tommy John, 11-4, a lancé tout le match, espacant bien six coups sûrs. Ron Cey a produit l'autre point des Dodgers avec son 2^{ème} circuit à la quatrième.

Dans la Ligue américaine, une offensive de 15 coups sûrs ponctuée de circuits de Thurman Munson, Craig Nettles et Roy White, et une performance de quatre coups sûrs de Mike Torrez ont procuré aux Yankees de New York une victoire de 14-2 sur les Orioles de Baltimore.

Le circuit de Munson, son 14^{ème} de la saison en troisième manche, a été à l'origine d'une remontée de trois points des Yankees. Nettles a pour sa part réussi son 23^{ème}

circuit à la cinquième. Les 14 points marqués par New York représentent la plus forte production des Yankees cette saison. Torrez, 9-10, a été crédité de la victoire, tandis que Rudy May, 11-9, a été débité de la défaite.



Kareem Abdul-Jabbar n'a pas l'intention d'abandonner le basketball pour le baseball. La vedette des Lakers de Los Angeles a simplement profité de son passage au Dodgers Stadium pour frapper quelques balles avant le match d'hier entre les Dodgers et les Phillies de Philadelphie. (Téléphoto AP)

baseball

Ligue Nationale

Mercredi

San Diego 7, Montréal 5
New York 7, San Francisco 4
Pittsburgh 3, Houston 2
St-Louis 5, Atlanta 3
Los Angeles 7, Philadelphie 5
Cincinnati 6-1, Chicago 2-5

Hier

Montréal 5, San Diego 4
Los Angeles 2, Philadelphie 1
Chicago 16, Cincinnati 15
Houston à Pittsburgh
Atlanta à St-Louis

Aujourd'hui

Los Angeles, Rau (11-2) à Montréal, Rogers (11-8), 19 h 35
San Diego, Shirley (6-11) à New York, Koonsman (7-10), 20 h 05
San Francisco, Halicki (8-9) à Philadelphie, Lerch (6-2), 20 h 05
Pittsburgh, Kison (6-4) à Atlanta, Niekro (9-12), 19 h 35
St-Louis, Eastwick (6-5) et Rasmussen (7-10) à Cincinnati, Moskau (1-2) et Billingham (8-7), 21 h 30
Chicago, Bonham (9-9) à Houston, Pentz (3-1), 20 h 35

Ligue Américaine

Mercredi

Milwaukee 14, Boston 5
Baltimore 6, New York 4
Detroit 3, Chicago 1
Kansas City 5, Cleveland 4
Californie 9, Oakland 3
Minnesota 4, Seattle 1

Hier

Boston 12, Milwaukee 0
New York 14, Baltimore 2
Seattle 5, Minnesota 2
Texas à Toronto
Cleveland à Kansas City
Californie à Oakland

Aujourd'hui

Minnesota, Goltz (12-6) à Cleveland, Bibby (9-7), 19 h 30
Milwaukee, Travers (3-5) à Toronto, Jefferson (6-10), 19 h 30
Kansas City, Hassler (6-3) à Chicago, Kravec (7-2), 20 h 30
Detroit, Rozema (9-4) à Texas, Alexander (11-5), 20 h 35
New York, Guidry (7-5) à Oakland, Langford (7-11), 22 h 30
Boston, Jenkins (7-7) à Californie, Hartzell (4-6), 22 h 30
Baltimore, Flanagan (8-8) à Seattle, Galasso (0-1), 22 h 35

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Parker, Pit	404	137	.339
Morales, Chi	336	112	.333
Stennett, Pit	364	121	.332
Simmons, SL	321	106	.330
Luzinski, Phi	332	109	.328
Griffey, Cin	375	121	.323
Templeton, SL	383	122	.319
Foster, Cin	373	118	.315
Robinson, Pit	271	85	.314
Randle, NY	287	90	.314

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	59	39	.602	—
PHILADELPHIE	57	42	.576	2½
PITTSBURGH	57	42	.576	2½
ST-LOUIS	54	46	.540	6½
MONTREAL	48	51	.485	11½
NEW YORK	41	57	.418	18

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	63	38	.624	—
CINCINNATI	49	49	.500	12½
HOUSTON	46	55	.455	17
SAN FRANCISCO	46	56	.451	17½
SAN DIEGO	44	60	.423	20½
ATLANTA	35	63	.357	26½

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	57	43	.570	—
BOSTON	55	43	.561	1
NEW YORK	55	45	.550	2
DETROIT	45	53	.459	11
CLEVELAND	43	52	.453	11½
MILWAUKEE	44	55	.444	12½
TORONTO	34	63	.351	21½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	59	37	.615	—
KANSAS CITY	54	40	.574	4
MINNESOTA	56	45	.554	5½
TEXAS	51	44	.537	7½
CALIFORNIE	47	49	.490	12
SEATTLE	45	59	.433	18
OAKLAND	41	57	.418	19

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1890
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7^e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C.C.A.
Machin, Goselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carole Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

COURTOIS, FREDETTE CHARTETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Chartette, C.A. Hubert Mercier, C.A.
Raymond Fortier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
Normand Bouchard, C.A. Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, C.A.
Paul Viau, C.A.
Paul Duhamel, C.A.
59 rue St-Jacques, MtL.
284-1117

CAZELAS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTREAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3532
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal-Québec
R.V. Barnett, C.A. C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycasse, C.A. M. Camyano, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.P. Desno, C.A.
S.R. Gagné, C.A. R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. G. Girgis, C.A.
J.P. Graveline, C.A. P.E. Lavigne, C.A.
G. Lironges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.H. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. R. Poiré, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux:
St-Jean (7-14), Halifax, Saint-Jean (N-B),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Richmond, London, Windsor, Thunder Bay,
Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FOUNTAIN, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTREAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori, Notmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hogreveler, C.A.
3901, Jean Talon Ouest,
Suite 214
Montréal, Que. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(514) 875-5140
et à travers le monde

MACGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUÉNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brimpton,
St. Catharines, Port Colborne, Lakeshore,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables Agrés
1, Complexe Desjardins,
Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché,
St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A. C.A.
Guy Dumais, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Mongrain, L.S.C.C.A.
Yvon Martel, C.A.
Regina Saskatchewan, Yorkville,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport,
Barranquilla, Grand Cayman,
Baths, Union, Grande-Bretagne et
autres pays du monde

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Richmond, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatchewan, Yorkville,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport,
Barranquilla, Grand Cayman,
Baths, Union, Grande-Bretagne et
autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCCIANI VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gaudreau, C.A.
Fernand Pélissier, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waggon Boulos, C.A.
H. Lionel Rubin, C.A.
Jean-Jacques Gueltzer, C.A.
Jacques R. Chabot, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Beleville, C.A.
Louis Bani, L.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est,
St-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agrés
! MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Sabin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. David Stein, C.A.
Arnold J. Eisenberg, C.A. Steven A. Taylor, C.A.
Marion S. Spector, C.A. Alan H. Taylor, C.A.
Barry A. Tessenbaum, C.A. Allan B. Chanow, C.A.
Gerald A. San, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daitzman, C.A. Brian D. Levine, C.A.
Morris L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke, Québec
Westmont, Qué. 933-1112

ERNST & ERNST
1200, rue McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Bureaux: Septiles, Toronto,
Ottawa, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Abbotsford, Langford.
Et bureaux associés dans les principales
villes des États-Unis et du
Royaume-Uni et autres pays

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agrés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés
à travers le monde

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agrés
AFFILIÉ A
ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PÉNOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agrés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Pénovost, C.A.
Claude Beyer, C.A.
Giles Villeneuve, C.A.
Jean-Paul Chartette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agrés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-9988

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables Agrés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C. O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto et
Halifax.
Affiliation Internationale
Douglas Fox Kiddsons
International

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agrés
17^{ème} étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G8, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charost
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agrés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

Un peuple qui lit Une nation qui survit

Amateur de pêche

La Mouche Un guide photographique des étapes de montage

veuillez me faire parvenir... exemplaire(s) de La Mouche

NOM _____
ADRESSE _____
CODE _____

payer par chèque mandat poste \$19.95
Deschamps
430 avenue Beaumont, Montréal P.Q. H3H 1T6

Beauchemin

toronto

Légère hausse

Les cours ont accusé hier une légère progression, à la Bourse de Toronto, où le marché se rétablit de la dégringolade de 13 points enregistrée la veille. L'indice 300 a gagné 93 à 1.033,61 en clôture, alors qu'il avait chuté de plus de quatre points en début de séance. Parmi les quatre groupes d'importance, les métaux et minéraux ont gagné huit points à 966,3 et les pétroles et gaz, 76 à 1.216,21. Les services financiers ont perdu 67 à 954,32 et les produits industriels, 21 à 913,85. Parmi les cinq gagnants des 10 autres groupes de l'indice général de 14 compartiments, les transports s'inscrivent en tête de par le recul le plus important parmi les cinq compartiments en régression. Fluctuations sur 630 titres observés hier, on signale 149 gains, 235 reculs et 255 titres stables; la veille, on avait enregistré 109 gains, 326 reculs et 231 titres stables, pour un total de 666 actions. Le virement a totalisé 1,92 million de titres valant \$21,32 millions, soit une baisse par rapport aux 2,55 millions d'actions valant \$28,65 millions comparés mardi. Parmi les industriels, Scott Paper a gagné 1 à \$29, soit un sommet pour l'année; Inco A, 3-4 à \$24 5/8; MacMillan Bloedel, 1-8 à \$20 3/8; Dome Petroleum, 1-8 à \$42 7/8 et Murphy Oil, 1-2 à \$9 1/4. Asbestos Corp. a perdu 1 à \$24 1/4; Noranda Mines A, 1-8 à \$26 5/8; Intermetco, 5-8 à \$6 1/2; et Home Oil A, 1-2 à \$32. Bethlehem Copper A a gagné 1 à \$19, tandis que United Siscoe Mines gagnait 3-4 à \$7 3/4 et Denison Mines, 1-4 à \$52. Roman Corp. a perdu 1-2 à \$19 1/4 et Rio Algom, 1-2 à \$27 1/2. Ram Petroleum a gagné 5-8 à \$11 3/8; Ranger Oil Canada, 3-8 à \$28 et Peyto Oils, 3-8 à \$8 1/8. Quasar Petroleum a chuté de 3-4 à \$7 3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

échos boursiers

'Alcan fait grimper son dividende de 75%

L'Alcan a décidé de porter de 20 cents à 35 cents le taux de son dividende trimestriel. Il s'agit du niveau de dividende le plus élevé jamais payé dans l'histoire de la compagnie d'aluminium. En effet, l'Alcan versera à ce rythme \$56 millions par an aux détenteurs de quelque 40 millions d'actions présentement émises. En 1976, la rémunération des actionnaires s'était élevée à \$15 millions soit la moitié des \$31 millions payés en 1975 et un peu plus du tiers du montant record de \$41 millions accordé lors de l'année fiscale de 1974. Toutefois, ce geste qui peut sembler téméraire, s'appuie sur une ascension remarquable des profits pour le dernier trimestre. Les gains de l'Alcan ont en effet atteint les \$50 millions pour les trois derniers mois contre seulement \$6,1 millions pour le trimestre correspondant l'an dernier. Il faut dire que la compagnie était alors touchée par un arrêt de travail. Par action, le taux de dividende avait atteint 30 cents en 1974 avant d'être ramené à 20 cents en avril 1975. Au premier trimestre 1976, il était baissé à 10 cents seulement. Ce taux de 10 cents fit fléchir le cours de l'action qui toucha à un moment donné \$19,75. Toutefois, hier, après l'arrêt des transactions demandé pour l'annonce de la nouvelle aux milieux financiers, le titre a gagné 50 cents pour fermer à \$29,00. Le dividende trimestriel de 35 cents sera payable le 6 septembre 1977 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 9 août 1977 à la fermeture des bureaux. Le nombre des actions ordinaires Alcan Aluminium Limitée émises et en circulation s'élève à 40.446.694. L'Alcan a également déclaré un dividende trimestriel de 43 cents par action, en monnaie canadienne, sur les actions privilégiées encore en circulation au nominal de \$40 chacune et au dividende de 4 1/4 %, d'Alcan Aluminium Limitée. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1977 aux porteurs d'actions privilégiées inscrits le 30 septembre 1977 à la fermeture des bureaux.

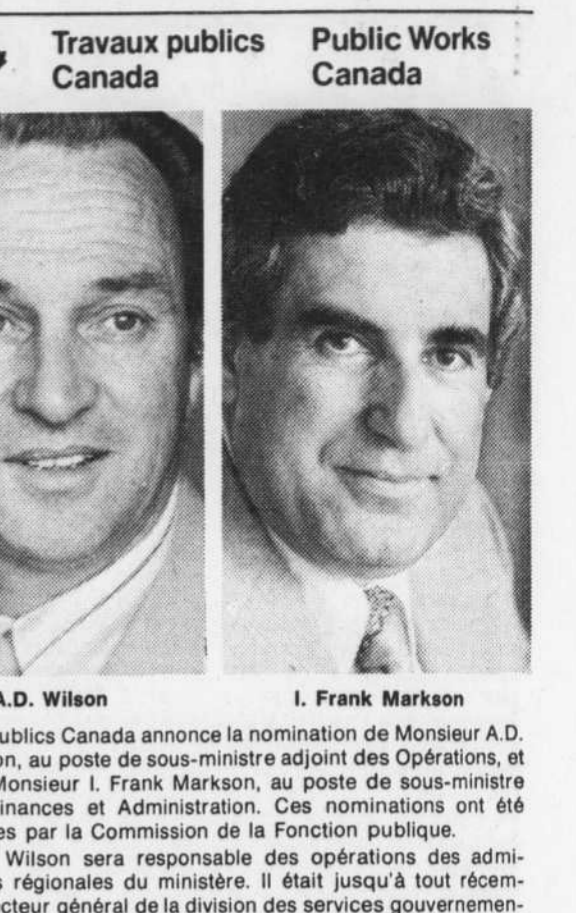
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

Table of stock prices for various companies including GWest S, GWest S 200, GWest S 250, GWest S 300, GWest S 350, GWest S 400, GWest S 450, GWest S 500, GWest S 550, GWest S 600, GWest S 650, GWest S 700, GWest S 750, GWest S 800, GWest S 850, GWest S 900, GWest S 950, GWest S 1000.



A.D. Wilson

Travaux publics Canada annonce la nomination de Monsieur A.D. (Art) Wilson, au poste de sous-ministre adjoint des Opérations, et celle de Monsieur I. Frank Markson, au poste de sous-ministre adjoint, Finances et Administration. Ces nominations ont été approuvées par la Commission de la Fonction publique. Monsieur Wilson sera responsable des opérations des administrations régionales du ministère. Il était jusque tout récemment, directeur général de la division des services gouvernementaux (Direction des programmes) au Conseil du Trésor, il a déjà 15 années de service au sein du ministère des Travaux publics. M. Wilson est membre de l'Association des Architectes de l'Ontario et de l'Institut Royal d'architecture du Canada.

Monsieur Markson a été chargé municipal de la ville ontarienne de Mississauga, il a également occupé des postes importants pour les villes d'Ottawa, d'Oshawa, de la région de Peel, et au sein de l'ancien ministère des Affaires municipales de l'Ontario. Il est membre de l'Institut des Comptables agréés de l'Ontario et de l'Institut canadien d'administration publique.

montréal

Cassiar Asbestos : 9%

Baisse générale des cours, hier, sur la Bourse de Montréal, où le marché était relativement peu animé. En clôture, le virement a totalisé 501,399 titres, au regard de 477,189 actions transférées mercredi. L'indice général a perdu 0,71 à 181,75; les industrielles, 0,89 à 176,71; les banques, 1,69 à 239,97 et les papiers, 0,01 à 102,45. Les industrielles ont gagné 0,29 à 163,41. Fluctuations: sur 175 actions observées hier, on signale 33 gains, 101 reculs et 41 titres inchangés. La veille, on signalait 29 gains, 115 reculs et 44 titres inchangés. Parmi les industriels, Systems Dimensions Ltd. a gagné 10 cents à \$4,00 sur un virement de 56,600 titres. Parmi les mines, Branded Resources Ltd. a gagné 25 cents à \$1,25 sur un volume de 82,300 actions transférées. Baisse générale des pétroles, où Hudson's Bay Gas and Oil perdait 1-4 à \$40; Imperial Oil A, 1-8 à \$22 1/8 et Gulf Oil Canada, 1-2 à \$27 1/4. Rio Algom a perdu 1-2 à \$27; Seagram, 3-8 à \$22 1/4 et Bell Canada, 1-4 à \$55 3/4. Inco A a gagné 1-4 à \$24 1/2. Parmi les valeurs spéculatives, Cassiar Asbestos Corp. a perdu 1-8 à \$9 3/8 sur un virement de 40,000 titres.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

new york

Modeste reprise

L'effondrement des cours constaté hier, qui a fait baisser le Dow Jones de 20 points en une séance, a été enrayeré jeudi à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé sur une hausse de 1,65 point à l'issue d'une séance très irrégulière. À l'ouverture en effet, la cote a poursuivi sa baisse de la veille pendant quelque 4 points. Elle s'est redressée néanmoins peu avant la clôture, de nombreux investisseurs profitant de faire quelques achats au moment où l'indice des industrielles se retrouve à son niveau le plus bas depuis quinze mois. L'activité a été assez soutenue, car au total 26,3 millions de titres ont changé de mains. Les analystes notent cependant que le mouvement d'achat aurait pu être bien plus vaste si les investisseurs n'étaient pas inquiets par la publication, vendredi, de l'indice composite de l'activité économique qui, pensent-ils, viendra confirmer leurs craintes d'une baisse de l'activité économique au deuxième semestre. Parmi les valeurs les plus actives Bethlehem Steel, qui a présenté des résultats financiers en baisse au second trimestre et baissé de 7-8 à \$22 7/8. ITT perd 1 à \$33 3/4. Au total, 831 actions terminent en baisse contre 607 en hausse et 434 inchangées. Le Dow Jones a donc gagné 1,56 à 889,99 après avoir fluctué erratiquement. Le virement a atteint 26,34 millions d'actions. Sur 1,880 titres observés hier, on signale 608 gains, 942 fléchissements et 430 titres stables. La veille, on avait enregistré 282 titres en progression, 1,327 reculs et 320 titres stables, pour un total de 1,909 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

les options

Table of stock options prices for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices for various companies including AGF Group, Amer Growth, Amer Invest, Amer Mid, Amer Small, Amer Tech, Amer World, Amer Y2000, Amer Y3000, Amer Y4000, Amer Y5000, Amer Y6000, Amer Y7000, Amer Y8000, Amer Y9000, Amer Y10000.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 3-10 à \$1,0673 par rapport au dollar canadien. La livre sterling a perdu 7-50 à \$1,8555. A New York, le dollar canadien perdait 3-10 à \$0,9369 et la livre sterling 9-50 à \$1,8555.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

Travaux publics Canada

Table of public works projects for various companies including Abitibi, Alcan, Alcan 300, Alcan 500, Alcan 750, Alcan 1000, Alcan 1500, Alcan 2000, Alcan 2500, Alcan 3000, Alcan 3500, Alcan 4000, Alcan 4500, Alcan 5000, Alcan 5500, Alcan 6000, Alcan 6500, Alcan 7000, Alcan 7500, Alcan 8000, Alcan 8500, Alcan 9000, Alcan 9500, Alcan 10000.

Crush International: six mois terminés

Crush International: six mois terminés le 4 mai: 1977, \$1,186,000, 27,000 cents l'action; 1976, \$1,079,000, 25,2 cents.

Stafford Foods: neuf mois terminés

Stafford Foods: neuf mois terminés le 29 avril: 1977, \$24,744, perte, 5,2 cents l'action; 1976, \$162,140, 34,1 cents.

Un congrès franco-québécois sur la PME se tiendra dès l'automne

par Michel Vastel

Un congrès franco-québécois de la petite et moyenne entreprise se tiendra à Montréal cet automne. Du 24 au 27 octobre, une centaine de chefs d'entreprises français, et autant de Québécois, tenteront d'explorer les possibilités de coopération industrielle et technique entre les firmes des deux pays, en les jumelant par secteurs industriels.

Les gouvernements québécois et français semblent attacher la plus haute importance à cette première puisque c'est M. René Lévesque lui-même qui présidera l'ouverture du congrès. Deux ministres québécois, MM. Bernard Landry et Rodrigue Tremblay, assisteront également à des événements tandis que le gouvernement français délèguera son ministre du Commerce extérieur, M. André Rossi.

On se rappelle que lors d'une récente visite en France, à son homologue M. Rossi, le ministre d'État au développement économique avait annoncé la visite au Québec d'une centaine d'industriels français. Toutefois, le gouvernement québécois ne veut pas que cela se limite à une traditionnelle visite industrielle, sans grands lendemains pour l'un et l'autre pays. C'est pourquoi la majeure partie du congrès devrait porter sur des rencontres entre groupes appartenant au même type d'industries et des technocrates tenteront d'expliquer les mécanismes légaux régissant les accords industriels, les "joint-venture", etc.

L'organisation et la maîtrise-d'oeuvre de ce congrès franco-québécois ont été confiées à la Chambre de commerce de Montréal par le ministre québécois de l'Industrie. D'autres organismes comme la Fédération des chambres de commerce, le

Conseil du patronat, le CDE et le Groupement québécois d'entreprises, ainsi que l'Office d'expansion économique du projet. Le Montreal Board of Trade, qui représente 2,000 entreprises montréalaises, ne semble pas être du nombre.

Un programme préliminaire, dont LE DEVOIR a obtenu copie, a déjà été dressé par un comité mixte — ministère de l'Industrie et Chambre de commerce. Les industriels français arriveront dans l'après-midi du lundi 24 octobre et le Premier ministre leur adressera la parole en soirée, au cours du banquet d'ouverture.

La première journée du congrès offrira un rapide survol de la situation de la PME en France, au Québec et au

Canada. Parmi les conférenciers, les organisateurs semblent s'être assurés d'une vedette très connue en France, M. Léon Ginguembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, considéré comme un élément progressiste du patronat français. Le conférencier canadien sera le président de la Chambre de Montréal, M. Raymond Cyr. C'est également au cours de cette journée que seront analysées les diverses formes d'aide à la PME dans les deux pays.

Le moment le plus important de ce congrès sera peut-être la journée du mercredi 26 octobre, alors qu'on parlera d'accords industriels, d'entreprises en coopération, de sous-traitance, etc. Ces débats

devront être suivis, tout au long de la même semaine, de visites industrielles, de rencontres entre hommes d'affaires québécois et français.

La Chambre de commerce de Montréal et le MIC souhaitent que ce premier congrès constitue le noyau de futures collaborations entre industriels des deux pays. Au ministère de l'Industrie, on perçoit cette initiative comme une autre des nombreuses formes d'aide à la PME que le gouvernement Lévesque tente de mettre en place depuis son accession au pouvoir: ce congrès pourrait en effet déboucher, pour quelques PME québécoises sur des accords importants. On n'exclut pas, par ailleurs, la possibilité de renouveler cette expérience avec d'autres pays.

Face aux monnaies européennes Le dollar s'est redressé

FRANCFORT (Reuter) — Le dollar s'est redressé hier sur le marché des changes de Francfort. Malgré les mauvais résultats du commerce américain pour le mois de juin, qui avaient entraîné une nouvelle baisse mercredi, le dollar a été coté 2,2651 de francs allemands au lieu de 2,2554 enregistré la veille, pour clore à 2,2745.

Ce redressement s'est opéré en l'absence d'une intervention de la Bundesbank, qui pour la première fois en huit jours de baisse continue n'était pas intervenue au moment du fixing.

Il semble que le renversement de la tendance enregistrée depuis plusieurs semaines résulte des propos de M. David Rockefeller, président de la Chase Manhattan Bank, selon lesquels la chute du dollar est malsaine et la monnaie américaine sous-évaluée.

Mercredi, les déclarations du président de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, soulignant la nécessité de prendre des mesures pour

protéger le dollar, avaient entraîné la baisse sur les marchés des changes européens avant que la nouvelle d'un déficit record de \$2,82 milliards pour le mois de juin ne provoque une nouvelle baisse.

Les observateurs ouest-allemands font remarquer qu'il existe des divergences entre les positions de M. Burns, apparemment favorable à une reprise en main du dollar, et celles de M. Michael Blumenthal, secrétaire au Trésor, favorable à une poursuite de la baisse du dollar.

Ces divergences préoccupent les commentateurs. Le Frankfurter Allgemeine indépendant, s'en prend vendredi au caractère "insensé" de la politique monétaire du Trésor américain.

"Il est grand temps que M. Blumenthal mette fin à la guerre des taux de change contre le mark, le yen, le franc suisse, le florin et le franc français", écrit-il dans un éditorial.

À Londres, en revanche, le dollar a continué de fléchir par rapport à la livre qui, très en demande, a gagné près d'un demi-cent, passant de 1,7375 à 1,7405 en clôture après avoir touché 1,7422. La Banque d'Angleterre, qui avait fixé le taux sterling-dollar aux alentours de 1,72 jusqu'à mercredi, a néanmoins contenu la progression de la monnaie britannique dans l'attente d'un redressement du dollar. La livre a toutefois gagné du terrain par rapport aux monnaies européennes, clôturant notamment à 3,9405 marks après avoir ouvert à 3,9340.

À Tokyo, le dollar a fléchi de 264,70 à 265,05 yen, mais la journée a été marquée par un effrètement à la bourse, tel qu'on n'en avait pas vu depuis sept mois, provoqué par la perspective de mesures protectionnistes américaines.

Les valeurs d'exportation, telles qu'automobiles, matériel photographique et équipements électriques, ont été les plus touchées.

Les craintes de voir Washington prendre des mesures protectionnistes ont été alimentées par le déficit record — \$805,8 millions — de la balance des échanges américano-japonais.

Le taux de croissance de l'exécédent commercial du Japon sur les États-Unis, qui a atteint \$5,5 milliards en 1976, ne paraît pas devoir diminuer à court terme, estiment les spécialistes.

Les appropriations de capitaux (autorisations pour futures dépenses d'investissements) des 1,000 plus grandes entreprises américaines ont totalisé 14,69 milliards de dollars au cours du premier trimestre soit 30% de plus que pendant les 3 premiers mois de 1976, indique une étude publiée par "The Conference Board".

Cette forte progression confirme le redressement enregistré des derniers temps dans le secteur des investissements aux États-Unis. Le "Conference Board" organise un séminaire de recherche économique, note cependant que le total du premier trimestre est légèrement inférieur à celui du dernier trimestre 1976 (15,08 milliard), qui avait atteint il est vrai un niveau quasi record.

Nutribec a pris possession en date du 17 juin 1977 de la division des moules Miracle de la Minoterie Ogilvie.

Dorénavant la clientèle des produits Miracle sera desservie par les usines que Nutribec possède dans la ville de Québec ainsi que dans la région de Joliette.

Groupe Sullivan Un peu de patience...

Les deux projets du Groupe Minier Sullivan devraient se concrétiser au cours des prochaines semaines et le président, M. J. Jacques Beauchemin affirme que l'étape des signatures est proche dans les dossiers Québec Lithium et Brunswick Tin Mines.

Le marché boursier a commencé à spéculer sur la réalisation de ces projets alors qu'un virement de près de 7,000 actions faisait avancer, hier midi, les titres du Groupe minier Sullivan de un cent pour toucher \$1,15, presque son sommet pour l'année en cours. La filiale East Sullivan était également en vedette avec un gain de quatre cents pour atteindre \$1,15.

Les actionnaires doivent s'accrocher à ce double espoir, de voir la reprise des travaux à la mine de Québec Lithium, près de Barraute en Abitibi. L'exploitation du gisement de Brunswick Tin Mines amènerait également de l'eau au moulin de la compagnie qui doit cesser d'ici quelques mois

toutes les opérations à la Nigado River Mines. Cette mine est la dernière en opérations actuellement pour le Groupe Sullivan.

La compagnie a annoncé des pertes cumulées de \$7,8 millions pour les trois derniers trimestres. La valeur de la production a chuté de \$8,1 millions à \$5,6 millions. Un aspect positif apparaît du côté du fonds de roulement qui s'est accru de \$500,000 au cours des trois derniers mois. L'argent disponible s'établit donc à \$8,4 millions.

Le taux de croissance de l'exécédent commercial du Japon sur les États-Unis, qui a atteint \$5,5 milliards en 1976, ne paraît pas devoir diminuer à court terme, estiment les spécialistes.

LES INDUSTRIES REDPATH LIMITÉE

Actions de Classe A
Actions de Classe B

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ UN dividende trimestriel de 24,3c par action applicable aux actions ordinaires convertibles de Classe A en cours à été déclaré et sera payable le 1er septembre 1977 aux actionnaires inscrits le 10 août 1977.

Un dividende trimestriel à impôt différé de 24,3c par action applicable aux actions ordinaires convertibles de Classe B en cours a également été déclaré. Toutefois, une tranche de 3,645c par action sera retenue jusqu'à ce que la résolution du budget numéro 27, faisant partie d'une motion de l'Avis des Voies et Moyens et visant à amender la loi fédérale de l'impôt sur le revenu, et présentée lors du dépôt du budget fédéral le 31 mars 1977, fasse l'objet d'une loi ou avant le 1er novembre 1978. Le dit dividende trimestriel pour chacune des actions ordinaires convertibles de Classe B sera versé aux actionnaires inscrits le 10 août 1977 de la façon suivante:

- 20,655c le 1er septembre 1977 et
- 3,645c dans les 30 jours suivant la date où la condition décrite ci-dessus aura été satisfaite mais pas avant le 1er septembre 1977.

Par ordre du Conseil d'Administration

J. E. Wood
Secrétaire

Montréal, Québec
Le 26 juillet 1977

NORANDA MINES LIMITED AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Noranda Mines Limited a déclaré des dividendes trimestriels dans le cas des actions en circulation de catégorie A et de catégorie B, aux actionnaires inscrits en date du 15 août 1977. Pour les actions de catégorie A, le dividende se chiffre à 30¢ l'action en devises canadiennes payable le 15 septembre 1977. Le dividende de catégorie B se chiffre à 25,50¢ l'action en devises canadiennes payable le 15 septembre 1977, plus 4,50¢ l'action payable lorsque et seulement si la proposition budgétaire (27) du budget fédéral du 31 mars 1977 est entrée en vigueur. Le cas échéant, le dividende sera censé être payable à même le surplus de capital en main en 1971 au lieu du surplus non réparti et libéré d'impôt.

Par ordre du conseil,

Le secrétaire,
R. C. ASHENHURST

Toronto, Ontario
Le 12 juillet 1977

Québec publie des états financiers trimestriels

QUÉBEC — Dans l'ensemble, toutes les opérations financières du gouvernement québécois se déroulent de la manière dont le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, l'avait prévu au moment de la présentation du discours sur le budget, en avril dernier.

Voilà ce qui se dégage d'un document déposé hier par le ministre à l'Assemblée Nationale et qui fait la synthèse des opérations financières et budgétaires du gouvernement du Québec au cours des trois derniers mois, soit le premier trimestre de l'année financière en cours.

La présentation de ce document, qui constitue en fait des états financiers trimestriels, répond à une promesse qu'avait faite M. Parizeau, au moment de la présentation de son budget. Le ministre avait alors déclaré qu'il convenait, pour la transparence des opérations financières gouvernementales, d'établir publiquement à tous les trois mois les états financiers du gouvernement.

Ce qu'il a livré hier, en quelques pages, présente donc l'état des revenus et dépenses du gouvernement au 30 juin dernier ainsi qu'un portrait de son programme d'emprunts.

Pour ce qui est des revenus, le document signale une augmentation de 26,8% par rapport à ce qu'ils étaient à même date l'an dernier alors que la prévision pour l'ensemble de l'année était de 18,4%. On explique cependant que cet écart considérable provient d'une plus grande sévérité au niveau de l'obligation, pour ceux qui doivent de l'argent au gouvernement, de produire rapidement leur rapport d'impôt, ce qui gonfle, artificiellement, pour l'ensemble de l'année, le rendement de l'impôt sur le revenu.

Ainsi le ministre signalait hier qu'en fin d'année, les revenus atteindraient à peu près le niveau prévu, soit \$10,895,000. Même chose pour les dépenses même si les états finan-

ciers trimestriels indiquent à cet égard une légère augmentation (1%) par rapport à ce qui était prévu. Cette augmentation, d'expliquer M. Parizeau, est principalement due à certains paiements statutaires effectués plus cette année qu'il en était coutume dans les années antérieures.

Ainsi, le ministre des Finances continue-t-il d'espérer que les inévitables budgets supplémentaires ne dépasseront pas le niveau des crédits périmés et que les dépenses du gouvernement resteront au niveau prévu, soit \$11,535,000.

Pour ce qui est du programme d'emprunts, qui était de l'ordre de \$900 millions, M. Parizeau semblait tout fier d'indiquer hier qu'il en avait rempli plus de la moitié après seulement trois mois d'exercice financier.

En effet, le récent emprunt de \$100 millions auprès de la Caisse de dépôt et de placement porte à \$490 millions le total des emprunts du gouvernement depuis le début de l'année financière, le reste ayant été effectué plus tôt sur les marchés européens.

Enfin, indique le document de M. Parizeau, "l'activité économique au Québec évolue au rythme prévu en avril... et les résultats des trois premiers mois d'opérations semblent indiquer que les prévisions sont en voie de se réaliser."

Bell Canada
AVIS DU 16e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-cinq cents par action privilégiée, classe B, série F, a été déclaré et sera payable le 2 octobre 1977 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 septembre 1977.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 27 juillet 1977

Bell Canada
AVIS DU 16e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-cinq cents par action privilégiée, classe C, série E, a été déclaré et sera payable le 2 octobre 1977 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 septembre 1977.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 27 juillet 1977

Hydro-Québec Robert Boyd devient président

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Ainsi que la plupart le prévoient dans les milieux entourant l'Hydro-Québec, c'est M. Robert Boyd qui remplacera M. Roland Giroux à la présidence de cette société d'État à partir du 1er août prochain, date à laquelle la démission de ce dernier, annoncée depuis déjà quelque temps, deviendra réalité.

La nomination de M. Boyd, qui a été annoncée hier à Québec par le premier ministre René Lévesque et le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, présente toutefois un certain caractère temporaire puisque le gouvernement n'a pas cru bon de prolonger le mandat qui le lie à l'Hydro-Québec jusqu'au premier avril 1979.

C'est donc dire, d'expliquer M. Lévesque, au moment de sa conférence de presse hebdomadaire, que M. Boyd dirigera la société d'État jusqu'à cette date et qu'il évaluera à ce moment-là ce qu'il convient de faire.

En fait, si cette nomination ne vaut que pour les deux prochaines années, c'est que le gouvernement a l'intention de modifier de fond en comble la structure de direction de l'Hydro-Québec et qu'une telle modification pourrait évidemment entraîner des changements substantiels au sein de

ses dirigeants.

Interrogé hier à ce sujet, le ministre Joron, qui est responsable de l'Hydro, a rappelé son intention d'amener d'ici la fin de l'année toute la structure de direction de l'Hydro "de manière à la rendre plus transparente et à mieux définir les responsabilités de chacun".

On sait qu'actuellement l'Hydro-Québec est dirigée par une commission de cinq personnes, nommées par le gouvernement pour une période de dix ans et où le mode de prise de décision est de nature collégiale.

Évoquant sans toutefois les identifier clairement "les nombreux problèmes" que soulève une telle structure de direction, M. Joron a ajouté qu'il songeait à doter l'Hydro d'une nouvelle structure à la fois plus conventionnelle et plus conforme à la nature même de l'entreprise.

Ainsi, comme toute entreprise de production et de distribution de biens et services, l'Hydro-Québec aurait un véritable conseil d'administration de même qu'un niveau exécutif où les tâches de chacun seraient clairement précisées.

Ces changements prendront la forme d'un projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée Nationale d'ici la fin de cette année. Ce même projet de loi devrait également modifier

substantiellement le mandat de l'Hydro-Québec notamment au niveau de son obligation actuelle de fournir à qui le demande de l'électricité au meilleur compte possible.

On sait que, conformément, à sa politique de conservation de l'énergie, M. Joron veut modifier en profondeur la structure des tarifs d'électricité, modifications qui auront probablement lieu au moment de l'adoption de ce projet de loi.

Pour l'instant cependant, le ministre s'est contenté hier de confirmer que les tarifs d'électricité seront à nouveau haussés à compter de l'an prochain. Cette hausse, qui serait de l'ordre de 20% par année au cours des trois prochaines années, a déjà été annoncée il y a quelques mois par les dirigeants de l'Hydro-Québec au moment de leur parade annuelle en commission parlementaire.

M. Joron n'a pas encore reçu officiellement les demandes de l'Hydro à cet égard mais s'attend à ce qu'elles lui parviennent d'ici peu.

Pour en revenir à M. Boyd, signalons qu'il est âgé de 59 ans et qu'il a poursuivi l'essentiel de sa carrière d'ingénieur à l'Hydro-Québec pour laquelle il travaille depuis sa création en 1944.

D'abord affecté aux projets techniques de la nouvelle société, puis au contrôle de ses opérations dans la région

métropolitaine, M. Boyd a peiné à peit gravi tous les échelons de l'entreprise dont il était nommé commissaire en 1969, un an après que M. Giroux en fut nommé président. M. Boyd est en outre le grand responsable du projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James et à ce titre dirige les destinées de la Société d'Énergie de la baie James. Enfin le nouveau président de l'Hydro-Québec est également administrateur de la Churchill Falls Corporation.

Quant à M. Giroux, qui quittera l'Hydro-Québec dans quelques semaines, signalons qu'il aura été au cours des dix dernières années, de Daniel Johnson à Robert Bourassa, le principal conseiller financier du gouvernement du Québec.

Même s'il quitte officiellement ses fonctions au début du mois d'août, il n'en continuera pas moins, comme le veut la coutume dans ces milieux, de recevoir son salaire jusqu'en février prochain. Ainsi, de préciser hier le premier ministre, nous pourrions continuer de bénéficier de ses conseils.

Enfin, M. Giroux donnera le 8 août prochain, soit la veille de son départ, une conférence de presse où il fera part, semble-t-il, du résultat des dernières démarches de l'Hydro sur les marchés financiers américains. "De bonnes nouvelles en perspective", d'indiquer hier M. Lévesque.

André Marier à la tête du CRIQ

par Michel Nadeau

M. André Marier vient d'être désigné au poste de président-directeur général du Centre des recherches industrielles du Québec. Il succède ainsi à M. Claude Descoeurs qui occupe depuis peu les fonctions de sous-ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Marier devient ainsi le troisième p.-d.g. du CRIQ fondé en 1970 et présidé à ses débuts par M. Michel Normandin.

Après avoir travaillé à la Délégation générale du Québec à Paris en tant que conseiller économique, M. Marier passa au Conseil exécutif où il s'occupait entre autres du dossier sur les investissements étran-

gers. Il fut le principal auteur du fameux "rapport Tetley".

Il s'intéressa par la suite au secteur des richesses naturelles et fut nommé administrateur de la Société québécoise d'exploration minière. Il occupa un poste important à la direction de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SQUIP). Pour assumer la présidence du CRIQ, il a quitté cette dernière fonction tout en demeurant membre du conseil d'administration.

Lors d'un entretien au DEVOIR, M. Marier a déclaré hier qu'il prenait présentement connaissance de l'organisation du Centre de recherches industrielles et, qu'il verra par la suite, s'il y a lieu de proposer des modifications à la politique établie.



M. André Marier

La CSD veut des quotas pour la chaussure

sure se sont réunis à Toronto pour tenter d'élaborer une position commune face aux problèmes de leur industrie. Tout le monde est d'accord pour réclamer une intervention immédiate du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien.

L'intervention, selon le vice-président de la CSD, M. Jean-Paul Héty devrait prendre deux formes:

- imposition immédiate de quotas sur les importations de chaussures pour dames et fillettes. Les quotas devraient permettre de ramener les entrées au Canada de ces chaussures à leur niveau de 1975, soit 11 millions de paires.
- De plus, et afin que la fixation des quotas soit animée par un objectif à long terme de stabilisation des emplois dans l'industrie de la chaussure, la CSD réclame la formation d'un "comité tripartite de planification" — gouvernement fédéral, patronat et syndicats — dont l'objectif sera d'élaborer un véritable plan de redressement de l'industrie au Canada.

On sait que le tribunal antidumping a récemment déposé un premier rapport intermédiaire indiquant que les secteurs de la chaussure pour dames et fillettes étaient durement atteints par les importations. Le tribunal avait tenu des audiences à Montréal les 17 et 18 mai derniers et on avait alors assisté à un véritable front commun patronal-syndical.

Rejoint hier soir par LE DEVOIR, le chef de Cabinet de M. Chrétien confirmait que le ministre prendra une décision d'ici dix jours, soit probablement avant la fin de la semaine prochaine. On ne cache pas au gouvernement fédéral qu'un consensus de toutes les parties — manufacturiers, employés, détaillants et importateurs aiderait le Cabi-

net à rendre sa décision.

Tant devant le tribunal antidumping il y a deux mois qu'hier en conférence de presse, la CSD a souligné la détérioration rapide de l'industrie de la chaussure dont 50,9% des usines sont installées au Québec. Depuis 1976, on assiste à une progression extrêmement rapide des importations: en 1975, le Canada importait près de \$11 millions de paires de chaussures pour dames et jeunes filles. En 1976, les importations passaient à 15,4 millions de paires. Quant à la production nationale, elle ne progressait pas au même rythme, passant de 15,5 millions de paires en 1975 à 16,4 millions l'an dernier. La part de l'industrie canadienne dans le marché de la chaussure féminine tombait ainsi de 59,2 à 51,6%.

Selon la CSD, l'année 1975 représentait un seuil qu'on ne peut plus se permettre de franchir. Actuellement l'industrie tourne à environ 65% de sa capacité de production et on estime que, si des quotas ne sont rapidement imposés, elle tournerait à 50% seulement, signifiant que le nombre d'ouvriers canadiens de la chaussure condamnés au chômage passerait de 3,000 actuellement à 5,000 d'ici l'automne. La moitié de ces emplois sont québécois.

La CSD souligne de plus, dans un mémoire qu'elle espère soumettre la semaine prochaine à M. Jean Chrétien, que l'industrie de la chaussure masculine et pour enfants est tout aussi fragile. "Le gouvernement devra donc s'assurer, insiste M. Jean-Paul Héty, que le contrôle des importations de modèles féminins ne provoque pas une entrée massive des importations pour les autres types de chaussures".

Quant aux quotas, si la CSD rejoint ainsi les importateurs en réclamant un retour au niveau d'importations de 1975, les manufacturiers, selon une déclaration récente du directeur général de leur association M. Maheu, semblent vouloir se montrer plus exigeants: 80% seulement des importations de 1975, soit un volume maximum de 10,1 millions de paires.

Quant à la seconde suggestion de la CSD, la formation d'un comité tripartite visant à mettre au point une "politique

Réponse de Chrétien d'ici dix jours La CSD veut des quotas pour la chaussure

par Michel Vastel

Manufacturiers et associations d'employés de la chaussure se sont réunis à Toronto pour tenter d'élaborer une position commune face aux problèmes de leur industrie. Tout le monde est d'accord pour réclamer une intervention immédiate du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien.

L'intervention, selon le vice-président de la CSD, M. Jean-Paul Héty devrait prendre deux formes:

- imposition immédiate de quotas sur les importations de chaussures pour dames et fillettes. Les quotas devraient permettre de ramener les entrées au Canada de ces chaussures à leur niveau de 1975, soit 11 millions de paires.
- De plus, et afin que la fixation des quotas soit animée par un objectif à long terme de stabilisation des emplois dans l'industrie de la chaussure, la CSD réclame la formation d'un "comité tripartite de planification" — gouvernement fédéral, patronat et syndicats — dont l'objectif sera d'élaborer un véritable plan de redressement de l'industrie au Canada.

On sait que le tribunal antidumping a récemment déposé un premier rapport intermédiaire indiquant que les secteurs de la chaussure pour dames et fillettes étaient durement atteints par les importations. Le tribunal avait tenu des audiences à Montréal les 17 et 18 mai derniers et on avait alors assisté à un véritable front commun patronal-syndical.

Rejoint hier soir par LE DEVOIR, le chef de Cabinet de M. Chrétien confirmait que le ministre prendra une décision d'ici dix jours, soit probablement avant la fin de la semaine prochaine. On ne cache pas au gouvernement fédéral qu'un consensus de toutes les parties — manufacturiers, employés, détaillants et importateurs aiderait le Cabi-

net à rendre sa décision.

Tant devant le tribunal antidumping il y a deux mois qu'hier en conférence de presse, la CSD a souligné la détérioration rapide de l'industrie de la chaussure dont 50,9% des usines sont installées au Québec. Depuis 1976, on assiste à une progression extrêmement rapide des importations: en 1975, le Canada importait près de \$11 millions de paires de chaussures pour dames et jeunes filles. En 1976, les importations passaient à 15,4 millions de paires. Quant à la production nationale, elle ne progressait pas au même rythme, passant de 15,5 millions de paires en 1975 à 16,4 millions l'an dernier. La part de l'industrie canadienne dans le marché de la chaussure féminine tombait ainsi de 59,2 à 51,6%.

Selon la CSD, l'année 1975 représentait un seuil qu'on ne peut plus se permettre de franchir. Actuellement l'industrie tourne à environ 65% de sa capacité de production et on estime que, si des quotas ne sont rapidement imposés, elle tournerait à 50% seulement, signifiant que le nombre d'ouvriers canadiens de la chaussure condamnés au chômage passerait de 3,000 actuellement à 5,000 d'ici l'automne. La moitié de ces emplois sont québécois.

La CSD souligne de plus, dans un mémoire qu'elle espère soumettre la semaine prochaine à M. Jean Chrétien, que l'industrie de la chaussure masculine et pour enfants est tout aussi fragile. "Le gouvernement devra donc s'assurer, insiste M. Jean-Paul Héty, que le contrôle des importations de modèles féminins ne provoque pas une entrée massive des importations pour les autres types de chaussures".

Quant aux quotas, si la CSD rejoint ainsi les importateurs en réclamant un retour au niveau d'importations de 1975, les manufacturiers, selon une déclaration récente du directeur général de leur association M. Maheu, semblent vouloir se montrer plus exigeants: 80% seulement des importations de 1975, soit un volume maximum de 10,1 millions de paires.

Quant à la seconde suggestion de la CSD, la formation d'un comité tripartite visant à mettre au point une "politique

Cablesystems veut contrôler Premier

La compagnie Canadian Cablesystems a annoncé hier soir son intention d'acquérir 51% des actions de Premier Cablevision au prix de \$10,50. Premier est un important câblodistributeur de la région de Vancouver. Il a été l'objet de convoitise de la part de plusieurs groupes financiers dont Rodgers Cable de Toronto.

Un des actionnaires de Premier est le groupe Evergreen qui détient également 20% de

vigoureuse de redressement de l'industrie canadienne de la chaussure", il devrait notamment:

- fixer des objectifs à l'égard du niveau d'emploi et de la croissance de la productivité.
- assurer aux travailleurs la stabilité de leur emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail.
- Amélioration de la mise en marché, spécialisation accrue de chaque unité de production, aide à la gestion financière, mécanismes favorisant l'adaptation de la main-d'oeuvre.

On déplore notamment, du côté de la CSD, que le programme déjà existant de Redressement de l'industrie de la chaussure et du tannage (PRIT) soit sous-utilisé. La CSD souhaiterait que les programmes de subvention ou de prêts soutiennent notamment la recherche pour améliorer le style des chaussures "made in Canada" et les changements technologiques et organisationnels pour accroître la productivité.

La compagnie Canadian Cablesystems a annoncé hier soir son intention d'acquérir 51% des actions de Premier Cablevision au prix de \$10,50. Premier est un important câblodistributeur de la région de Vancouver. Il a été l'objet de convoitise de la part de plusieurs groupes financiers dont Rodgers Cable de Toronto.

Un des actionnaires de Premier est le groupe Evergreen qui détient également 20% de

La compagnie Canadian Cablesystems a annoncé hier soir son intention d'acquérir 51% des actions de Premier Cablevision au prix de \$10,50. Premier est un important câblodistributeur de la région de Vancouver. Il a été l'objet de convoitise de la part de plusieurs groupes financiers dont Rodgers Cable de Toronto.

Un des actionnaires de Premier est le groupe Evergreen qui détient également 20% de

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic

ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

CONSEILLERS À LA FRANCISATION

Traduction - rédaction - recherche - correction d'épreuves - affichage - annonces - circulaires - cours privés - discours - prospectus - réclames - toponymie.

LES ENTREPRISES DE L'EPINAY (enr.)

2100 est, rue Prieur, Montréal

Robert Couillard (1-514) 387-5453

Désarmement: résultat "prometteur" de la conférence à trois de Genève

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, la conclusion à Genève de conversations préliminaires tripartites entre les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne en vue de l'interdiction totale des essais nucléaires.

M. Carter a ajouté que les résultats de ces conversations étaient "suffisamment prometteurs" pour permettre la reprise du dialogue entre ces trois pays le 3 octobre prochain. Le président a sou-

igné "qu'il restait des problèmes à résoudre" mais a exprimé l'espoir que les entretiens de Genève déboucheraient sur un accord auquel tous les pays du monde pourraient s'associer.

M. Carter a affirmé en outre que la décision américaine de proposer des ventes d'armes à l'Égypte, à la Somalie et au Soudan était "compatible" avec sa politique visant à réduire des l'année prochaine les fournitures d'armes américaines à l'étranger. En 1978, a-t-il indiqué, les États-Unis comptent engager un effort

d'ensemble en liaison avec leurs alliés et, si possible, avec l'Union soviétique pour diminuer ces livraisons. Ils joueront un rôle majeur dans la conférence générale de désarmement prévue pour l'année prochaine.

Le président a rappelé que précédemment la Somalie avait été "presque complètement sous l'influence de l'Union soviétique".

La décision américaine de proposer des armes à ce pays, notamment l'Arabie saoudite, la France et l'Italie.

A propos du conflit égypto-

lybien, M. Carter s'est félicité que les États-Unis et l'Union soviétique "aient fait preuve de modération" en évitant d'attiser les hostilités. "Nous souhaitons, a-t-il encore dit, limiter les conflits dans toute la mesure du possible à leur région géographique".

Les milieux officiels Britanniques commentaient avec prudence hier soir, les résultats de conversations anglo-américano-soviétiques de Genève sur l'interdiction totale des essais nucléaires.

On se bornait à préciser à

Whitehall que les entretiens s'étaient déroulés dans une atmosphère de travail. On soulignait cependant que le fait d'avoir pris rendez-vous pour octobre était en soi un signe encourageant.

Ce genre de négociations, souligne-t-on est une entreprise de longue durée. Londres, indique-t-on de source britannique autorisée, estime que le traité envisagé devrait comporter un système d'inspection sur place et l'abandon des explosions à des fins dites pacifiques.

Carter retarde le projet de vente d'AWACS au shah

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — S'inclinant devant les recommandations d'une commission du Congrès, le président Carter a provisoirement renoncé hier à soumettre à l'approbation du Congrès le projet de vente de sept avions-radar à l'Iran.

Trois heures auparavant, la commission des relations internationales de la Chambre des représentants avait décidé de s'opposer à ce projet représentant 1,2 milliard de dollars.

La décision présidentielle a été annoncée au Sénat par le chef du groupe démocrate, le sénateur Robert Byrd. Elle vise, semble-t-il, à éviter une confrontation entre M. Carter et le Congrès, et répond à la demande qui lui a été adressée de donner davantage de temps

aux deux chambres pour évaluer les conséquences politiques et technologiques de la vente d'avions-radar à l'Iran.

En vertu du compromis annoncé hier, le président Carter soumettra à nouveau le projet à l'approbation du Congrès en septembre.

L'opposition d'une bonne partie du Congrès à la fourniture à l'Iran du système AWACS tient à plusieurs raisons: risques de déséquilibre du rapport des forces au Moyen-Orient, possibilités pour les services soviétiques d'espionnage de mettre la main sur un système de détection électronique ultra-perfectionné qui doit équiper l'OTAN, nécessité d'envoyer en Iran un grand nombre de techniciens américains afin d'assurer le fonctionnement de l'AWACS.

Un accord défensif conclu entre Grecs et Américains

ATHÈNES (AFP) — Un accord défensif a été conclu hier après-midi à Athènes entre la Grèce et les États-Unis, annonce un communiqué officiel.

Les documents de cet accord ont été paraphés par MM. Hawthorne Mills, chargé d'affaires des États-Unis en Grèce et Spyros Chrysospathis, chef de la direction politique du ministère des Affaires étrangères grecques.

Cet accord entrera en vigueur après ratification par le Congrès américain et le Parlement grec.

L'accord, indique-t-on de source grecque autorisée, porte sur les deux points suivants: révision du statut des bases militaires américaines en Grèce et octroi d'une aide défensive américaine à la Grèce d'un montant de 700 millions de dollars pour un délai de quatre ans.

En ce qui concerne les bases américaines, on précise de même source que "des facilités,

sous le contrôle national absolu, seront accordées par certaines installations militaires grecques aux forces armées américaines à des fins défensives communes".

Cela, ajoute-t-on, "assure la souveraineté nationale grecque et augmente de façon efficace les capacités défensives grecques". Quant à l'octroi de 700 millions de dollars, on estime de même source que la Grèce devait s'assurer de cette aide défensive, afin de ne pas en être privée au cas où le Congrès américain ratifierait l'accord défensif américano-grec conclu en avril 1976. Cet accord prévoyait notamment l'octroi à la Turquie d'une aide défensive d'un milliard de dollars.

Le département d'État a indiqué hier qu'aucune date n'avait encore été fixée pour la signature, et a fortiori la demande de ratification par le Congrès, de l'accord de défense et de coopération américano-grec paraphé à

Athènes.

Le porte-parole, M. Hodding Carter, n'a toutefois pas exclu qu'il puisse être soumis au Congrès avant l'accord parallèle conclu l'année dernière avec la Turquie. On rappelle de source autorisée que l'administration américaine attend d'Ankara certaines concessions à Chypre avant de demander la ratification de l'accord américano-turc.

"Les bases militaires américaines en Grèce ont en fait été abolies" a déclaré le porte-parole du gouvernement grec commentant l'accord défensif. Le porte-parole a ajouté que, en vertu de cet accord, les États-Unis jouiront dorénavant de "facilités dans 4 bases militaires grecques sous contrôle national". Il s'agit des bases aéronavales de Souda et Heraklion (en Crète), de la base aérienne de Hellinikon (à Athènes) et de la base de télécommunications de Nea Marki (en Attique près d'Athènes).

Atlantique-nord Déploiement massif de sous-marins soviétiques

BRUXELLES (Reuter) — L'Union soviétique a déployé en avril dernier un quart de sa flotte sous-marine dans l'Océan Atlantique.

Ce déploiement massif, le plus important auquel l'URSS ait jamais procédé entre les côtes européennes et américaines en temps de paix, a mis les forces de surveillance de l'OTAN à rude épreuve, révèle-t-on à Bruxelles de source proche des services de

renseignements de l'Alliance atlantique.

89 sous-marins — l'URSS en possède 325 — ont quitté en avril dernier leur base permanente de Mourmansk pour l'Atlantique. Ils étaient accompagnés d'une imposante escadre d'escortes, dont le porte-avions Kiev. Ils étaient aussi soutenus dans leurs opérations par des appareils à long rayon d'action, dont plusieurs des 400 bombardiers

stratégiques Backfire qui opèrent à partir de Mourmansk.

En temps ordinaire, l'URSS ne maintient que sept sous-marins dans l'Atlantique, dont quatre bâtiments des classes Delta et Yankee, porteurs de missiles balistiques à ogive nucléaire.

A en croire les services de renseignements de l'OTAN, une quarantaine de ces sous-marins, pour la plupart conçus pour l'attaque de convois et de leurs bâtiments d'escorte, ont patrouillé au sud de l'Islande, dans des eaux que les navires américains amenant des troupes et des ravitaillements en Europe devaient obligatoirement emprunter dans l'éventualité d'un conflit est-ouest.

Les sous-marins alliés, britanniques et américains, qui attendent au large des côtes norvégiennes, pour les suivre, la sortie des unités de la base de Mourmansk ont été rapidement débordés par l'afflux de bâtiments soviétiques.

Ils se sont attachés à ne pas perdre la filature des sous-marins balistiques et les forces de l'Alliance ont eu recours à d'autres méthodes de repérage — par navires de surface, par reconnaissances aériennes ou encore par écoutes électroniques sous-marines — pour surveiller les activités des autres bâtiments.

L'OTAN estime vital pour sa sécurité de savoir à tout moment où se trouvent les sous-marins balistiques soviétiques, dont les missiles peuvent atteindre leurs cibles moins de cinq minutes après leur lancement.

Des cartes ultra-sécrites de surveillance des bâtiments soviétiques montrent que les services alliés de renseignement perdent rarement pour longtemps la trace des sous-marins soviétiques. Ceux-ci changent fréquemment de cap, sans doute pour capter électriquement les coordonnées de leurs "suiveurs".

Selon les services de renseignement, dans l'éventualité d'une déclaration de guerre, les sous-marins soviétiques quitteraient leurs bases pour gagner leur secteur d'opération entre sept et quatorze jours avant le début des hostilités.

S'agissant des troupes de terre, on estime généralement à trois semaines le délai nécessaire à l'Union soviétique pour déployer ses troupes par train le long du "rideau de fer" mais les forces soviétiques utilisent aujourd'hui massivement l'avion comme moyen de transport. Le délai en serait d'autant raccourci. Il n'a ainsi fallu qu'une semaine pour relever en mai 120 000 hommes de garnisons avancées en Europe de l'Est.

L'Escadron de la mort sévit encore au Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — L'Escadron de la mort a repris du service sous le nom évocateur de "Groupe de l'escopette" et aurait déjà procédé, selon un premier calcul de la police, à l'exécution de près de 500 "marginiaux", "malfruits" en tous genres.

Après un silence relativement long, ceux qui se surnomment les "justiciers" frappent pratiquement tous les soirs depuis plusieurs semaines dans les bas-quartiers de la périphérie de Rio de Janeiro, et particulièrement dans un quadrilatère connu sous le nom de "Baixada Fluminense", qui englobe les agglomérations populaires de Duque de Caxias, Belfort Roxo et Nova Iguaçu.

Après les cinq délinquants, mitraillés dans leur sommeil mardi à l'aube, la police a découvert quatre nouveaux cadavres à Belfort Roxo dans la nuit de mercredi à jeudi, tous des jeunes gens de 20 à 26 ans.

Diverses arrestations et quelques recoupements permettent d'affirmer qu'un certain nombre de policiers ou d'anciens policiers animent le groupe. Ils se présentent en tout cas comme tels. Une jeune femme de 25 ans, Jocely Martinho Rosa, qui a été témoin d'une de leurs exécutions, affirme qu'après avoir imploré leur grâce, ils lui ont dit: "Ne vous inquiétez pas, nous ne vous ferons pas de mal. Nous sommes de la police".

La méthode ne varie jamais: c'est l'attaque en force, à la mitrailleuse. La jeune fille raconte: "Je me trouvais dans la maison avec un homme de 26 ans, Sebastiao, un ami à lui, une femme enceinte et trois enfants. Tout à coup, ils sont arrivés et ont tiré des rafales

de mitrailleuse pour faire sauter toutes les lumières. Il ne restait plus que l'éclairage de la rue. Ils se sont alors emparés de l'ami de Sebastiao, l'ont tiré dans la rue, couché à terre et criblé de balles. Emmené à son tour, Sebastiao a réussi à leur échapper et à retourner dans la maison. Ils se sont mis à arroser de balles l'intérieur de la demeure et ont fini par le descendre dans la cuisine".

Sebastiao était trafiquant de drogues. Et les trente victimes découvertes dans la "Baixada Fluminense" depuis le début du mois étaient toutes ce que la police appelle, pêle-mêle, des "marginiaux". Le "Groupe de l'escopette" ne dissimule d'ailleurs pas qu'il est pénétré du sens de sa mission. Le commissariat central de police de Nova Iguaçu a reçu mercredi soir un coup de téléphone d'un correspondant anonyme, qui a déclaré, d'une voix posée et solennelle: "Maintenant, nous allons commencer à éliminer aussi les fils à Papa, qui sont des trafiquants, des voleurs et des suborneurs de jeunes filles. Qu'ils se préparent. Nous allons en éliminer 90 dans la Baixada".

L'Escadron de la mort avait été particulièrement actif au début des années 70, et plusieurs policiers avaient été arrêtés et reconnus coupables d'appartenir au mouvement. Aujourd'hui, le général Brum Nogueiros, secrétaire de la Sureté de Rio de Janeiro, refuse encore de reconnaître la renaissance de l'organisation de "justiciers". Pour lui, qui affirme, statistiquement en mains que la criminalité n'a pas augmenté par rapport à l'an dernier, "il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'une guerre entre bandes rivales".

Avant-goût de l'automne

ÉLÉGANT CONFORT

Cet automne, alliez l'allure sophistiquée à la nonchalance. Créez-vous une silhouette bien personnelle grâce à ces doux coordonnés. Joignez le tweed classique à la souplesse des chandails aux teintes sobres.

Manteau trois quarts genre cardigan à manches contrastantes et entoilage devant. 100% laine. Vert/vert foncé ou naturel/champignon. P.M.G.

\$85

Pull à col roulé en tricot gaufré avec rayures contrastantes. 100% laine. Vert/vert foncé ou naturel/champignon. P.M.G.

\$45

Jupe en tweed à plis plats devant et glissière au dos. 100% laine. Vert seulement. 8-16.

\$50

Cardigan à glissière devant avec collet. Poignets cotés. 50% laine/28% nylon/22% mohair. Combinaisons de vert ou noir. P.M.G.

\$90

Cardigan genre blouson en laine Shetland avec poches fantaisie. Tons combinés de vert/rouille/moka ou bleu/bourgogne. P.M.G.

\$55

Pull à col dégagé 70% acrylique/30% laine. Vert, rouille ou ardoise. P.M.G.

\$20

Pull à col roulé en laine Shetland avec manches dolman. Tons combinés de vert ou champignon. P.M.G.

\$40

Pantalon à glissière devant, doublé jusqu'au mollet. 65% laine/30% polyester/5% autre fibre. Vert ou champignon. 8-16.

\$40

Rayon 736, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



EN VILLE FAIRVIEW LES GALERIES D'ANJOU LE CARREFOUR LAVAL

Le solde après-inventaire se poursuit aujourd'hui et demain. Venez profiter de nombreuses aubaines sur des articles printaniers et estivaux. Hâtez-vous, les quantités sont limitées.